

L'Unité...

Le journal du syndicat Solidaires Finances Publiques

Solidaires
Finances
Publiques

Numéro
Spécial

Juillet
2020

LE JAO

DÉBATTRE. COMBATTRE
POUR UN MONDE PLUS JUSTE :
LA FORCE DU NOUS !



LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 --- 18 H 30 - 20 H

- 18 h 30 - 20 h** Accueil des congressistes. Ouverture du congrès et début des travaux.
Présentation du règlement intérieur, COD.
Organisation des travaux statutaires : informations sur les votes des modifications statutaires votées en AG et vote sur les vœux.
- 20 h 30** Dîner.

MARDI 15 DÉCEMBRE 2020 --- 8 H 30 - 20 H 30

- 8 h 30** Rapport d'activité et d'orientation.
Interventions sur activité et orientation.
Présentation de la méthode de travail en commission.
- 12 h 30 - 14 h 30** Déjeuner
- 14 h 30** Travaux en commission.
- 18 h 30** Table ronde : Intelligence Artificielle en salle plénière avec intervenant extérieur.
- 20 h 30** Dîner et soirée.

MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 --- 8 H 30 - 20 H 30

- 8 h 30** Réponse sur l'activité + vote.
Trésorerie nationale + commission de contrôle.
Interventions + réponses + 3 votes + élection commission de contrôle.
- 11 h 30 - 12 h 30** Table ronde Violences sexistes et sexuelles dans les organisations syndicales (salle plénière).
- 12 h 30 - 14 h 30** Déjeuner
- 14 h 30** **Assemblée Générale de «LA SOLIDARITÉ».** Interventions + vote.
- 15 h 30** Rapports et débats des commissions, lecture des motions revendicatives (Président.es des commissions). Interventions.
- 20 h 30** Dîner.

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020 --- 8 H 30 - 20 H 00

- 8 h 30** Réponses aux interventions sur les commissions.
Intervenants engagements (UFE, Solidaires, VISA)
Motions d'actualité.
Propositions de motions à débattre.
Votes résolutions et motions revendicatives.
- 12 h 30 - 14 h 30** Déjeuner
- 14 h 30** Réponse sur l'orientation. Interventions et vote.
Motions d'actualité définitives.
Election du Bureau National.

Clôture du congrès.

Soirée de clôture

Sommaire...

PAGE 3

ÉDITO

PAGE 4

AG DE «LA SOLIDARITÉ»
ELECTIONS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

PAGES 5 à 20

RAPPORT D'ACTIVITÉ
D'ORIENTATION

PAGES 21 à 41

LE DOSSIER REVENDICATIF
LES PRÉ-RÉSOLUTIONS

PAGES 42 ET 43

PRÉPARATION ET
ORGANISATION DU CONGRÈS

Edito...

Notre organisation syndicale va vivre un moment important de sa démocratie interne par la tenue de son 32ème Congrès à Biarritz.

En effet, le congrès est le lieu privilégié d'échanges et de débats pour construire nos revendications et pour faire vivre encore et toujours nos valeurs, et nos engagements.

Mais ce congrès s'inscrit dans un contexte préoccupant, pour ne pas dire dramatique à bien des égards qu'il s'agisse des enjeux climatiques et sociaux, des tensions internationales ou des attaques inédites portées par le pouvoir, qui pourraient porter à court terme un coup fatal et irrémédiable au modèle social : fin de la protection sociale, absence de droits sociaux, mépris et négation du syndicalisme.

Face à la volonté décomplexée du gouvernement au service de la seule finance, un large mouvement social a relevé la tête pour ne plus subir : vivre, pas survivre.

C'est dans ce cadre d'évolutions profondes et alarmantes que notre syndicat aborde son orientation en ayant pour fil conducteur la nécessité de relever les défis qui s'imposent à nous et construire les combats et les rapports de force nécessaires.

Fort de son ADN fondé sur la transformation sociale dont notre slogan «justice sociale et justice fiscale» prend plus que jamais sens, notre syndicat continuera de porter ses analyses, ses propositions pour construire un monde meilleur. Nous devons nous appuyer sur ce qui a fait notre force, celle d'un syndicat national d'adhérents implanté dans son secteur professionnel pour défendre : les missions, le renforcement de notre présence territoriale, l'amélioration des conditions de travail dignes et des droits et garanties de haut niveau et des règles de gestion transparente pour toutes et tous.

Solidaires Finances Publiques, syndicat indépendant résistera aux pourfendeurs de la démocratie sociale qui remettent en cause le rôle des syndicats au service de la défense des intérêts individuels des personnels de la DG-FiP dans le cadre de l'intérêt général, de la défense des missions et porteur d'un syndicalisme de transformation sociale.

C'est avec conviction, détermination et combativité que notre syndicat ouvrira son 32ème Congrès.

Les échanges et débats qui auront lieu au cours de cette semaine permettront collectivement de relever avec succès l'ensemble de ces défis.

Et comme le disait un camarade, ancien secrétaire général, «le combat sera long et difficile mais on les aura...»



L'Unité...

RÉDACTION / ADMINISTRATION :

Syndicat national Solidaires Finances Publiques
BOITE 24, 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44

contact@solidairesfinancespubliques.org
solidairesfinancespubliques.org

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
Ophélie VILDEY

RÉDACTEURS GRAPHISTE :
Laurent Westeel - Brigitte Bouteille - Marie-Pierre Castermant

ISSN 2105-0910
Commission paritaire n° 1014507013

IMPRIMERIE P. IMAGE
12 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES 75002 PARIS
09.65.12.37.14

Abonnement annuel : 6,5 €

Election à la commission de contrôle de Solidaires Finances Publiques

APPEL DE CANDIDATURES

Conformément aux dispositions de l'article 48 des statuts du syndicat, le Congrès doit procéder à l'élection des 4 membres de la commission de contrôle.

Election au conseil d'administration de «La Solidarité»

APPEL DE CANDIDATURES

Conformément aux dispositions de l'article 30 des statuts de «La Solidarité», le renouvellement du conseil d'administration s'effectue par tiers tous les deux ans.

Les candidatures pour chaque élection doivent être adressées au siège du syndicat avant le **13 novembre 2020**, délai de rigueur.

AG de «LA SOLIDARITÉ»... —

MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020

14 H 30

PALAIS DES CONGRÈS

ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV de l'AG 2018
- Rapport moral et d'activité
- Rapport de trésorerie
- Rapport de la commission de contrôle
- Vote des rapports et quitus
- Vote sur l'article 5 des statuts
- Election au conseil d'administration et à la commission de contrôle
- Questions diverses.

La commission de contrôle de «La Solidarité» comprend 2 membres, l'article 52 des statuts dispose de les renouveler tous les deux ans. L'assemblée générale procède à leur élection à bulletins secrets.

Le conseil d'administration de «La Solidarité» est soumis aux dispositions du Code de la Mutualité. Il gère le versement des secours aux adhérents de la société de secours mutuel, conformément aux statuts (dont il peut proposer la modification) et il est responsable de la trésorerie mutualiste.

Les délégués au Congrès de Solidaires Finances Publiques sont également les délégués des adhérents à l'AG de la Solidarité. Ils votent sur le rapport de trésorerie, sur les questions diverses, ils élisent les administrateurs de la Solidarité, le bureau du conseil et la commission de contrôle.

Les votes sont effectués par mandats décomptés de la même manière que pour le Congrès de Solidaires Finances Publiques (à raison de 100 mandats maximum par délégué).

Les propositions de modifications sont présentées par le conseil d'administration, mais toute question dont l'examen est demandé 8 jours au moins avant l'AG par un quart au moins des membres de la Solidarité, est obligatoirement soumise à l'assemblée générale.

Les candidatures à la commission de contrôle doivent être adressées au siège du syndicat avant le **13 novembre 2020**, délai de rigueur.

«LA SOLIDARITE» est une société de secours mutuel, ouverte à tous les adhérents de Solidaires Finances Publiques à jour de leur cotisation.

«LA SOLIDARITE» verse des secours exceptionnels :

- aux adhérents subissant des aléas douloureux de la vie,
- pour alléger si nécessaire la charge d'envoi des enfants en colonies de vacances ou séjours linguistiques.

Toutes les demandes doivent être transmises à «La Solidarité» par l'intermédiaire du secrétaire de section.

RAPPORT D'ACTIVITÉ & D'ORIENTATION...

Présenté par Anne GUYOT-WELKE



Depuis notre dernier Congrès, partout, à l'internationale, en Europe, en France et à la DGFIP, cette période a été marquée par des évolutions profondes et alarmantes.

De fait, notre outil syndical est à la croisée des chemins. Si notre orientation portée au cours du prochain mandat est dans la continuité des précédents, une nécessité s'impose à nous : celle du questionnement, de la réflexion afin de mieux porter nos idéaux, nos engagements, nos convictions, notre syndicalisme sans remettre en cause nos fondamentaux.

Ces réflexions, permanentes, nous permettront de répondre aux enjeux qui se dessinent, de nous renforcer et de nous développer, dans un champ syndical en pleine mouvance et sous pression.

Notre administration, ses missions, et de fait les personnels des finances publiques, occupent une place historiquement essentielle au sein de l'action publique. Or, cette dernière est remise en question, et très singulièrement la DGFIP, par une révision complète du sens et de la portée de son action.

Notre combat reste juste et nécessaire, notre syndicalisme et son sens ont fait leurs preuves, les défis passés ont été relevés (la fusion imposée de la DGI/DGCP ou les dernières élections professionnelles) et les idées que nous défendons nourrissent le débat public.

Faire vivre et renforcer notre syndicalisme nécessite force de conviction et détermination car les attaques se multiplient, s'intensifient, dans un prétendu «Nouveau Monde» que l'on nous vend, et dont les promoteurs ressemblent étrangement aux conservateurs du 19ème siècle.

Le dogme de la pensée néolibérale connaît son apogée avec l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence. Il casse de façon méthodique le modèle social français au travers des lois travail, de son projet de réforme Retraite et de la protection sociale, de la loi de transformation de la fonction publique ou encore de sa politique fiscale.

Au-delà, où que l'on porte le regard, la démocratie souffre, elle est trop souvent écorchée, abîmée, parfois même niée voire combattue.

Au plan international

– L'autoritarisme, le nationalisme et le fascisme se répandent. Ils sont portés au pouvoir ici ou là, Brésil USA, y compris à nos portes, Italie, Hongrie... En Allemagne, Espagne la poussée des extrêmes en constitue un symbole inquiétant au regard de leur passé,

– L'urgence climatique qui n'est plus ni contestée ni contestable aujourd'hui (à l'exception de certains responsables politiques tels que Trump ou Bolsonaro) devient un enjeu vital au regard des conséquences humaines et des défis qu'elle engendre comme : la question migratoire, le modèle économique, l'impact sur la justice sociale et la démocratie... Partout on observe :

– un accroissement des inégalités, un recul des acquis sociaux, de la protection sociale,

– la présence des réseaux sociaux, qui favorise le déversement de haines, de fake news, etc.

– l'affaiblissement de la souveraineté des États notamment au profit des entreprises transnationales...

L'Europe n'est pas épargnée, la défiance des peuples envers cette dernière s'exprime de façon plurielle (Brexit, nationalismes, manifestations). Cette situation procède d'une Europe dont l'action consiste à mettre les systèmes économiques, sociaux et fiscaux en compétition avec notamment pour conséquences un accroissement de la précarité et des inégalités, et à exacerber la question migratoire.

La montée des intégrismes religieux qui se traduit par une remise en cause des libertés fondamentales (liberté d'expressions, droit à l'avortement...).

Face à cela, les résistances des peuples s'organisent un peu partout dans le monde avec des mouvements sociaux qui remettent en cause le système capitaliste en Équateur, en Argentine, ou encore au Chili. Partout les mouvements des peuples exigent davantage de démocratie et de véritables droits sociaux, Hong Kong, en Algérie, ... Au point que le secrétariat général de l'ONU s'inquiète de ces mouvements sociaux et demande aux États de revoir leurs politiques en intégrant une plus juste répartition des richesses gage de réduction des inégalités.

Pour le moment la réponse des politiques, dans le monde comme en France, est de tenter d'éteindre ces mouvements par la répression, la violence, l'autoritarisme bafouant l'expression populaire et démocratique.

La France n'est pas épargnée par ce contexte dégradé.

– Le quinquennat de E. Macron est marqué par des choix politiques favorisant les plus riches. A ce titre sa politique fiscale est emblématique avec la suppression de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) remplacé par l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI), la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU), la transformation du CICE en allègement de cotisations patronales pérenne et sa politique du moins d'impôt au lieu du mieux d'impôt (suppression de la TH). A cela s'ajoute la mise en œuvre du prélèvement à la source qui n'est que la première étape d'une réforme fiscale qui sera loin de la justice sociale attendue par la population ;

– une réaction populaire inédite avec le mouvement protéiforme des gilets jaunes dont certaines des revendications font écho aux nôtres «justice fiscale, justice sociale» mais parfois infiltrés ou détournés par l'extrême droite, et souvent en défiance totale avec les représentants politiques et syndicaux, même si lors du conflit des retraites on a constaté un rapprochement. Ce mouvement plonge ses racines dans une crise démocratique globale et nous incite à réfléchir sur la place et le rôle du syndicalisme afin de le renforcer ;

– un contexte politique qui interroge avec une forme de «bi-partisme» voulu par le pouvoir entre les LREM et le RN, des partis traditionnels aux abois et les grandes manœuvres déjà engagées dans la perspective des prochaines élections ;

– des attaques gouvernementales sans précédent contre tous les principes qui fondent le Vivre-ensemble et les solidarités : les systèmes de retraites, plus largement la protection sociale, le statut de la Fonction publique et le service public ;

– la question environnementale qui n'est pas prise en compte de façon efficace par les politiques qui se limitent à l'écoblanchiment (greenwashing) ;

– la laïcité est remise en cause avec la montée des intégrismes religieux.

Au ministère, on assiste à la révision globale des missions des différentes administrations, certaines étant transférées ou externalisées. Le statut est pleinement remis en cause avec la loi sur la transformation de la Fonction publique.

La DGFIP n'est pas épargnée avec les suppressions d'emplois, le démantèlement des règles de gestion engagé ces dernières années, l'absence de reconnaissance des agent.es (qualification, promotion, rémunération) et les réformes telles que le nouveau de réseau de proximité, et la dé-métropolisation.

Ces orientations sont mises en œuvre alors que le bilan du néolibéralisme est déjà éloquent. Les causes de la crise systémique de 2008 n'ont pas été traitées ; une nouvelle crise se profile, mettant elle aussi en cause le fonctionnement même du capitalisme financier, de la déréglementation et de l'accumulation des richesses. Les enjeux environnementaux sont sacrifiés, les inégalités explosent, la crise démocratique est vive. Plus que jamais, nos valeurs et nos positions sont d'actualité pour conjurer l'environnement, les solidarités, la justice fiscale et la justice sociale.

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques réaffirme son projet syndical

Le syndicalisme en questionnement

Le taux de syndicalisation baisse, tout comme le niveau de participation des salarié.es aux élections professionnelles et l'influence générale des syndicats. Cette désaffection est surtout due à la résignation et à l'absence de victoires.

Dans ce contexte, le paysage syndical évolue avec une progression des syndicats réformistes et corporatistes. Cela nous amène à réaffirmer notre projet syndical.

Cette évolution est aidée voire soutenue par les pouvoirs politiques, dans leurs choix à travers des mesures qui ont peu à peu limité le dialogue social et réduit le rôle des représentant.e.s des personnels. La loi travail en constitue une illustration, tout comme ce qui se décline dans la fonction publique avec la réduction des instances paritaires et des droits syndicaux. Le mouvement syndical est interrogé pour répondre aux attaques des gouvernements successifs et à la défiance croissante des citoyens et citoyennes.

Notre secteur professionnel semble quelque peu épargné par cette évolution et, singulièrement, notre syndicat se maintient de façon plus qu'honorable en confirmant sa 1^{ère} place aux élections professionnelles de 2018 à la DGFIP et au Ministère. Néanmoins, certains signaux doivent nous alerter comme la progression de l'abstention qu'on ne peut uniquement mettre sur le compte du vote électronique et le tassement de notre taux de syndicalisation.

Si tout n'est pas de notre fait, il nous faut prendre ces questions «à bras le corps» pour nous renforcer à l'avenir. Notre syndicat a toujours su défendre son projet :

- celui de la transformation sociale pour que le monde auquel nous aspirons toutes et tous devienne réalité ; c'est notamment ce qui légitime notre approche «justice fiscale, justice sociale», plus que jamais d'actualité,
- celui d'un monde juste dans lequel la femme et l'homme s'épanouissent de façon égalitaire, où le racisme et toute forme de discrimination disparaissent, où le modèle économique soit respectueux de l'environne-

- ment, garant de la question écologique,
- celui d'un monde qui privilégie l'humain, où les orientations politiques permettent de mettre fin aux inégalités en assurant la redistribution des richesses, où le droit d'expression et de contrôle des citoyennes et citoyens ne soient pas un leurre,
- celui d'un monde où l'ensemble des acteurs qui composent notre société est entendu et respecté.

Un monde meilleur est possible. Le démontrer et l'affirmer en toute occasion et en tout lieu, au sein de la DGFIP et dans le débat public, est une des fiertés de notre engagement militant. Cette fierté doit être notre force pour le développer.

Il serait irresponsable de se dire que cette belle ambition sera facile à mettre en œuvre : dans ce contexte agressif, nous sommes souvent plus sur la défensive que dans la conquête.

Si ces dernières années ont pu faire croire que ce combat était perdu, nous avons aussi pu mettre des freins à certains projets, voire obtenu des avancées, pas toujours assez visibles ou concrètes pour les adhérentes et les adhérents : un statut particulier lors de la mise en place de la DGFIP, la prime de fusion devenue pérenne, plusieurs années de plan de transformations d'emplois (plans ministériels de qualification), et la non-application de mécanismes d'individualisation du régime indemnitaire.

En outre, nos positions sur le service public de proximité portent chez les élu.es locaux et la population.

Notre estimation de la fraude et de l'évasion fiscales est reprise par de nombreux médias, des ONG, des mouvements sociaux (Gilets jaunes) et des responsables politiques (même si certains se livrent sans argument à des tentatives de décrédibilisation).

Ces résultats n'ont pu s'obtenir que grâce à des combats dont les modalités ont pu varier, qui ont également permis de repousser et de freiner des régressions d'ampleur ou d'obtenir des résultats locaux.

Pour frustrant que cela puisse paraître, nous devons être conscient.es que tout ce qui perturbe et contrarie les fondements néolibéraux est somme toute une victoire !

Porter notre contre discours partout, fait partie de notre arsenal pour convaincre qu'un autre monde est possible.



Un syndicat fortement implanté dans son champ professionnel

Pleinement investi dans son champ professionnel, notre syndicat se livrera en permanence à défendre résolument les missions de la DGFIP, ses structures, ses agent.es, ses emplois et ses moyens de fonctionnement. Citoyenneté, laïcité, technicité, proximité, combativité, solidarité : nos valeurs jouent un rôle crucial dans ce combat.

Or, l'intérêt général (qui n'est pas la somme des intérêts individuels) est attaqué par les politiques néo-libérales. Celles-ci ont pour objectif de confiner le rôle de l'État à la Défense, la Police et la Justice, rognant peu à peu les autres secteurs de service public tels que l'éducation, la santé, les finances publiques et des pans entiers de la protection sociale pour les livrer de fait au secteur marchand. Elles servent la compétitivité des entreprises et surtout les acteurs économiques les plus riches et les plus puissants (parfois même plus que les États eux-mêmes comme l'a montré l'échec du projet de «taxe Gafam» au sein de l'Union européenne).

Tout cela en organisant une société des individus au détriment d'une société juste et solidaire qui assure un haut niveau de droits sociaux, préserve l'environnement, réduit les inégalités et dont le système économique est tourné vers ces objectifs ; or ceux-ci devraient selon nous, être servis par les finances publiques.

A la DGFIP, nos missions sont remises en cause autant dans l'exécution que dans leurs orientations fondamentales. De plus en plus dématérialisées et éloignées des usagers, elles se transforment en une mission d'audit ou de conseil (exemple : contrôle fiscal, missions de la gestion publique, expertise auprès des élu.es). Les services gestionnaires sont de plus en plus massifiés et taylorisés au détriment de la technicité et de la fiabilisation des données. Les missions foncières et cadastrales sont en cours d'externalisation. Quant aux missions transverses, elles sont soumises à de plus en plus d'interministérialité.

Or, une société démocratique et juste, qui assure la transition énergétique et qui s'inscrit dans le développement éco-

nomique et social ne peut s'accommoder ni supporter de tels choix.

Solidaires Finances Publiques continuera donc d'investir son champ professionnel en défendant l'ensemble des missions de la DGFIP, en montrant leur utilité et en leur donnant une dimension citoyenne et démocratique.

Pour cela le travail d'information et de pédagogie concernera l'ensemble de nos missions. De la même façon, notre syndicat continuera de s'opposer aux transferts de missions comme les agences comptables ou l'agence de recouvrement en dénonçant les dangers de telles orientations pour le bon exercice de missions et, finalement, pour les citoyens et citoyennes.

A titre d'exemple, le syndicat devra prêter une attention particulière aux nouveaux services et missions tels que le service d'enquêtes judiciaires des finances et le transfert du recouvrement de certaines taxes douanières à la DGFIP que le gouvernement veut imposer. Ces combats ne pourront être portés qu'en développant des liens étroits avec des syndicats de l'Union Solidaires comme Sud CT, et avec les syndicats de notre fédération Solidaires Finances notamment Solidaires Douanes, l'objectif étant d'apporter à tous les niveaux une réponse syndicale commune et centrée sur la défense des missions et des personnels.

Ce travail ne peut être fait que si notre implantation est forte dans notre champ professionnel. C'est par les échanges avec les personnels sur l'exercice de leur mission, et donc avec leur technicité, que nous pourrons porter notre ambition syndicale.

Combattre la vision dogmatique du pouvoir est et demeure une priorité pour notre syndicat.



Un syndicat d'adhérent.es, de proximité et vertical

De manière générale, notre syndicalisme d'adhérent.es est déterminant dans le combat pour nos valeurs et nos idées. Ce choix qui doit être renforcé, a notamment permis d'être la première organisation syndicale aux élections professionnelles. Pour autant, ces élections ont fait apparaître des difficultés notamment pour certaines catégories de personnels.

En effet, la baisse de la participation aux élections professionnelles de la catégorie C et le vote catégoriel des «A plus», interrogent le syndicalisme en général et notre organisation au cas particulier.

Une partie des agentes et des agents s'éloigne du syndicalisme voire le rejette. Notre syndicat ne peut ignorer ce fait et doit s'interroger sur ces raisons. Elles ont sûrement plusieurs origines comme le fait que la catégorie C par exemple a été la première victime des suppressions d'emplois et des restructurations depuis deux décennies : le peu de perspectives de carrière et la baisse du pouvoir d'achat (gel du point d'indice et du régime indemnitaire), plus sensible pour les faibles revenus.

Les A+, semblent être de plus en plus sensibles à des syndicats catégoriels qui défendent leur intérêt particulier et ne prennent pas en compte l'ensemble du collectif de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques se doit de faire vivre le verticalisme, une de nos valeurs cardinales. Ce principe ne peut fonctionner que si nous ne cloisonnons pas notre syndicat, ce qui conduirait à sa fragilisation. A titre d'exemple, nous ne pouvons légitimement défendre un revendicatif sur les promotions internes et une critique du mode de management que si nous nous adressons à l'ensemble des agent.es.

Notre organisation doit donc trouver les voies et moyens de représenter nos collègues et apporter une réponse sur des enjeux tout à la fois immédiats et à terme, DGFIP et globaux.

Nos revendications doivent parler à toutes et tous, sans faire de perdant, en démontrant que l'ensemble des personnels s'y retrouve. Cet objectif est possible en exigeant de la part des responsables administratifs la transparence des rémunérations toutes catégories de personnels confondues.

A défaut nous risquons de voir certaines populations d'agents se détourner de façon définitive des syndicats et s'organiser dans un mouvement de colère sans les garanties qu'offrent les organisations syndicales aux agents qu'elles défendent.

Aussi, « **la force du nous** » sera une de nos priorités au regard de notre défense du collectif constitué de l'ensemble des personnels quelle que soit leur fonction. Elle est notre réponse à la fragmentation induite par le syndicalisme catégoriel et l'individualisme. Elle fait sens en défendant le service public et les droits et garanties des personnels. Défendre les intérêts moraux et matériels, individuels et collectifs, est plus que jamais une nécessité.

Cette force ne peut exister que si notre réseau de proximité est réel. La proximité, partout, est une valeur inégalée, surtout dans la période.

Notre syndicalisme d'adhérents, vertical et de proximité doit se renforcer, sans repli catégoriel ni division qui ferait le jeu de la DG et des pouvoirs publics. Redonnons espoir et envie aux agents de trouver sens dans le collectif : écoutons-nous, interrogeons-nous constamment, débattons ensemble sans tabou sur les organisations du travail, la rémunération, l'encadrement, la carrière. C'est par cette méthode que nous pourrions obtenir le consensus qui fait notre force.

Un syndicat de réflexion, de proposition et d'action

Nos adhérent.es et militant.es viennent d'horizons divers et nourrissent nos débats, notre technicité et partagent nos valeurs, notre idée du service public et de la justice fiscale et sociale. C'est la richesse de notre syndicat.

Cette richesse nous a permis d'être



reconnus pour et par nos réflexions et analyses. C'est ainsi que nous sommes audibles et crédibles autour des questions de fiscalité et de fraude et d'évasions fiscales (par exemple).

Nous devons poursuivre et étendre ce travail à tous les domaines. Il sera toujours mené avec méthode sur la base de contacts établis notamment avec les associations, représentant.es des élu.es locaux afin d'échanger aussi sur l'évolution des finances, des missions et de l'organisation des collectivités locales et les dangers que représente le désengagement de l'État.

De même, les enjeux touchant aux financements de la protection sociale dans son ensemble et à la transition écologique doivent faire l'objet de débats pour que nos analyses s'enrichissent. Ainsi nous devons travailler avec Solidaires sur l'enjeu d'une vraie fiscalité idéologique au service de la transition énergétique en gardant la notion de justice et de redistribution des richesses. Ces questions qui sont au cœur de l'actualité posent aussi la question du choix de société auquel nous aspirons fondé sur les solidarités.

Nos analyses permettent de nous adresser au plus grand nombre de concitoyennes et concitoyens mais aussi aux nouveaux adhérent.es notamment parmi les plus jeunes, plus sensibles à certains sujets comme le démontrent les mouvements de la jeunesse contre la crise climatique. Elles se prolongent par des modalités d'actions nouvelles. Tout ceci doit permettre à notre syndicat de se développer, de se renforcer et de se renouveler.

Un syndicat engagé

Solidaires Finances Publiques est et demeurera fier de ses engagements dans **l'Union syndicale Solidaires**. Même si la période fut rude au cours des mois passés, le fonctionnement de Solidaires sur le principe « d'un syndicat une voix » est exigeant mais nécessaire. Solidaires Finances Publiques est pleinement engagé dans ce syndicalisme dont les débats internes dans cette structure sont aussi des richesses et des appuis au développement de notre organisation.

Au sein de l'Unirs, nous porterons également la voix des retraité.es, trop souvent maltraité.es par le gouvernement. Car si nous devons nous renouveler, il nous faut renforcer le syndicalisme de nos camarades retraité.es.

Les débats internes au sein des organisations syndicales posent la question de l'avenir de la FGR. Notre syndicat restera cependant fidèle à une structure qui jusqu'ici a eu le mérite de regrouper différentes organisations dans la nécessaire défense des retraité.es de la fonction publique.

L'association Attac reste un partenaire de travail privilégié : notre organisation a toujours assumé cet engagement et continuera de travailler avec Attac en étant au Conseil d'administration et au Conseil scientifique, par l'implication de camarades dans les Attac locaux et en répondant aux sollicitations des comités locaux sur les sujets qui nous sont chers : fiscalité, finances publiques, services publics, protection sociale.

Nous maintiendrons également notre présence dans l'UFE en nous investissant toujours sur les chantiers fiscaux européens. Échanger et porter nos revendications auprès des instances européennes, notamment notre serpent fiscal européen, n'a jamais été aussi légitime et nécessaire. Par ailleurs, l'UFE doit être un outil de défense des administrations fiscales et douanières européennes et de leurs personnels. Ainsi un travail conjoint avec les régions transfrontalières doit permettre d'enrichir nos analyses.

La plateforme paradis fiscaux et judiciaires regroupe des ONG et d'autres syndicats au savoir-faire différents et complémentaires face aux enjeux fiscaux internationaux. Notre implication nous permet de participer à l'intense travail de réflexion et de plaider auprès des élu.es, ministres et organisations internationales. Ses préconisations s'inscrivent dans nos valeurs, elles alimentent le débat public et nous enrichissent mutuellement. Participer à cette plateforme démultiplie les forces de chacun de ses membres.

C'est également dans cet esprit que nous maintiendrons nos liens avec la maison des lanceurs d'alerte afin de défendre celles et ceux qui osent dénoncer l'inqualifiable. Nous saurons également prendre toute notre part dans ce combat.

Au regard du contexte politique marqué par la montée des extrêmes droites,

notre engagement dans Visa est indispensable. Notre syndicat poursuivra son implication en développant ses stages en interne. De plus, nous poursuivrons notre travail avec des collectifs et des associations tels que STOP au Racket, autour de permanences dédiées, pour aider les sans-papiers à déclarer leurs revenus, sésame d'une procédure de régularisation.

Un syndicat de transformation sociale

Les dernières années ont vu nos sociétés minées par les inégalités et les tensions et fracturées entre le repli sur soi et les besoins de davantage de démocratie, de solidarité et de justice.

Notre syndicalisme a toujours été porteur de la transformation sociale tout en gardant son indépendance des mouvements et partis politiques. Même si nous ne portons pas de projet social et sociétal « clef en main », construire un monde meilleur est plus que jamais d'actualité et une nécessité.

Notre projet de transformation sociale se base sur des aspirations démocratiques et pacifiques, le respect de la laïcité, un meilleur partage des richesses rendu possible notamment par la fiscalité, le progrès social et le respect de l'environnement.

Nous devons condamner tout système économique et politique qui, par l'absence de régulation, de contre pouvoir, (démocratie sociale) et engendre une augmentation des inégalités sociales et des violences de toute forme.

Nous devons réaffirmer notre combat juste de l'égalité pour toutes et tous, y compris en termes de choix de vie. C'est en ce sens que nous soutiendrons le combat de la PMA pour toutes. Nous continuerons à nous battre pour l'égalité femme homme qui passe notamment par l'égalité salariale mais aussi par notre vigilance sur le rôle des femmes et la place qu'elles doivent légitimement occuper dans la société.

Avec la même détermination, nous devons condamner et combattre toute idéologie basée sur le racisme, les discriminations. La question de l'immigration telle qu'elle est posée aujourd'hui dans le débat politique doit être combattue.

Nous devons refuser l'idée de quotas qui induit qu'il y aurait des bons ou de mauvais migrants sélectionnés en fonction de critères économiques imposés par le système capitaliste. Nous devons réaffirmer que la France doit demeurer une terre d'accueil pour celles et ceux qui souffrent de violences économiques, de répressions politiques ou qui subissent la guerre. D'autant que le réchauffement climatique va entraîner encore plus de femmes et d'hommes à des exils contraints.



La DGFiP et Bercy au cœur de notre projet

Les ministères économiques et financiers (MEF), la fonction publique

Au regard de l'évolution des ministères de Bercy, la place de la fédération Solidaires Finances est déterminante. En effet de par leurs missions, les MEF sont le cœur de l'action publique et de «l'État social» : ce n'est donc pas un hasard si le pouvoir s'y attaque. Alors que les citoyennes et citoyens ont exprimé des besoins en termes de sécurité alimentaire et environnementale, la DGCCRF et les Douanes subissent de la même façon une remise en cause de leurs missions. Ce schéma se reproduit également à l'INSEE.

Or, ce gouvernement fait le choix délibéré de limiter le rôle de régulateur et de contrôle des administrations de Bercy. Ce choix a de lourdes conséquences pour les populations en termes de protection et de santé publique mais aussi sur le plan économique avec la concurrence déloyale entre les agents économiques.

Mais ses objectifs ne se limitent pas aux missions, il s'attaque également aux droits et garanties des agents. Ainsi la gestion de la fin du Pôle 3E est éclairant au regard de la gestion des personnels qui ont dû trouver un poste après la suppression de leur mission. Cela en dit long sur le volet «accompagnement social» au sein des MEF... A cela, il faut ajouter le démantèlement de l'action sociale ministérielle...

Notre Fédération Solidaires Finances joue un rôle essentiel en défendant, à son niveau, le sens des missions, leur organisation et les droits et garanties des agents en exerçant.

2018-2020 : le mouvement perpétuel

Il n'aura pas fallu longtemps à la majorité issue des urnes pour mettre en œuvre brutalement les orientations de son mentor de président. Elles se résument en une formule : la mise à mort de tous les dispositifs de solidarité et de cohésion sociale qui fondent le contrat social et l'état social. En quelques mois, le gouvernement a mis à mal le code du travail et le statut des cheminots. Les ripostes syndicales n'ont pas toujours été à la hauteur des enjeux et n'ont pas réussi à entraver la marche en avant destructrice de l'exécutif.

Ce dernier a continué sur sa lancée par une vaste refondation des services publics et de la Fonction publique. Le programme Action publique 2022 et son comité CAP22 sont les armes de cette nouvelle attaque qui arrive à maturité quelques semaines avant l'ouverture de notre 31ème congrès.

D'Aix-les-Bains à Biarritz : la diagonale de la conflictualité

La période qui s'est écoulée depuis la tenue du congrès d'Aix-les-Bains est marquée dans notre propre champ de syndicalisation et au-delà par une conflictualité quasi-permanente. Cette dernière est générée à la fois par les choix fiscaux, sociaux et économiques du gouvernement et du parlement, mais également par des décisions plus concrètes et d'effet instantané qui frappent désormais les services publics et la Fonction publique.

Leur concrétisation intervient en plein débat du congrès par la publication d'un rapport à charge de la Cour des Comptes concernant notre administration qui emprunte, comme par hasard, les mêmes analyses et les mêmes préconisations que celles que nous connaissons à cet instant du fameux rapport CAP22 pas encore dévoilé au grand public.

Il ne le sera d'ailleurs jamais officiellement.

C'est Solidaires Finances Publiques qui le met à jour quelques semaines plus tard.



Au regard des évolutions ministérielles, notre implication doit se poursuivre et s'intensifier dans le cadre des travaux en bilatérale avec les structures telles que les Solidaires Douanes avec la mise en place de l'agence du recouvrement et la création du SEJF (Service d'Enquête Judiciaire des Finances). De plus, les échanges avec l'ensemble des syndicats de la fédération continueront et s'intensifieront pour réhabiliter et renforcer les administrations en termes de périmètre de missions et défendre l'ensemble de l'existant et conquérir de nouveaux droits pour l'ensemble des personnels des ministères...

Solidaires finances Publiques réaffirme son attachement à une protection sociale universelle. Ainsi, alors que le gouvernement semble vouloir faire un parallélisme des formes entre le secteur privé et le secteur public, il nous faut lui rappeler ses obligations, en tant qu'État employeur, en matière de protection sociale complémentaire. Les combats menés avec l'intersyndicale et la MFP (Mutualité Fonction Publique) pour défendre le principe même d'une protection sociale complémentaire librement choisie, couvrant tous les risques seront poursuivis.

La DGFIP : ses missions et ses moyens

La DGFIP est, depuis des années, attaquée, affaiblie et démantelée peu à peu. Aujourd'hui, elle risque tout à la fois l'implosion de ses structures et l'explosion de ses missions.

Toutes les missions et tous les services sont concernés :

- les missions de la gestion fiscale avec des SIE détricotés et concentrés, le contrôle fiscal transformé peu à peu en audit ou en conseil avec la loi Essoc et la déclinaison de loi Pacte,
- les missions de la gestion publique remises en cause par le projet dit du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), séparant les missions du comptable public entre la gestion (Service de Gestion Comptable) et la mission de conseil aux collectivités locales (Conseillers Aux Décideurs locaux),
- la mission d'accueil au sens large réduite à des points de contact (Centres de



Contact ou Maison France Services) ou des accueils personnalisés sur rendez-vous tout sous l'argument d'une dématérialisation outrancière,

- les missions cadastrales et foncières amputées de la mission topographique et les services de publicité foncière concentrés au maximum laissant de plus en plus la main aux notaires,
- la mission recouvrement déléguée en partie aux buralistes avec notamment le «zéro cash» dans les services de la DGFIP,
- les missions dites transverses telles que les services RH réorganisés autour des CSRH et soumis à l'interministérialité.

Ces transformations brutales sont un danger pour les citoyen.nes en termes de qualité des missions mais aussi pour les agent.es. Parmi ceux-ci, le mal-être se généralise, ils subissent tout à la fois une pression due à l'évolution de la charge de travail dans un contexte de baisse des moyens, une incertitude sur leur propre avenir et, au final, une réelle perte de repères.

Pour contrer ces attaques et améliorer le sort du service public et des agent.es, notre syndicat doit mettre en exergue les enjeux et l'importance de nos missions, toutes directement et indirectement budgétairement rentables et socialement utiles. En ce sens nous devons continuer d'informer les élu.es et les citoyen.nes des conséquences de ces politiques. Le transfert, l'externalisation voire l'abandon de certaines d'entre elles sont de réels dangers pour l'ensemble de la population.

De la même façon, la défense de nos missions, quel que soit le lieu où elles sont exercées, y compris les missions transverses et supports, est primordiale.

Elles cimentent le collectif de travail et se répondent. Solidaires Finances Publiques condamne toute forme de rattachement de nos missions supports ou transverses à l'interministérialité, nous exigeons d'avoir l'exercice plein et entier de ces dernières.

La DGFIP a un maillage territorial dense. Ce réseau se doit de répondre à l'ensemble des sollicitations des usager.es (particuliers, professionnels, collectivités locales). Il serait possible de mettre en place un service des finances publiques regroupant l'accueil «fiscal et financier» et des missions de gestion. Cela nécessite d'étendre le périmètre des missions des structures existantes, de les renforcer : il s'agit de créer des services pérennes à compétences élargies.

La première étape reste de combattre la fermeture des structures existantes pour développer ces «nouveaux» services des finances publiques.

C'est avec cette exigence que nous devons reconquérir notre réseau technique de proximité au service de tous les usager.es.

La compétence géographique de ces services correspondrait à celles des trésoreries actuelles menacées à court terme par le projet du Nouveau Réseau de Proximité. Ces nouvelles structures, pleinement DGFIP, peuvent le cas échéant être le lieu d'hébergement «matériel» des Maisons de France Services accueillant d'autres services publics absents de la commune, évitant ainsi une prise en charge financière supplémentaire pour les collectivités locales. Et nous devons quoiqu'il en soit être solidaires des agents des MFS quel que soit leur statut.

De tels services ne remettent nullement en cause le maintien nécessaire des autres services territoriaux de la DGFIP qui doivent eux aussi être consolidés et renforcés. De ce point de vue, le numérique ne doit pas être utilisé comme un outil de concentration : au contraire, il rend possible un exercice des missions sur l'ensemble du territoire. A titre d'exemple, s'agissant du contrôle fiscal, la couverture du tissu fiscal pourrait être améliorée, tout comme le conseil et d'autres missions.

Nous dénonçons le projet de transfert de services et d'agent.es baptisé «démétropolisation». Il ne constitue une avancée pour personne : les populations ne bénéficieraient pas de nouveaux services, les collectivités paieraient pour une opération non pérenne et les agent.es concerné.es subiraient une mobilité géographique et/ou fonctionnelle inacceptable.

Pour assurer ce nouveau réseau et l'ensemble des missions qui doivent rester dans le giron de l'administration, la question des moyens est majeure.

Notre première revendication est d'exiger la fin des suppressions d'emplois et la création de nouveaux en adéquation avec l'augmentation des charges. Dans cette mesure, pourquoi ne pas envisager de construire un «outil» pour évaluer le volume des emplois et leur répartition par mission et redéfinir les doctrines d'emplois pour appuyer notre revendicatif.

Enfin, pour que nos missions ne soient pas remises en cause dans leur exécution, il faut nous assurer que l'ensemble de nos systèmes informatiques soient en corrélation avec ces dernières, que nos données soient fiables et sécurisées. C'est pourquoi, les missions supports, telles que l'informatique, doivent être maintenues en interne et réalisées par des fonctionnaires.

Pour cette même souveraineté des données, leur sécurité doit être assurée par un service de la DGFIP et ne doit être en aucun cas externalisée.

Solidaires Finances Publiques condamne les recours à des prestataires qui se traduisent par des emplois informaticiens privés, coûteux, participants à des projets sans pour autant mutualiser leurs savoirs et savoir-faire entraînant une dépossession des champs de compétence et de la technicité de nos informaticiens.

Une organisation repensée et renforcée répondrait mieux aux besoins, elle permettrait également aux agent.es de travailler dans de meilleures conditions personnelles et professionnelles. De fait le SSI doit avoir le dernier mot sur l'ensemble des projets qui lui sont soumis ainsi que sur les solutions à mettre en œuvre.

C'est dans ce sens que Solidaires Finances Publiques portera sa propre ambition pour la DGFIP et les personnels.

L'organisation du travail et ses conséquences

L'organisation du travail est en perpétuelle mouvance, elle est aujourd'hui totalement réinterrogée au regard des outils numériques et du développement du télétravail et du travail à distance.



Ces derniers seront utilisés par les pouvoirs publics pour imposer leurs projets et non pour mieux organiser le travail, ce qui reste notre priorité.

Quel que soit le cadre d'organisation du travail, notre syndicat se doit de défendre et d'améliorer les conditions de travail des personnels. Notre organisation a déjà posé les questions autour de ces sujets, il est maintenant nécessaire d'y répondre par notre revendicatif.

Pour cela, il nous appartient de considérer le collectif de travail au regard de ces nouvelles organisations, de poser le cadre du soutien technique que doit apporter l'encadrement, et de savoir, dans le cadre de la fusion des IRP (Instances Représentatives du Personnel), comment agir et utiliser les outils issus des CHSCT. Ces exigences posées répondant d'elles-mêmes aux attentes des agent.es.

Les agents et leur gestion

Une action publique équitable et efficace doit respecter les principes fondamentaux du service public et assurer ceux de la fonction publique, elle doit assurer un haut niveau de garantie et de droits aux agents.

Pour cela, notre organisation réaffirme le rôle prégnant du statut, tout comme la nécessaire défense des droits et garanties des agent.es. Cette défense individuelle et collective est un ciment de notre action syndicale.

Si le champ de compétences des CAP se restreint, nous continuerons ce travail au plus près des agent.es grâce à l'appui des élus et du réseau militant présent partout. Cette défense restant le meilleur rempart contre l'arbitraire.

Si la technicité des agent.es est réelle, la reconnaissance est en berne ces dernières années. Il nous appartient de combattre ces reculs en imposant comme par le passé la juste reconnaissance des agents, de leur carrière, de leur promotion, et de leur rémunération.

S'agissant du maintien de la technicité dans un monde mouvant où les missions sont questionnées, nous revendiquons entre autres une formation initiale et continue de qualité, et un encadrement technicien. Ce qui implique notamment un changement des modes de management qui doivent être discutés et construits avec l'ensemble des agentes et des agents.

Devant les conséquences de la réforme de la fonction publique et les remises en cause globales de ces règles, notre combat permanent vise à défendre et améliorer des règles de gestion qui doivent être stables, équitables, lisibles et collectives.

Ceci suppose notamment des instances au sein desquelles les représentants des personnels pourront utilement agir et défendre les intérêts des agent.es et contrôler la bonne application des règles de gestion.

De la même façon, notre syndicat doit réfléchir à organiser, dans le cadre de l'évolution de la gestion des personnels, la prise en charge de la défense de ces derniers. Cela peut passer par une expertise juridique sur un acte de gestion, sur l'opportunité de saisir ou non le tribunal administratif par exemple. Cela nécessite une réflexion interne de cette prise en charge qui pourrait être organisée autour de camarades au profil juridique ou ayant des aptitudes sur le sujet.

Pour notre syndicat, aucun personnel ne doit être laissé pour compte dans sa défense individuelle dans un cadre de garanties collectives.

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques et ses évolutions nécessaires

Poursuivre notre développement par l'adhésion : un enjeu primordial

Malgré la réduction drastique des emplois depuis maintenant vingt ans, notre organisation s'est maintenue comme première force syndicale à la DGFIP comme l'ont prouvé les dernières élections professionnelles 2018.

Pour accroître cette force et développer notre syndicalisme, différemment au regard des évolutions de notre sphère professionnelle, il nous faut réfléchir à notre organisation.

Notre champ professionnel doit demeurer la base de la syndicalisation. Aussi pour donner envie d'adhérer à notre syndicalisme, il faut le faire connaître au regard de l'ensemble de nos valeurs et pas seulement sous le prisme de la défense individuelle. Pour faire face, elle doit s'articuler autour de trois axes :

- syndiquer dès l'entrée dans l'administration,
- syndiquer pendant toute la vie professionnelle,
- rester syndiqué.es après le départ à la retraite.

Ainsi «faire savoir» et «savoir faire» doivent être valorisés pour développer notre syndicalisme d'adhérents (inclusif).

Solidaires Finances Publiques doit poursuivre son implication dans les établissements de formation en renforçant notre présence lors des accueils des nouveaux et nouvelles entrants dans l'administration avec une équipe dédiée au plan national et avec des militantes

et militants locaux.

Il faut donc consolider notre présence dans les établissements de formation en organisant des permanences, des HMI, en remettant notre brochure d'accueil afin de faire connaître le positionnement de Solidaires Finances Publiques dans l'environnement administratif et au-delà. Solidaires Finances Publiques continuera à apporter l'aide aux personnels dans les actes de gestion qui échelonnent leur vie professionnelle.

Pour éviter des déperditions, Jackal est un appui dans le suivi des adhérentes et des adhérents dans leur section d'affectation. Aussi, une attention particulière des sections accueillantes doit être mise en place pour que chaque adhérente et adhérent à sa prise de poste connaisse son contact local grâce à la brochure d'accueil agrémentée du journal local.

Lors de leur mise en retraite, un nombre très conséquent d'adhérent-es, voire de militant-es, ne renouvellent pas leur adhésion au CLR. Il est nécessaire d'informer les collègues l'année de leur départ.

Pour ce faire un lien étroit devra être mis en place entre les sections locales et le CLR dès que l'information du départ en retraite est connu via la mise à jour dans Jackal. Cela permettra au CLR d'adresser le livret d'accueil au moment opportun, pour une plus grande réactivité sans rupture de lien. Par ailleurs, les liens entre le national et le local doivent s'intensifier pour répondre aux attentes des collègues et à leurs questionnements.

Pour permettre aux camarades retraités.es de continuer leurs activités syndicales, les sections locales sont incitées à les inviter aux assemblées générales annuelles et à réfléchir à leur intégration dans les bureaux de section afin de profiter de leur disponibilité et de leur expérience.

L'analyse rapide du rapport scélérat de la Cour des Comptes en plein congrès a été sans conteste un élément déclencheur de la volonté d'en découdre du syndicat et de ses militant.es.

Nous avons mis en oeuvre notre stratégie de combattre pied à pied le démantèlement annoncé de notre outil de travail, sans pour autant négliger les problématiques plus larges.

De l'opération Marmotte aux élections professionnelles



Dès le mois de juillet 2018 en réponse au rapport de la Cour des Comptes, nous organisons une action militante coordonnée devant le siège de la Cour des Comptes et des chambres régionales idoines.

Ces actions ont reçu un écho médiatique non négligeable et permis d'extérioriser les dangers qui planaient sur notre administration et ses personnels. Quelques semaines plus tard, c'est en plein mois de juillet, que nous étions présents à la fois dans Bercy et devant les délégations inter régionales pour faire état de nos revendications et du rejet des projets que le ministre devait annoncer. Le 11 juillet 2018, ce dernier présentait les contours du projet de géographie revisitée, rebaptisé déconcentration de proximité.

Dès cet instant, l'ensemble des équipes militantes n'ont eu de cesse que d'alerter les personnels sur les risques de démantèlement qu'il portait, sans pour autant parvenir à les convaincre totalement et à les entraîner suffisamment dans l'action.

Cette période post congrès a également été marquée par la préparation du budget 2019, conforme dans ses lignes au précédent et par la poursuite de la mise en

place du prélèvement à la source. Le syndicat a joué pleinement son rôle d'information, de propositions et d'alerte en intervenant dans la continuité dans le débat public pour faire valoir ses analyses et ses solutions.

Qu'il s'agisse du prélèvement à la source, de la fiscalité ou de la lutte contre la fraude fiscale, le syndicat a produit plusieurs rapports et communiqués de presse, interpellé les parlementaires et les groupes politiques, participé activement aux travaux de ses structures partenaires (ATTAC, Plateforme paradis fiscaux et judiciaires, etc.), est intervenu durant le mandat écoulé dans les universités d'été de plusieurs partis politiques. L'unité syndicale au niveau national a été de mise tout au long de ce second semestre, y compris à l'approche des échéances électorales.

Le dernier quadrimestre 2018 a fortement occupé les équipes militantes locales et nationales dans la préparation des élections professionnelles 2018. Une mobilisation exemplaire du syndicat a permis de répondre présent à la fois sur la constitution des listes électorales, dans un contexte compliqué par les évolutions visant à la représentation équi-

brée des femmes et des hommes, et au changement des modalités de vote (vote électronique).

Nous n'avons collectivement pas failli malgré les écueils. Les résultats placent Solidaires Finances Publiques et Solidaires Finances au premier rang des organisations représentatives à la DGFIP et au ministère. Mais ce scrutin a cependant été marqué par une baisse sensible de la participation qui n'est pas seulement due au mode d'élection. Cette situation n'a pas été prise à la légère dans un contexte de défiance généralisée des institutions, dont font partie les organisations syndicales. Et ce d'autant plus que la fin de l'année 2018 a été marquée par l'irruption d'un mouvement inédit, celui des gilets jaunes, qui n'a pas été sans déclencher de nombreux débats en notre sein et au sein de l'Union Syndicale Solidaires.

Signe des temps sans doute, une seule journée interprofessionnelle est venue ponctuée cette période, le 9 octobre 2018, à laquelle Solidaires Finances Publiques a appelé après un vote majoritaire au conseil syndical de septembre 2018 qui visait très clairement le premier semestre 2019 comme cible de la montée en puissance des mobilisations.

Faire vivre la proximité

Solidaires Finances Publiques, syndicat national d'adhérent.es place au cœur de son fonctionnement la proximité, il nous appartient dans un contexte professionnel mouvant de renforcer cette proximité en vouant une réelle place militante à notre réseau de correspondants, premier rôle militant dans notre organisation.

Ce rôle majeur du correspondant est ascendant et descendant. Il doit informer par la distribution de tracts, de l'Unité, inviter ses collègues à participer aux HMI : la première défense c'est la connaissance de ses droits. Mais le correspondant doit faire remonter les difficultés et/ou questions de personnels à son bureau de section. Il est donc nécessaire que les réunions de correspondants s'organisent de façon régulière.

Renforcer notre technicité

Notre technicité, toujours reconnue au travers de la défense individuelle des agents, va devoir répondre au défi de la disparition de certains actes de gestion, notamment en CAP nationale.

La réduction du champ de compétence des CAP ne doit pas conduire à limiter notre intervention, nous continuerons d'exiger des instances de défense collective des agent-es. Notre action nationale va donc s'adapter et rester une aide pour les acteurs locaux, capistes locaux et bureau de section. Notre site national continuera d'accueillir liminaires et supports d'aide.

De plus, les services RH débordés, soumis à des injonctions contradictoires et confrontés à des décisions brutales de leur hiérarchie, ne sont plus en capacité d'avoir une gestion personnalisée des collègues.

Dans ces conditions, Solidaires Finances Publiques est de plus en plus sollicité et se doit donc d'apporter des réponses techniques et humaines. C'est pourquoi, le syndicat continuera à renforcer la formation de ses militant-es dans ce domaine.

Au-delà, l'émergence de recrutements de personnels aux statuts et cadres d'emploi différents interrogent de fait nos pratiques. Pour défendre au mieux ces nouveaux types de recrutement, il nous faut renforcer nos compétences, notamment en matière de droit. Et là, notre implication dans l'Union Syndicale Solidaires favorise cette approche.

Parallélisme des formes oblige dans la mesure où des velléités de voir des agents de notre administration exercer «hors nos murs» vont nécessiter de travailler conjointement avec d'autres syndicats et fédérations de notre union.



La recherche de nouveaux adhérents et la fidélité pour les autres (actifs et retraités) sont indispensables pour faire vivre notre syndicat indépendant mais pour que nous puissions exister de façon pérenne nous devons aussi réfléchir à la stratégie financière dès maintenant.

Ces nouvelles approches devront nous permettre de continuer à développer notre syndicalisme mais aussi d'éviter une désagrégation de nos collectifs de travail mais aussi de luttes.

Premier trimestre 2019 : En colère !

C'est peu dire que ce mouvement spontané et auto-organisé des Gilets Jaunes qui a trouvé ses racines dans l'augmentation des taxes sur l'énergie, prétendument présentée comme une des solutions aux dérèglements climatiques, est venu bousculer le mouvement social et syndical tout comme le gouvernement. Les dégradations perpétrées par certains manifestants lors des rendez-vous hebdomadaires n'ont pas facilité la lecture de cette mobilisation protéiforme. Pourtant, bon nombre des revendications portées ne pouvaient que parler au mouvement syndical, y compris le nôtre. Elles étaient trop souvent escamotées derrière l'appétit médiatique pour les violences urbaines accompagnant les manifestations. La répression policière est montée en puissance. Plus qu'une riposte proportionnée aux manifestations, elle s'est muée en doctrine et a aveuglément frappé, sans discernement, mettant au grand jour une véritable incapacité des pouvoirs publics à assurer la sécurité et une volonté de briser par la force ce mouvement.



Pour ce qui nous concerne, si nous avons essayé de l'analyser pour en tirer quelques enseignements, le fait que les CFP et les personnels ont été pris pour cible par certains groupuscules, ne nous a pas conduit à adhérer pleinement au mouvement ni à s'y associer. Ce qui n'a pas empêché certaines sections, au travers des Solidaires locaux de participer activement à cette lutte d'un nouveau genre.

Des ponts se construisaient ainsi entre certaines organisations syndicales et des gilets jaunes plutôt rétifs à leur présence. Dans la foulée du conseil syndical de septembre, celui de décembre validait une stratégie d'actions articulée autour d'une campagne justice sociale, justice fiscale en réponse au grand débat lancé par le gouvernement. L'appel à lutter concrètement contre le plan de destruction de notre administration dévoilé le 9 janvier par le DG en place était lancé. L'autonomie des sections, dans le cadre fixé nationalement, dans les formes et dans l'organisation des luttes en était la pierre angulaire.

Dès le début du mois de janvier, les personnels des centres d'appels posaient un préavis de grève pour réclamer légitimement l'alignement de leur régime

indemnitaire sur celui d'autres plateformes. Cette revendication portée depuis l'origine des CDC par notre organisation était rapidement satisfaite par la DG qui craignait l'effet d'une grève sur la mise en place effective du PAS.

Première réponse insatisfaisante dans le combat ouvert contre la géographie revisitée, nombre de sections se sont lancées dans l'action sous des formes diverses et variées. Nous ne les citerons pas toutes (de crainte d'en oublier) non sans saluer leur engagement et leur ténacité à porter haut et fort les revendications. Il n'est cependant pas inutile de revenir sur les événements qui se sont déroulés en Haute-Garonne. Ils démontrent encore une fois la volonté des pouvoirs publics de criminaliser l'action syndicale. Dès les premiers jours de l'année 2019, puis durant tout le premier trimestre, une vague de mobilisation s'est enclenchée. Nous ne sommes pas parvenus collectivement à faire grandir cette première vague d'actions qui a vu plusieurs départements se lancer dans des grèves reconductibles avec blocages physiques des services. Cette période a été également marquée par une forte répression qui a conduit plusieurs camarades et collègues de Haute-Garonne devant le tribunal administratif.

Le syndicat a tout mis en œuvre pour les soutenir et les accompagner jusqu'à la décision du juge administratif de débouter l'administration.

Les mobilisations se sont poursuivies de manière sporadique jusqu'à la fin du mois de mars avec en point d'orgue trois journées (14, 19 et 28 mars) d'appel à la grève intersyndicale,

dont la dernière a donné lieu à une manifestation nationale à Paris rassemblant près de 2 500 manifestants.

Sans atteindre des sommets de mobilisation, ces trois journées ont marqué la période et le mécontentement naissant des personnels tout autant que leur crainte en l'avenir. D'autant que dans le même temps, la direction générale poursuivait son entreprise de destruction des règles de gestion (départementalisation des affectations, refonte des scolarités et des règles de mutation en sortie d'écoles, suppression des CAP nationales de recours contre l'évaluation...) dans la droite ligne des desseins de la DGAFP qui déroulait, malgré l'opposition résolue et quasi-unanime des fédérations de fonctionnaires, son plan de transformation de la Fonction publique. Les argumentations syndicales, tant à la DGFIP qu'à la Fonction publique ont été ignorées, démontrant ainsi l'incurie d'un dialogue social qui n'en a que le nom.

Le syndicat de son côté assurait, dans la tourmente, la formation de ses nouveaux élus et décidait d'annuler le conseil de mars afin de préparer au mieux les échéances mobilisatrices.



Organiser notre réseau militant au vu des nouvelles transformations

Dans un cadre de plus en plus contraint par les décisions politiques associées à la baisse du nombre d'agentes et agents, notre syndicat doit répondre au défi de la baisse des droits syndicaux. Nous ne mettons pas le combat derrière nous, se battre pour le plus haut niveau de droits est nécessaire nous devons émettre des hypothèses pour continuer à porter notre syndicalisme.

Cependant, les orientations des pouvoirs publics et la baisse du nombre d'agents conduit à une baisse des droits : le secrétariat national continuera de prendre toute sa part. Il nous faut aussi réfléchir à l'impact de cette baisse sur notre organisation dans son ensemble.

De plus, nos débats internes doivent se poursuivre pour répondre aux évolutions que doit relever le syndicalisme et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques avec le souci de soutenir les sections. A ce titre, l'évolution de la DGFiP, de son champ de compétences et de son organisation territoriale ont des impacts forts sur notre propre organisation. Notre réseau militant est pluriel et son organisation aussi, l'exemple des directions spécialisées du contrôle fiscal ou encore des DiSi nous amène nécessairement à penser et organiser une action syndicale différemment en maintenant l'existence et le rôle de la proximité.

Un réseau militant en renouvellement

La pyramide des âges de notre organisation nous amène à faire face au renouvellement militant. Il doit s'appuyer sur un travail collectif militant. Il permettra d'intégrer et former les nouveaux et nouvelles et les responsabiliser. De plus, la place des femmes

dans notre organisation doit être intégrée de façon naturelle conformément à nos valeurs et ce dès le 1er échelon de notre organisation qu'est le bureau de section.

Il faut plus d'interaction entre les sections. Aussi le rôle des CSR doit être renforcé pour dynamiser les régions, coordonner les sections, faire le lien avec les directions spécialisées et animer la vie syndicale à l'échelon régional. Nous devons développer nos équipes afin de faire face aux enjeux, optimiser nos droits syndicaux et en conquérir de nouveaux.

Au-delà, nous devons poursuivre le développement de la fédération et des comités locaux de l'Union syndicale Solidaires au plan local comme au plan national.

Réinventer des cadres d'actions et de mobilisations

Les modalités d'action ont connu certaines évolutions : c'est en effet une demande des agent.es et aussi une nécessité de nous adresser aux usagers, aux élus et à la presse afin de rendre visible nos actions, ce qui est une condition nécessaire à leur efficacité. Souvent portées par les militants locaux, elles n'en sont pas moins comprises par les agent.es et pleinement légitimes.

L'évolution des rapports de force doit nous amener à réfléchir sur la diversification des modes d'actions afin de les rendre visibles et d'appuyer les mobilisations, les grèves... Elles vont du plaidoyer auprès des élu.es nationales et locales, des député.es européennes, des commissaires européen.nes avec l'UFE aux actions de type «opérations-marmotte» en passant par les soirées débats, et autres moments d'échanges conviviaux.

Cela permet à chacun et chacune d'y trouver son compte, d'attirer des collègues aux profils différents, d'être présents et présentes dans différents champs et de faire vivre un syndicalisme qui nous ressemble, un syndicalisme de réflexion, de propositions, et d'actions, y compris dans notre rôle de lanceur d'alerte.

Nous amplifierons notre participation à des actions interprofessionnelles dans le cadre des mobilisations nationales des salarié.es, de la fonction publique mais aussi sur des thématiques transversales.

Ces actions devront toujours être menées sur la base d'un cadre national toujours en accord avec les agent.es.

Dans un contexte autoritaire, avec un gouvernement qui cherche à nous intimider, et l'accroissement de la répression syndicale, Solidaires Finances Publiques développera les bases juridiques indispensables pour identifier les risques, être à même de protéger et défendre les agentes et les agents, les militantes et les militants dans le cadre de nos actions.

«Le fait précédant le droit» nous continuerons à agir pour construire le rapport de force nécessaire au combat syndical.

Une réflexion globale sur les outils de communication

Nous avons vu au cours des dernières années une évolution de la communication de façon globale, et notre syndicat a su réagir avec la création du 1er site internet syndical et depuis les 4 dernières années le développement des outils pour faire face à ces changements.

Cependant avoir une stratégie de communication sur l'ensemble de nos vecteurs (Unité, site national, sites locaux, réseaux sociaux) est une condition vitale de notre action et de notre développement.

Aussi, poursuivre nos publications écrites vis à vis de l'extérieur est nécessaire mais nous devons compléter notre panoplie pour développer notre visibilité, aider à nos actions d'information, de conviction et de pédagogie.

C'est du fruit de nos réflexions que nous construisons les armes de nos combats d'aujourd'hui et de demain.

Second semestre 2019 : déterminés

Le 13 juin, date de publication officielle des cartes du nouveau réseau de proximité marque d'une part la pertinence des analyses et des alertes que nous portions depuis des mois, d'autre part la prise de conscience par les personnels de l'étendue du désastre annoncé. Les réactions des personnels et de leurs représentants locaux sont immédiates. Les journées de grèves locales et autre type d'actions se développent instantanément partout sur le territoire. L'imagination est au pouvoir et les personnels eux-mêmes, dans une forme d'auto-organisation salubre, s'emparent des outils mis en place par l'intersyndicale nationale pour exprimer et extérioriser leur rejet du NRP voulu par Darmanin et Fournel.



Durant toute cette période, l'intersyndicale nationale, sous notre houlette, est restée soudée, unitaire et déterminée. L'appel à la grève nationale du 16 septembre a donné des résultats qui peuvent être qualifiés d'historiques à la DGFIP et de remarquables dans un paysage syndical difficile. Ils ont servi d'appui à la poursuite des actions. Le travail de fond des sections et du bureau national a rallié à notre cause de nombreux élus et leurs associations, convaincu les contribuables du bien fondé de notre lutte, mobilisé largement les personnels.

Pour réaffirmer le caractère national du combat et de son objectif, le retrait du plan Darmanin, l'intersyndicale a décidé d'un nouvel appel à la grève avec manifestation nationale le 14 novembre 2019 et de participer activement au salon des maires du 18 au 21 novembre 2019. En parallèle, l'intersyndicale prenait l'initiative d'organiser une votation nationale pour briser la communication gouvernementale habituelle visant à assimiler les non-grévistes à des partisans de la réforme. Les premiers résultats montrent clairement un rejet massif.

L'ensemble de ces initiatives, conduites depuis des mois, ont permis d'élever le rapport de force dans des proportions importantes. Elles ont, avec d'autres facteurs, fragilisé le gouvernement et fortement troublé sa communication. La poursuite des actions est essentielle, tout comme de continuer à informer et à rallier d'autres élu.es à notre cause

qui est aussi la leur et celle de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

Dans le même temps et après sa promulgation par le parlement, nous entrons dans l'application concrète de la loi de transformation de la Fonction publique. Le travail militant au niveau national vise à amortir, au niveau ministériel d'abord, directionnel ensuite, le plus possible les effets de certaines dispositions contenues dans la loi, notamment en matière de gestion RH.

Tentant d'éteindre un à un les foyers de contestation les plus problématiques pour lui, le gouvernement, sûr de son fait, a tout de même lancé sa réforme emblématique, celle des systèmes de retraites.

La journée du 5 décembre, avec encore un taux de grévistes à la DGFIP de près de 45 % (soit le double de la Fonction publique), a permis de coaguler enfin les mécontentements. Le rejet de cette énième réforme des retraites, qui constitue en fait un véritable changement de société, est le principal moteur de l'engagement de milliers de salariés du privé et du public. Ils ont bien compris ce qui se jouait, mais les mobilisations sectorielles et les revendications qu'elles portent en termes notamment de moyens et de conditions de travail, sont un puissant moteur de mobilisation.

La journée du 5 décembre 2019 marque le premier temps de la mobilisation contre le projet de réforme des retraites.

Solidaires Finances Publiques a appelé à une grève nationale avec CGT Finances Publiques et FO DGFIP en invitant les personnels à se réunir en assemblées générales pour définir les suites de cette première journée en s'appuyant sur un taux de près de 45 %, taux historique à la DGFIP.

Ce niveau de mobilisation aurait pu nous permettre de poursuivre sur des grèves reconductibles, mais il s'avère que peu d'assemblées générales ont pris cette orientation. Aussi notre syndicat a décidé lors du Conseil syndical de décembre 2019 d'appeler uniquement sur les temps forts tout en invitant les personnels à se réunir en assemblées générales pour décider des modalités d'action allant jusqu'à la grève reconductible.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce combat demeure et reste légitime. La construction d'un mouvement large est difficile mais cela ne veut pas dire qu'il ne se réalisera pas, Solidaires Finances Publiques continuera à prendre toute sa place dans ce combat.

Début 2020, le syndicat porte un certain nombre de campagnes pour défendre les missions, les conditions de travail et les droits et garanties des personnels. Elles s'articulent autour des élections municipales et du nouveau de réseau de proximité, des conditions de travail avec la campagne «levons le pied» et le boycott de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques a participé activement à la grève de la fin de l'année 2019.



- 9 Mai 2019 : appel Fonction publique, 24,16 %
- 14 mars : appel DGFIP, 27,06 %
- 19 mars : appel DGFIP, 7 %
- 28 mars : appel DGFIP, 15%+manif nationale 2 500 pers
- 16 sept : 35,98 %
- 9 oct 2018 : interpro, 11,16 %
- 14 novembre 2019 : 21,20 % +manif nationale 2 500 pers
- 5 décembre 2019 : 39,11 %

Le contexte est exceptionnel. Jamais nos valeurs, le sens de notre syndicalisme n'ont été combattus par les pouvoirs politiques et administratifs avec une telle force, avec une telle violence. Jamais les agent.es n'ont été aussi méprisés.es.

Les pouvoirs en place veulent, tel un rouleau compresseur, détruire le collectif au profit des intérêts particuliers.

Nous voulons, avec la force de nos convictions, de nos valeurs, renforcer le collectif pour défendre de façon pérenne les intérêts des personnels.

Ils veulent détruire le cœur des missions au profit des intérêts privés.

Nous voulons redonner un sens au joli mot de service public, faire en sorte qu'il soit à travers ses missions renforcées, moteur de l'intérêt général.

À la faiblesse et à la prétention du moi, nous opposons la force du nous. Cette force du nous qui a permis à Solidaires Finances Publiques de gagner les élections, cette force du Nous qui fait que Solidaires Finances Publiques est à la pointe des combats présents et à venir, pour la justice fiscale et la justice sociale.

Nous devons décider ensemble d'une orientation à la hauteur de ce contexte exceptionnel. Une orientation faite de réflexions, de propositions, de convictions, de détermination et de courage, une orientation de combat.

Jean Jaurès disait : «Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel».

**C'est l'ADN de notre histoire, c'est le sens de notre avenir,
c'est la force du nous !**



L'examen des modifications statutaires

Avant, chaque Congrès, les assemblées générales sont appelées à se prononcer sur les propositions de modifications statutaires. Celles-ci ont été adoptées en 2019 par les sections et, conformément aux dispositions de l'article 40 de nos statuts, elles doivent toutes être présentées aux débats des AG 2020.

Chaque adhérent.e pourra prendre pleinement connaissance de ces propositions dans l'encart figurant dans L'Unité n° 1124 du 25 février 2020.

Avenant à l'activité & l'orientation après le Covid 19



La crise sanitaire qui a sévi et sévit encore sur l'ensemble de la planète a livré un certain nombre d'enseignements.

Elle a d'abord, en quelque sorte, validé nos analyses critiques sur les dégâts causés par le capitalisme financier et les politiques ultra-libérales conduites dans la plupart des pays du globe.

La gestion de la crise

Le confinement strict des populations a été la réponse la plus utilisée. L'application du principe de l'immunité collective a séduit les pays du nord de l'Europe.

D'autres, comme l'Allemagne et plus loin, certains pays d'Asie ont opté, parce qu'ils étaient armés pour le faire, pour une stratégie basée sur des tests massifs et l'isolement des seuls individus infectés. Leurs systèmes de santé n'ont pas semblé être affectés par l'afflux de malades comme ce fût le cas dans l'hexagone et d'autres pays Italie, Espagne, USA... Ainsi, le rapport «lits/population» entre l'Allemagne et la France (de 1 à 2) explique les différences de stratégie.

En France, la destruction du service public de la santé a clairement mis la population en danger faute de moyens suffisants pour assurer la prise en charge médicale.

Ce manque de moyens criant dénoncé et combattu en amont de cette crise, et la gestion à flux tendu de lits et de matériel a amené les personnels soignants à se mettre en danger pour sauver nos vies : inconcevable et inacceptable !

Une stratégie accompagnée du traçage organisé des cas contacts qui n'est pas sans poser de questions quant à la protection de la vie privée et des privations de liberté. Les tentations autoritaires ne sont pas écartées à ce stade.

Les enseignements

La pandémie a mis en relief des dérives préexistantes, niées par les uns, ignorées par les autres. L'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement est apparu comme une évidence, tant sur les cartes des niveaux de pollution que sur les mesures de qualité de l'air. La nature, dans de nombreux endroits du globe a repris ses droits....Jusqu'à quand ?

En France, cette gestion de crise s'est apparentée à une gestion de la pénurie. Manque de masques, manque de tests, manque de moyens humains et techniques à l'hôpital, manque de tout...

L'épidémie de covid-19 a par ailleurs exacerbé les inégalités de tous ordres, sociales, économiques, territoriales.

Elle a mis en exergue l'utilité sociale de nombreuses professions celles très féminisées et peu rémunérées, au-delà des soignants. Elle a mis en lumière crue sur la dépendance du pays à l'égard de nombreux secteurs industriels (gestion des stocks à flux tendus...), elle a vu se développer des initiatives pour le moins séduisantes (recours aux circuits de proximité) et a fait renaître une forme de solidarité assez transverse. Les services publics sont soudainement apparus comme essentiels dans bien des domaines ainsi que «les premiers de corvée». Les ministères économiques et financiers et la DGFIP singulièrement en font partie. Leur utilité sociale, économique et budgétaire, régulatrice et de contrôle est (re) devenue une évidence.

Nul ne pouvait prédire un tel séisme. Il n'en demeure pas moins que cette crise ouvre des perspectives de changements profonds indispensables, de «ruptures».

La nécessaire réflexion sur les voies et les moyens de faire advenir des jours meilleurs, un monde meilleur, s'impose à nous. D'autant plus qu'à la crise sanitaire succédera, sans doute possible, une crise économique qui s'annonce durable et sévère et que le camp d'en face va vouloir continuer d'imposer sa loi.

La crise sanitaire qui s'est invitée à la moitié du premier semestre 2020 a fortement bousculé, non seulement nos agendas syndicaux (report des AG et du Congrès notamment), mais plus globalement notre activité.

Elle a surtout engendré une situation politique, économique et sociale inédite dans l'histoire de notre pays et dans celles de la plupart des autres Etats.

Le projet d'activité/orientation, tout comme les textes des commissions de Congrès ne pouvaient pas ne pas intégrer cette période.

Nécessairement, les rapports soumis à l'examen de futures AG et au vote du congrès doivent traiter, par anticipation (du fait des calendriers), la question de « l'après-crise ».

Premier semestre 2020

La reprise du dialogue social

Dans la continuité des décisions du conseil syndical de décembre 2019, nous nous sommes collectivement mis en capacité de revenir dans un dialogue social. Si au niveau local la situation était très diverse, pour le bureau national le boycott « sec » des réunions institutionnelles durait depuis de longues semaines. Au milieu de plusieurs groupes de travail concernant à la fois des sujets métiers (publicité foncière et enregistrement, transfert douanes/DGFiP) et des sujets RH, notamment les lignes directrices de gestion mobilité, le CTR du 20 décembre 2019 marquait concrètement notre retour dans les instances.

Notre objectif visait l'ouverture d'un cycle de discussions dans la foulée du CTR, notamment sur le NRP et plus largement sur l'avenir de la DGFiP. Objectif atteint, mais sans véritable effet du fait de l'irruption de la pandémie.

Dans le même temps où nous renouons avec le dialogue social, nous poursuivons notre engagement contre la loi de transformation de la Fonction publique et contre la réforme des retraites. C'est au cours du même conseil des ministres que le gouvernement décrétait l'état d'urgence sanitaire et l'utilisation du 49-3 pour mettre un terme au débat parlementaire sur le projet de loi retraites. Circulez, ou plutôt rentrez chez-vous, il n'y a plus rien à voir !

Avenant à l'activité & l'orientation ...

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques réaffirme son projet syndical

Notre syndicat, à sa place et dans son rôle, ne peut s'exonérer de contribuer à cette construction de «l'après». Cette réflexion doit être partagée dans le cadre de nos engagements pour nourrir le débat citoyen, à partir de nos propres analyses, notamment dans le domaine de la fiscalité et des finances publiques.

Au-delà des mesures somme toute classiques que nous portons de longue date sur une indispensable réforme de la fiscalité, les questions de la fiscalité environnementale et du numérique devront immanquablement être creusées.

Plus largement, le syndicat devra trouver les ressources pour ne pas être absent des mobilisations sur le climat qui ont ponctué les derniers mois et qui se poursuivront sans nul doute.

Les politiques de ces 30 dernières années ont fait leur temps. La crise du coronavirus est venue en faire la démonstration. Comme avec la crise de 2008, les états disposant de dispositifs de solidarités et de protection sociale forts ont pu appréhender la prise en charge médicale, mais au prix de très grands sacrifices. Ce qui entre parenthèses montre combien les coups portés de façon répétée depuis de nombreuses années par les politiques libérales ont affaibli ces dispositifs sociaux.

Les dispositifs de soutien proposés par l'exécutif français ont été essentiellement dirigés vers les entreprises. Une grande partie des salariés, les plus précaires, les femmes et les jeunes singulièrement, mais également les plus faibles de nos concitoyens ont très largement souffert de la situation.

À en croire les premières réflexions, les mêmes et avec eux les retraités et les fonctionnaires, risquent bien de payer une énième fois l'addition. Une addition qui va s'avérer lourde et qui n'aurait pas existé si tous les gouvernements précédents avaient mené une autre politique budgétaire, économique et sociale. Obnubilés par le dogme de la réduction de la dépense publique imposé par le joug communautaire des «règles d'or» budgétaires avec le plafonnement du déficit budgétaire à 3 % du PIB, ils ont participé à la destruction méthodique des services publics et à l'appauvrissement du financement de la protection sociale. Avec le résultat que l'on connaît en matière de santé.

Une nouvelle répartition de la richesse produite doit voir le jour, valorisant l'utilité sociale et rééquilibrant travail et capital. Les rapports économiques doivent s'appuyer, en France et en Europe, non plus sur la compétition, mais sur la coopération.

En France, les réformes engagées sous ce sceau de la sacro-sainte recherche de la compétitivité ont mis à mal des droits des salariés. Ainsi, la réforme de l'assurance chômage qui limite la durée d'indemnisation et son montant, va entraîner dans la gestion post confinement une paupérisation et une précarisation galopantes de la société.

Un changement de dogme s'impose ! Refonder le contrat social, une absolue nécessité !

Avec la crise du coronavirus, nombre de pays européens se trouvent désormais dans une situation économique et sociale dégradée, à bien des égards. Ainsi La France s'est profondément endettée pour faire face à la crise économique due à près de deux mois et demi de confinement.

La question des dettes publiques contractées par la France ou les autres états de l'UE pour faire face à la crise sanitaire et économique devra être traitée en priorité. Si aux premiers jours de la crise économique annoncée, la dette (plus de 100 % du PIB en France) ne semble pas être un sujet, la question de son règlement en dette perpétuelle voire de son annulation, à l'instar de celle des pays en voie de développement, et permettant d'éviter tout retour à des politiques d'austérité, doit être portée.

La crise de 2020 entraînera une forte augmentation des dettes publiques. La BCE procède à des rachats de titre de dette souveraine mais refuse d'annuler la dette publique qu'elle détient. Le débat actuel porte sur l'annulation de la dette détenue par la BCE et la transformation de tout ou partie de la dette publique des Etats membres en dette perpétuelle. L'objectif est d'empêcher toute austérité et d'en finir avec la dictature des marchés financiers.

Dans le même sens, les traités européens et plus généralement l'orientation de l'Europe en termes économique, social, fiscal, doivent être remis en question.

D'autre part, les problématiques environnementales, de sécurité alimentaire, de concurrence déloyale, de changement des modes et des lieux de production n'échapperont pas à une remise en cause des traités commerciaux internationaux de libre échange.

Notre syndicat a toujours été très critique à l'égard des orientations de l'Europe passées qui ont privilégié la vision néo-libérale ouvrant la concurrence des marchés au détriment du progrès social. Il nous revient de partager notre vision de l'Europe en réaffirmant nos positions en termes d'harmonisation fiscale, sociale pour éviter toute concurrence déloyale. Cette concurrence prédatrice fait pression sur l'action publique, les salaires, les conditions de vie et de travail, sur le partage des richesses, dont les peuples et l'environnement sont les 1ères victimes.

Nous continuerons à faire vivre cette vision au travers de nos différents engagements dans Solidaires, l'UFE, Attac, les collectifs citoyens contre la dette... La question est de savoir comment notre outil syndical se l'approprie de façon plus large pour que ce débat ne reste pas dans l'entre soi et devienne un réel débat public afin de construire les rapports de forces nécessaires pour changer le monde d'hier. Ainsi, le partage de ces analyses est indispensable, car les choix politiques et économiques passés vont perdurer. Pour sauver l'activité économique à «tout prix», ils feront donc peser l'essentiel de s mesures sur les travailleurs (salariés, fonctionnaires...) en réduisant leurs droits sociaux (temps de travail, couverture sociale...).

L'urgence est donc de proposer des alternatives, portées depuis longtemps par notre organisation mais plus que jamais légitimes dans la période.

Le capitalisme financier prend également depuis quelques années des formes de pouvoir autoritaires. Sous prétexte de dangers réels (terrorisme, crise sanitaire...) les pouvoirs en place édictent des lois qui restreignent nos libertés.

Dans le même temps les paroles xénophobes, racistes, antisémites, discriminatoires se multiplient. Heureusement dans la période, d'autres voix se font entendre, d'autres paroles se libèrent. Notamment celles des femmes qui ont mis en lumière le fait que les inégalités et l'oppression patriarcale n'étaient pas des vues de l'esprit ou du passé.

Nous avons entendu aussi les voix qui s'élèvent de plus en plus pour dénoncer la

réalité des discriminations liées au genre, à la couleur de peau, à l'origine supposée, à la religion, à l'orientation sexuelle et plus généralement à l'ensemble des discriminations.

Solidaires Finances Publiques continuera à lutter pour l'égalité, contre l'extrême droite et contre toutes celles et ceux qui prônent l'exclusion.

De la même façon, la défense et la promotion des services publics doit demeurer une priorité ; cette crise sanitaire a fait prendre conscience à la collectivité, de la nécessité du Service Public, ce dernier étant bien, comme le disait Jaurès «le patrimoine de ceux qui n'ont rien». Ainsi les soutiens de toute nature aux personnels soignants, mais aussi aux «invisibles» (personnel d'entretien et d'hygiène, salarié.es des entreprises aux rôles indispensables, les personnels des commerces alimentaires, les producteurs...) doivent nourrir le rapport de force pour imposer un changement radical de politique. Il ne faudrait pas que les invisibles de la période de confinement soient les oubliés du jour d'après.

Les composantes du mouvement syndical et social devront ainsi travailler d'arrachepied pour fédérer, y compris au-delà de leurs propres zones de confort et d'alliances. Leurs rapports avec les formations politiques partageant ses revendications doivent être également tournés vers cet objectif. Ce n'est que dans l'unité la plus large et au prix de la constitution d'une force collective puissante et déterminée qu'un changement profond et durable de la société verra le jour.

Un autre choix de société est possible, notre syndicat le réaffirme de façon plus forte encore. Il participera à sa construction et à son avènement en développant ses engagements dans les collectifs locaux de défense du service public, en tissant des liens plus forts avec les différentes associations, organisations humanitaires, syndicats, pour que le monde de demain soit basé sur le respect de l'humain et de l'environnement.



Reprendre le chemin des combats : une nécessité légitime

Sous prétexte de faire de la relance économique une priorité absolue, ce gouvernement attaque sans complexe les droits, garanties et statuts des travailleurs et travailleuses.

Aussi, nos combats d'hier doivent devenir nos luttes d'aujourd'hui et celles de demain. Il serait inconcevable, à la lumière des enseignements que nous voulons tirer de cette période de pandémie et de sa gestion, de ne pas reprendre le flambeau de la contestation des orientations de la majorité en place : transformons les suspensions, de la réforme de l'assurance chômage et de celle des retraites, en retrait !

Portons à nouveau sur ces deux dossiers nos revendications de solidarité et de justice fiscale qui visent notamment à faire contribuer tous les revenus (du capital comme du travail) et tous les acteurs économiques en fonction de leur capacité contributive. Profitons du moment pour les faire partager bien au-delà de nos cercles militants ou adhérents, pour également réhabiliter le rôle et la place de l'impôt.

Nous devons être créatifs et ouverts à tous les modes d'expression et d'action, à toutes les analyses et revendications, y compris ceux qui pourraient nous échapper, y compris celles venant de cercles syndicaux ou associatifs avec lesquels nous sommes moins enclins à travailler et à réfléchir : unité des revendications et unité d'actions ! Redonnons au syndicalisme ses lettres de noblesse et son rôle premier, être au service de celles et ceux qui décident de lutter.

Il serait tout aussi inconcevable de ne pas nous remettre à l'ouvrage pour nous opposer à la casse du statut de la fonction publique, bien que le processus d'élaboration des textes réglementaires soit enclenché. Ce combat est d'autant plus d'actualité que la période de crise a démontré l'utilité des fonctionnaires, en première, deuxième et troisième lignes pour assurer la continuité des missions de l'État, des collectivités territoriales, des secteurs hospitaliers et médico-social, au service de l'intérêt général, garanti justement par le statut. Solidaires Finances Publiques est investi depuis le début dans Solidaires Fonction publique. Face aux offensives qui se déclinent ensuite au niveau ministériel et directionnel, nous continuerons à renforcer notre intervention au niveau fonction publique.

Ce combat est légitime et indispensable. Les dispositions régressives et parfois punitives qui ont émaillé les périodes de confinement et de déconfinement démontrent, si besoin en était que, sur ce terrain des droits et garanties des agents publics, le gouvernement n'a aucunement l'intention de changer de stratégie. Pire, singulièrement les administrations des MEFs pourraient constituer, plus encore qu'avant la crise, une cible privilégiée d'économies en tout genre.

L'action sociale est particulièrement devenue un enjeu de convoitise pour la fonction publique. Nous devons la protéger, la renforcer et réfléchir à son devenir, voire à son architecture.

Au cours de cette période de gestion de crise, le niveau interministériel, présenté comme un gage d'efficacité, a rapidement montré ses limites. Ainsi, l'omniprésence de la DGAFP a ralenti, voire bloqué des processus de dialogue social directionnel qui sont apparus plus constructifs et pragmatiques. Ainsi, la prégnance du pouvoir politique a laissé peu de marges de manœuvre aux directions administratives. Dans la période, l'harmonisation des règles qui ont été mises en œuvre, s'est toujours traduite par une réduction des droits pour toutes et tous.

Notre syndicat avec Solidaires Fonction publique et notre fédération Solidaires Finances avait dénoncé les dangers de l'interministérialité. La crise du Covid a illustré ces dangers. Aussi si le combat contre la loi transformation de la fonction publique devra toujours être mené au niveau de la fonction publique, les combats directionnels auront toute leur place pour limiter la mise en œuvre de cette loi scélérate.

Une autre problématique est apparue dans le ce contexte, celle de la place et du rôle des secrétariats généraux des ministères, dont celui des MEFs. Porteur de politiques ministérielles essentielles telles que l'action sociale, la préservation de la santé et de la sécurité au travail, la lutte contre toutes les formes de discriminations, la promotion de l'égalité pro..., le secrétariat général est de plus en plus placé sous la contrainte, voire sous la tutelle de la DGAFP. Ses marges d'adaptation des textes « fonction publique » sont de plus en plus étroites et la question de sa pérennité est clairement posée. La Cour des Comptes doit se pencher sur son fonctionnement comme sur celui de l'action sociale ministérielle...

La DGFIP/Bercy au coeur de notre projet

Avant la crise sanitaire, les choix politiques de ce gouvernement étaient synonymes de démantèlement des missions et de réduction des moyens des directions des ministères de Bercy, . Le confinement a toutefois mis en lumière le caractère essentiel des missions et l'utilité économique, sociale et budgétaire des personnels.

Les pouvoirs politique et administratif ne vont pas manquer de surfer sur ce qu'a été la définition et la délimitation des missions prioritaires dans le cadre du PCA pour tenter de limiter les champs d'intervention des administrations économiques et financières. Plus que jamais, Solidaires Finances Publiques doit, avec sa fédération, porter l'utilité de l'ensemble de nos missions pour qu'elles ne se limitent pas à une portion congrue. Ce combat légitime devra se poursuivre et s'intensifier dans la période qui s'ouvre.

Les combats d'avant confinement contre les suppressions d'emplois et les restructurations NRP et démétropolisation toujours et plus que jamais d'actualité

Au cas particulier de la DGFIP, le refus du Ministre de l'action et des comptes publics de reporter la campagne IR, a mis en perspective ce que pourrait être, dans son esprit, le profil des futures campagnes déclaratives, privilégiant à outrance les contacts dématérialisés et à distance, en réduisant encore l'accueil physique. De la même façon certaines missions ont pu paraître inutiles à ses yeux dans la période, confortant son objectif d'avant la crise. La mission du contrôle fiscal en est l'illustration avec entre autres la loi Essoc et le développement du datamining.

Valoriser l'ensemble de nos missions auprès des responsables administratifs et de la population est essentiel dans la période qui s'ouvre.

Ainsi, notre syndicat a toujours dénoncé dans le cadre de la fiscalité des entreprises la séparation de la gestion et du contrôle. Aujourd'hui, nous devons remettre cette revendication dans le paysage. Qui mieux que les services gestionnaires connaissent le tissu fiscal local. Leur connaissance du terrain peut être utile pour aider au plus près les entreprises en difficultés et détecter celles qui abuseront d'un système d'aide, permettant ainsi une programmation au plus près des réalités locales. Par cette illustration nous pouvons valoriser une chaîne de travail cohérente et défendre nos structures de proximité.

Le développement massif du télétravail dans cette période comme organisation alternative du travail en présentiel pourrait être utilisé par l'administration comme une forme de grande expérimentation

nationale. Solidaires Finances Publiques porte dans son revendicatif un télétravail encadré par des conventions dont les trois piliers sont : volontariat, réversibilité et pendularité. Les intentions de l'administration apparaissent assez clairement : faire du télétravail, du travail à distance et de l'utilisation des tiers-lieux, une norme d'organisation du travail.

Cette période a toutefois mis en avant les difficultés de cette organisation du travail qui non seulement dégrade les collectifs de travail nécessaires pour assurer les missions de la DGFIP mais en outre peut être lourde de conséquences en termes de conditions de travail. Ce mode d'organisation peut générer d'importants risques psychosociaux pour l'ensemble des personnels (encadrant.es et encadré.es). La perte de repères, le non-respect du droit à la déconnexion..., sont autant de facteurs de risques.

Notre exigence d'un bilan préalable et contradictoire de cette expérience à grande échelle est essentielle pour forger et consolider notre approche revendicative qui, sans être fermée à ces évolutions, doit poser les pré-requis et les conditions. La qualité des équipements fournis aux agents volontaires, la prise en charge intégrale des frais engagés, l'évolution du «management» devront faire partie de notre corpus revendicatif.

Solidaires Finances Publiques déploiera toute son énergie pour que ce mode de travail ne devienne pas l'arme ultime des restructurations en tout genre et la norme en tant qu'organisation du travail.

Les agent.es volontaires pour l'exercer devront être accompagnés et le syndicat mettra tout en œuvre pour que des conditions optimales leur soient accordées.

L'une des caractéristiques de la pandémie réside dans le fait qu'elle a été d'autant plus active que la concentration des populations était forte. C'est notamment vrai en région Île-de-France où les conditions du confinement, particulièrement contraintes ont été d'autant plus difficiles pour de nombreux habitants et de nombreuses habitantes. Les personnels de la DGFIP n'ont sans doute pas tous échappé à ces contraintes. Plus largement, le désir des agent.es de vouloir quitter les grandes métropoles, pourrait s'amplifier du fait de cette crise sanitaire.

L'administration aura beau jeu de pousser ses projets de démétropolisation, alors même qu'elle gèle dans le même temps les mutations... L'implantation équilibrée des services publics redevient un enjeu majeur d'aménagement des territoires tout autant que l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Notre syndicat devra les aborder avec détermination et sans tabou, sur la base de ses propres analyses et revendications et dans le respect des droits et garanties des personnels, notamment en matière de mutations.

A l'image des conséquences délétères des trop grandes concentrations de populations sur la santé publique, l'hyper-concentration à venir des personnels dans les services de la DGFIP aura les mêmes effets sur les conditions de travail.

Notre revendication relative aux équipes de travail à taille humaine trouve ici un débouché que nous aurions tort de ne pas exploiter, notamment pour contrecarrer les velléités de regroupement de services dans le cadre du NRP. Tout autant, la doctrine d'organisation spatiale des accueils et des bureaux devra être remise à plat pour en finir avec les espaces ouverts et les accueils dépourvus de protections. La question de l'hygiène et du nettoyage dans les bureaux est également un sujet que l'actualité a remis sur le devant de la scène. L'exigence d'une refonte des contrats de nettoyage est impérieuse et la réinternalisation de ces missions devra être posée comme une revendication syndicale importante.

Au regard des événements de la période, le syndicat national Solidaires finances publiques, engagé au niveau interprofessionnel au sein de l'Union syndicale Solidaires, devra se préoccuper davantage du sort des salariés des entreprises de nettoyage qui interviennent dans nos bureaux.

Les pouvoirs publics ne manqueront pas par ailleurs de tirer leurs enseignements de la manière, principalement dématérialisée, dont s'est déroulée la campagne déclarative 2020. Ils pourraient ainsi, au même titre que pour les deux items précédents

pousser les feux sur l'intérêt encore plus fort de voir se développer des modes d'accueil physique alternatifs, tels les Espaces France services, en complément de tous les dispositifs de traitement distancié des dossiers.

La dispersion géographique des lieux où la DGFIP est en capacité de recevoir physiquement le public, dans le cadre d'un accueil dit «primaire», serait ainsi habilement utilisé sous couvert d'une amélioration des conditions de travail des personnels et de leur sécurité. Ces implantations pourraient, à l'inverse, être utilement exploitées pour continuer d'exiger le maintien de services de proximité aux compétences plus larges que le simple accueil de premier niveau, au bénéfice d'une meilleure qualité de service.

Si notre revendication rejetant le principe même des EFS ou de tout autre dispositif visant à segmenter l'activité d'accueil reste de mise, nous n'échapperons pas à une réflexion plus aboutie sur les conditions d'intervention des agent.es de la DGFIP dans ce type de structures dont certaines sont déjà actives. A défaut, nous risquons de laisser se développer des situations très hétérogènes sur le territoire contraignant les sections concernées à livrer leur propre analyse et revendications, à rebours de la dimension nationale de notre syndicat.

Cette campagne déclarative a enfin été marquée par l'apparition de la taxation automatique. Un bilan devra en être tiré. Il est cependant plus que probable que la DG en tirera profit et tentera, en fiabilisant et en élargissant le périmètre des revenus déclarés par des tiers, présents sur la déclaration, d'en augmenter la portée. Au-delà de la position de principe visant à condamner une entorse majeure au principe déclaratif, le syndicat devra, avec l'attache des personnels concernés, affiner sa revendication.

Ces différents éléments, non exhaustifs, doivent nous permettre de poursuivre notre combat contre le Nouveau de réseau de proximité et la démétropolisation.



Confinés, mais bien présents

La période qui s'ouvrait à ce moment là a été très particulière pour bon nombre d'entre nous.

Malgré les difficultés inhérentes au confinement, l'organisation s'est mise en capacité d'assurer la continuité de l'action syndicale. Le dialogue social a pris des formes inédites et tant au niveau local que national, nous avons assuré et assumé notre place et notre rôle. Nous pouvons collectivement en être fiers ! Notre action et notre intervention ont permis de faire état des dysfonctionnements et d'exiger de l'administration des solutions rapides et immédiates, de limiter au maximum l'exposition des personnels, de les protéger. Elles ont aussi été décisives sur les mesures d'accompagnement, notamment sur le dossier des frais de repas.

Mais la période a aussi été marquée par l'ignominie du secrétaire d'État à la fonction publique. Non content de poursuivre en catimini et sans opposition son travail de sape du statut (nous nous en apercevrons qu'au moment du retour à la normale), il a poussé, avec la DGAFP, à des choix pour le moins régressifs envers les agents publics : l'emblématique ordonnance congés et la prime en sont des exemples. Pour tenter de contrecarrer ses plans, nous n'avions que notre voix, que nos voix. Elles n'ont pas suffi, pas plus que le recours introduit contre cette ordonnance scélérate. Nous n'avons pourtant pas laissé tomber les personnels et avons tout tenté, avec plus ou moins de bonheur, pour en amoindrir au maximum les effets. Cohérence, pugnacité et responsabilité ont été notre marque de fabrique durant ces longues semaines.

En interne également, nous n'avons pas cessé de nous impliquer, singulièrement dans les travaux menés à Solidaires et dans les diverses associations citoyennes (dont ATTAC) dont nous sommes proches, pour déjà préparer l'après.

Sur les problématiques plus internes à la DGFIP, nous avons également produit un guide pour les télétravailleurs ainsi qu'un document cadre sur le sujet qui servira également à la fédération.

Défendre les droits des agentes et des agents : notre priorité

Tout au long de la période de crise, pendant et après le confinement, le syndicat national Solidaires Finances Publiques s'est évertué, dans un contexte délicat pour l'action syndicale, à protéger et défendre les droits des personnels.

Ces derniers ont fait l'objet d'attaques des plus ignobles et de restrictions inacceptables, sous couvert d'une équité instrumentalisée avec les salariés du privé, eux-mêmes victimes des décisions gouvernementales.

Ce combat pour le rétablissement des droits et garanties maximum pour les agent.es, nous le poursuivrons, avec toujours la même énergie, qu'il s'agisse du recrutement, de la formation, des mutations, de la reconnaissance des qualifications ou de la rémunération. Il s'agit d'une bataille de tous les instants qui doit irriguer notre revendicatif en permanence, et de manière transverse, à l'instar des sujets de santé et de sécurité au travail.

Nous devons nous préparer à de nouvelles offensives sur ce terrain, notamment en termes de rémunération. La nouvelle doctrine que la DG tente d'imposer, lentement mais sûrement, vise à une individualisation forcenée de la gestion des carrières. En matière de traitement, il s'agirait pour l'administration de «récompenser» ponctuellement et en fonction de certains «efforts» accomplis, ici des individus, là quelques équipes de travail, au fil de l'eau. La mise en œuvre de la prime Covid en est une illustration. Pour le pouvoir politique et administratif, il s'agit de récuser, dans l'esprit des personnels, toute possibilité d'obtenir des mesures à

caractère général. C'est vrai en matière de rémunération, ça l'est aussi dans les autres domaines de la gestion : c'est un défi plus idéologique que technique que nous allons devoir relever dans les mois et années à venir.

Nos revendications visant à l'amélioration des rémunérations par la revalorisation du point d'indice, et du régime indemnitaire, la reconnaissance des qualifications au travers de carrières revalorisées sont les seules réponses acceptables que doit apporter ce gouvernement. L'allocation de primes individuelles, quel que soit leur objet, doit être strictement limitée, voire totalement abandonnée, car elle ouvrirait une brèche pour institutionnaliser une rémunération au mérite...

Du point de vue des règles de mutations, nous devons nous engager résolument à faire revenir le balancier des droits des personnels à l'équilibre qui était le sien il y a quatre ans, en soulignant principalement, au-delà des arguments purement techniques et réglementaires, que les intérêts des personnels ne vont pas à l'encontre de celui du service public contrairement à ce que prétend l'administration.

Nous devons également poursuivre et intensifier notre lutte pour obtenir tous les moyens de défendre les agent.es pour tous les actes de gestion qui les concernent, notamment des instances, qui ne seront certes plus des CAP, mais des lieux où sont élu.es des représentants des personnels pouvant jouer pleinement le rôle qui leur est constitutionnellement reconnu.

A ce sujet l'action syndicale de Solidaires Finances Publiques demandant de façon argumentée et déterminée à la DG de refaire le mouvement national des contrôleurs, a été illustrative de nos capacités d'interventions. C'est vrai aussi pour les CT et CHS-CT et nous ne lâcherons pas un pouce de terrain pour démontrer la nécessité impérieuse de rétablir les CHS-CT dans leur plénitude et leur spécificité.

Le dialogue social à l'épreuve de la crise

Notre retour, au niveau national et après une longue période de boycott, dans les instances de dialogue institutionnel (CT) ou plus informel (GT) était acté avant le début de la crise sanitaire. Il s'est concrétisé de manière très particulière à l'occasion du confinement et pourrait se poursuivre sous cette forme encore quelques mois. Ce choix, nous l'avons assumé de façon à être présents pour porter nos revendications sur la déclinaison des lignes directrices de gestion, sur les réformes en cours et à venir.

Dès le début de la crise et durant toute sa période, Solidaires Finances Publiques a continué dans ce sens. Des audios conférences quotidiennes ou quasi quotidiennes ont rythmé nos semaines de militantes et militants locaux ou nationaux confinés.

Nous avons collectivement œuvré pour la collectivité. Notre réseau a été mis à rude épreuve, mais en même temps, nous avons fait preuve de crédibilité, de cohérence et de sens des responsabilités : notre marque de fabrique.

Durant toute cette séquence, l'administration a été contrainte de nous considérer plus comme des partenaires que comme des représentants de personnels. Ce mouvement nous l'avons assumé en ayant continuellement à l'esprit deux préoccupations: la protection de la santé des personnels et la continuité du service public. Le dialogue social qui s'est noué dans ce moment ressemblait à un exercice acceptable où la voix des organisations syndicales, dont la nôtre, était audible et entendue, sur bon nombre de sujets. Toutefois, sur certains d'entre eux, nous aurions dû obtenir plus que ce que nous avons réussi à arracher.

Mutations : les premières sans CAP

La phase, très perturbée du fait de la pandémie, de publication des mouvements de mutation a été intense. Première année sans CAP oblige, il aura fallu nous réinventer, tant au niveau local que national. Le champ d'intervention comme le timing. Le travail réalisé, notamment autour du mouvement des contrôleurs, a engagé au-delà des camarades du pôle, une grande partie des camarades du siège et une partie des capistes nationaux qui n'ont compté ni leurs heures, ni leurs jours.

Au final, une vraie satisfaction et la démonstration de notre résilience face à la suppression des instances de dialogue. Le soutien aux sections a été l'axe de ces changements de doctrine, sections confrontées à des réponses locales pour le moins hétérogènes de la part des directions quand il s'est agit de mettre en œuvre des décisions qui, pourtant, avaient été validées par la centrale.

Nous devons désormais contraindre l'administration à en tirer toutes les leçons en termes de dialogue social et réaffirmer le rôle fondamental des organisations syndicales et des représentants des personnels, dans le cadre d'un dialogue contradictoire et constructif au sein d'instances dédiées. Tirons avantage de la situation passée et en cours pour contrecarrer les évolutions suscitées par la loi de transformation de la Fonction publique. Notre crédibilité s'assoit en effet sur notre technicité en termes de conditions de travail, de gestion des personnels, de nos analyses portées sur les missions et plus globalement sur la DGFiP. Aussi nous devons poursuivre dans ce sens, ne rien lâcher, agir avec connaissance et détermination. Si nous ne rejetons pas l'idée d'accords, ils ne peuvent être que

le fruit d'une négociation ouverte, dotée de réelles marges de manœuvre et validée par un accord majoritaire. Toutes les organisations, signataires ou pas doivent pouvoir participer au suivi de l'application des accords et ce afin de ne pas nier la représentativité syndicale des OS non signataires. L'initiative de la négociation et son champ doivent être partagées entre l'administration et les organisations syndicales représentatives. Le résultat des élections professionnelles doit demeurer comme socle de cette représentativité.

Concernant le sujet de la représentativité, nous devons dans la période être particulièrement vigilants et combatifs car force est de constater que les pouvoirs publics entendent profiler le paysage syndical sur le modèle du syndicalisme d'accompagnement.

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques et ses évolutions nécessaires

Dès le début de la crise notre syndicat a agi, il s'est mis en capacité de poursuivre son action de première urgence la protection des personnels. L'ensemble de notre réseau militant du local au national s'est organisé pour maintenir les liens indispensables dans la période pour informer de l'évolution de la gestion de la crise en termes de droits, des conditions d'exercice des missions. Ce combat a été quotidien pendant le confinement et se poursuit dans la gestion de l'après.

Si notre action syndicale s'est trouvée limitée de fait par le confinement, le rôle des représentants des personnels a été indispensable dans la période, en particulier celui des membres du CHS-CT et de leurs prérogatives. Leur action n'a été rendue possible que par la formation et l'information de nos représentants. Cette gestion de crise a fait valoir que la formation syndicale était la pierre angulaire de notre action.

Dans ce contexte, si la construction d'un rapport de force dans la période sous ses formes classiques a été impossible, la présence syndicale a été un rempart aux attaques contre les droits et garanties des agents et des agents. Notre action collective a concrètement contribué à l'amélioration de la protection de la santé des personnels.

La question de la construction du rapport de force et de l'implication des personnels dans les actions revendicatives demeure. Dans la tête de nombre d'agent-es mais aussi de militant-es, l'absence de victoire syndicale significative, en dépit de toute l'énergie déployée, altère leur détermination et leur espoir de connaître de prochains succès...

Sans compter l'impasse dans lequel se trouve le dialogue social en général où la

parole syndicale est pour le moins ignorée. Naturellement la tentation du boycott mais aussi le renoncement pointent parfois le bout de leur nez.

Une formule pourrait résumer ce que devrait être notre état d'esprit : «ayons le courage de continuer au-delà des échecs qui ne sont jamais fatals».

Armons-nous de passion, d'enthousiasme et de courage pour continuer nos combats, bien campés sur nos valeurs et nos pratiques mais sans jamais négliger de les interroger en permanence. Qu'attendent de nous nos adhérent.es et plus largement les agent.es ? Qu'attendons-nous d'eux ? Comment instaurer plus d'horizontalité et d'inclusion dans nos analyses, nos réflexions, nos décisions ? Sommes-nous capables de confronter notre corpus revendicatif, élaboré dans une sorte de délégation démocratique par un cercle, somme toute, restreint de militant.es, à l'analyse plus large de nos adhérent.es ?

Notre credo pourrait s'exprimer ainsi : réfléchir ensemble, décider ensemble, agir ensemble, en élargissant en toutes circonstances la participation et en nous confrontant sans réserve à l'avis de nos mandants. Exercice sans nul doute exigeant, mais pourtant essentiel, voire existentiel, dans un contexte où ont fleuri et fleuriront encore des mouvements spontanés du type «gilets jaunes» dans l'angle mort du syndicalisme.

Parmi les armes dont le syndicat dispose figure le recours à la judiciarisation de l'action syndicale. Si nous avons fait le choix de saisir le juge, par exemple dans le dossier de l'ordonnance des congés, c'est bien que l'action syndicale classique s'est révélée vaine à faire plier le gouvernement et la DG.

Retour à la «normale» : le déconfinement

Comme durant la phase de confinement, nous avons, tant localement que nationalement, continué à mettre notre grain de sel dans la déclinaison des plans de reprises d'activité, avec toujours la même boussole, préserver au maximum les personnels, dans toutes les dimensions de cette protection.

Le dialogue social est resté très dense, mais au fil des audioconférences, le sentiment d'un retour aux errements anciens s'est fait réellement sentir. Un peu comme si la DG, et dans un autre registre le secrétariat général, avait sifflé la fin de la récréation. Nous devenons de moins en moins les partenaires que nous étions censés être durant tout la phase précédente. Il aura fallu encore une fois remettre l'accent sur la manière dont nous concevions le dialogue social et montrer que nous étions prêts à nous y impliquer pour peu que nos interlocuteurs changent de méthodes.

Le CTR du 18 juin a réouvert le bal des réunions en présentiel, présentiel limité et couplé à la visioconférence et à l'audioconférence. Il fût aussi le siège d'un début de prise en considération de nos demandes relatives au dialogue social, avec la proposition de la DG de remettre sur la table des discussions les bases de la réforme NRP et démétropolisation. Nous avons ainsi pu au moins argumenter, confronter l'administration à ses propres contradictions et la faire dévoiler ses véritables intentions. Sans être révolutionnaire, cette attitude n'a pas pour le moins été inutile, avec la production notamment d'un agenda social étoffé et couvrant la plupart des sujets dont nous voulions discuter.

A l'aube de l'été

A quelques jours de la trêve estivale, deux groupes de travail étaient programmés, l'un sur le dialogue social, l'autre sur l'actualité des collectivités locales. En parallèle, l'analyse du contrat d'objectifs et de moyens a été lancée, afin d'informer à la fois le réseau et les personnels de ce que nous préparent les deux prochaines années. Notre activité a également été intense sur les sujets fonction publique, en lien avec la commission FP de solidaires notamment.

Notre conseil syndical a enfin pu se réunir début juillet pour faire le bilan de la période et tracer des perspectives...pour la rentrée (?). Il a aussi mis sur orbite notre futur (et hypothétique ?) congrès, déplacé de mai à décembre. La préparation de la séquence d'avant/après congrès a aussi occupé l'équipe de la rue de Montreuil : assemblées générales, nouvelle organisation, incorporation des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes.... Un nouveau mandat va s'ouvrir, dans un contexte qui ne sera pas de tout repos, mais nous en avons l'habitude.

Une équipe nationale renouvelée et remaniée, un nouveau conseil syndical, de nouvelles méthodes de travail, plus de travail collaboratif et plus d'horizontalité, pour un nouveau cadre sur lequel nous ne renoncerons pas à peser pour qu'il soit conforme à nos attentes et à nos revendications et à celles des personnels. Ayons confiance en l'avenir.

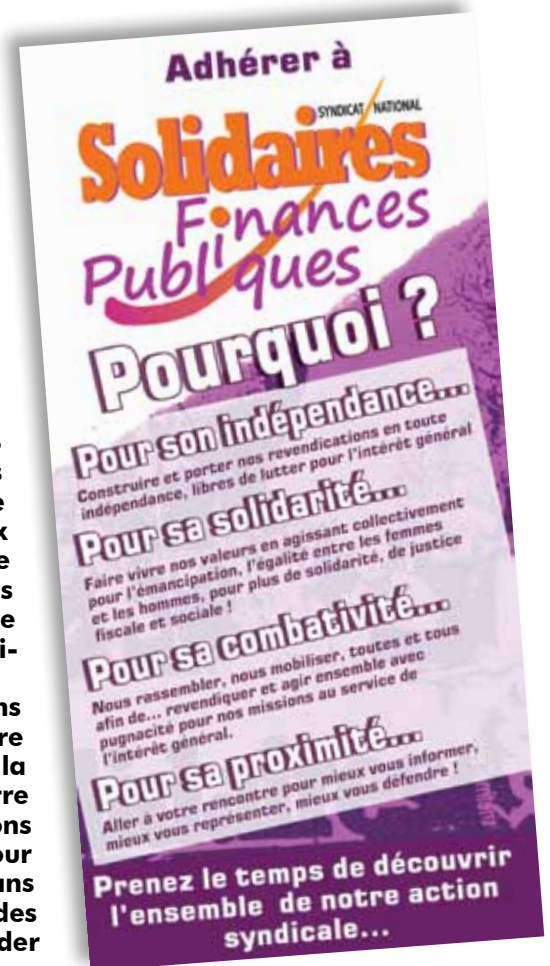
Avenant à l'activité & l'orientation ...

Le recours à la judiciarisation doit continuer à être mesuré. Modalité d'action parmi d'autres, elle ne nous exonère aucunement de continuer à mener nos combats par tous les moyens d'action à notre disposition. En particulier l'ardente nécessité de construire et de nourrir le rapport de force pour modifier des lois et des règlements toujours plus défavorables aux salarié·es du public comme du privé.

Agir graduellement, par tous les moyens et à tous les niveaux, doit demeurer un de nos axes stratégiques.

Notre syndicalisme d'adhérent.es : un rempart aux dérives arbitraires pendant la crise

Pendant toute la période, notre syndicat national a été présent jour après jour du local au national pour faire respecter les droits et garanties en termes de protection des personnels. Notre site national ainsi que les sites locaux ont connu une fréquentation inédite ainsi que notre page Facebook. Les réponses apportées de façon collective aux agentes et agents qui nous sollicitaient, ont consolidé notre crédibilité. Aussi, transformer ces sollicitations d'hier en adhésions de demain doit être un axe de développement. Ainsi, si la crise Covid 19 a mis en stand by notre campagne de cotisations, nous avons décidé de relancer cette dernière pour faire valoir notre action syndicale dans la période en mettant à disposition des sections un dépliant dédié pour les aider à remettre la campagne de cotisations en action.



Cette période inédite nous a percuté sur le plan individuel et collectif. Chacun d'entre nous a appréhendé et vécu cette expérience différemment, mais nous avons toutes et tous mis nos individualités au service du collectif !

Plus que jamais, notre action syndicale trouve son sens pour construire un futur qui repose sur la solidarité, la fraternité, l'égalité.

Plus que jamais notre syndicalisme doit défendre les valeurs de la liberté .

Liberté de toutes et tous sans distinction, sans discrimination.

Plus que jamais l'élaboration d'idées nouvelles, les luttes, les conquêtes sociales ont besoin de ce travail collectif, de cette passion collective : défendre les missions et les agent.e.s de la DGFIP, défendre les personnels du ministère, défendre les fonctionnaires et les personnels de la fonction publique, défendre l'ensemble des salarié.e.s , les invisibles, les chômeurs, les précaires. Lutter contre les inégalités. Construire pour toutes et tous une société plus juste !

Ensemble nous le faisons ! Ensemble nous continuons ! C'est la force du nous !

«Le pessimisme de la connaissance n'empêche pas l'optimisme de la volonté.» Antonio Gramsci

Réchauffement climatique, économie 2.0 sans régulation, accroissement des inégalités, soulèvements des peuples..., sont autant de faits marquants de la période.

La DGFIP connaît, elle aussi, depuis plus de 2 décennies des évolutions continues qui remettent en cause nos missions, nos structures mais aussi qui touchent les agents dans leur environnement professionnel et par voie de ricochet dans leur vie personnelle.

Si ces évolutions sont toujours l'œuvre d'une même politique marquée du dogme libéral, l'accélération au cours du quinquennat de E. Macron est d'une violence inégalée et tente de s'imposer dans un contexte social inédit.

Moins d'impôt, moins d'État, moins de services publics, moins de fonctionnaires la régression sociale prend des allures de valse folle qui nous donne le tournis, au point parfois de nous faire perdre nos repères.

Solitaires Finances Publiques évolue dans ce contexte tumultueux et incertain. Réfléchir pour faire évoluer notre revendicatif pour retrouver sens est indispensable pour faire face aux enjeux de la période.

Se réapproprier nos missions de service public au sein de la DGFIP, améliorer le pouvoir d'achat des agent.es et mieux les reconnaître, interroger nos organisations de travail dans le but d'améliorer leurs conditions de travail, faire évoluer notre revendicatif pour assurer la défense individuelle et collective des personnels pour contrer la destruction de notre statut, de nos carrières et règles de gestion et mettre notre outil syndical en ordre de bataille pour faire vivre notre syndicalisme, sont les sujets qui irrigueront notre Congrès au travers de son orientation et de ses résolutions.

Pré-résolution de la commission n° 1...

Les missions de service public, quelles réalités pour la DGFiP ?

Faire du service public à la DGFiP un enjeu politique

La crise financière de 2008 et l'actuelle pandémie Covid19 ont mis en relief le rôle majeur des « amortisseurs sociaux », réelle protection contre la fragilité de notre société. Notre syndicat, au sein de Solidaires et de collectifs (ATTAC...), défendant les valeurs de solidarité, de justice fiscale et sociale, revendique le renforcement des mécanismes de protection issus pour certains de l'histoire du mouvement ouvrier (sécurité sociale...) et le développement des communs émancipateurs du système capitaliste, dont les services publics, propriété de toutes et tous. Les « réformes » de l'action publique menées ces trente dernières années par les gouvernements successifs ont systématiquement conduit à une dégradation des services publics.

Externalisations, privatisations, abandons de mission et standardisation des prestations ont conduit à accentuer les fractures sociales, territoriales et politiques au sein de la société. Les restructurations accélérées depuis la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), en passant par la Modernisation de l'Action Publique (MAP) et in fine, le programme d'Action Publique 2022 sont toutes justifiées par l'obsession comptable de la réduction des coûts et par l'introduction des principes de gestion du secteur privé, tant dans l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines que dans la prestation de service soumise à une logique marchande.

L'approche financière de l'action publique et le déploiement de la logique managériale heurtent de plein fouet les principes cardinaux du service public, et notamment le principe d'égalité d'accès des usager-es, de continuité et la spécificité du droit qui régit son activité.

Le périmètre des services publics a été historiquement et progressivement élargi en tenant compte des besoins de la population et de la volonté politique d'assurer une universalité de la prestation en instaurant un financement par l'impôt ou/et la gratuité, une péréquation tarifaire, déconnectés de la logique du coût de la prestation. Aujourd'hui l'adaptation du service public n'est plus appréhendée par les pouvoirs publics à partir des besoins mais des seuls moyens qu'ils consentent à lui allouer.

Les règles exorbitantes du droit commun qui régissent le service public, tel que le statut des

agent-es, sont justifiées par la finalité du service public et les droits des usager-es. Elles sont irréductibles aux lois du marché. La remise en cause systémique des statuts, droits et garanties, qui permettent aux agent-es citoyen-es de défendre le service public, est le préalable au démantèlement total des missions.

Ces ruptures fondamentales sont réalisées en dehors de tout débat démocratique. Les réformes sont issues de commissions dépourvues de toute légitimité, composées de membres issus du secteur privé, bancaire et financier, adhérant tous à la même doxa néolibérale. Elles s'inscrivent dans les préconisations du « feu » Accord Général sur les Commerces et les services (AGCS) et dans la doxa des traités internationaux et directives européennes. Derrière le paravent de la rationalité économique apparaît la volonté idéologique, de moins en moins dissimulée, de réduire le service public à un minimum, une prestation standardisée, destinée à celles et ceux qui ne pourront pas s'offrir un service privé, payant, relativement onéreux pour être de qualité. C'est l'universalité du service public qui est visée et sa fonction de réduction des inégalités. Il s'agit en effet d'ouvrir au marché les pans d'activité qui sont susceptibles de générer du profit. Le démantèlement des services publics n'est donc pas une contrainte exogène mais un choix politique délibéré.

Pour faire accepter des mesures qui sapent la cohésion sociale, la réduction de la dépense publique et des prestations qu'elle finance est justifiée par la « nécessité de baisser les prélèvements obligatoires ». La question centrale de la répartition de l'impôt et de la justice fiscale est donc éludée au profit d'une diminution des prélèvements des plus fortunés.

Les attaques perpétrées contre la DGFiP depuis plus de dix ans sont à la fois une illustration de l'offensive généralisée contre les services publics et une étape du démantèlement de l'État, en raison des missions qu'elle exerce en son sein.

Les missions de la DGFiP sont moins visibles que d'autres services publics et l'usager-e est souvent captif. Il est politiquement plus facile de faire accepter la fermeture d'un Centre Des Finances Publiques (CDFiP) que d'une école, des suppressions d'emplois « à Bercy » qu'à l'hôpital.

Les attaques portées contre la DGFiP contribuent à l'érosion des recettes publiques. Moins de contrôle, moins de recouvrement, c'est in fine moins de ressources et le prétexte à de nouvelles coupes budgétaires.

La dégradation du service rendu à l'usager-e par l'administration qui établit, liquide et collecte les ressources, catalyse l'altération du consentement à l'impôt et nourrit le discours hostile à l'utilité de la contribution commune.

De nombreuses missions exercées par la DGFiP attirent la convoitise d'entreprises qui entrevoient des potentialités de nouvelles activités lucratives : recouvrement, information, assistance téléphonique, mise en relation et conseil au contribuable, aide à la télédéclaration mais aussi conseil aux collectivités.

Solidaires Finances Publiques porte des revendications sur le périmètre des missions de la DGFiP, les moyens humains et matériels qui lui sont alloués et sur les garanties statutaires des agent-es. Ces revendications sont indissociables du rôle de cette administration au sein de l'État et des services que ce dernier offre aux usager-es. Les réformes de structures, des méthodes de travail, des règles de gestion qui impactent aujourd'hui les services et les agent-es, loin de relever d'une simple évolution technique et opérationnelle traduisent un choix politique qui doit faire l'objet d'un débat démocratique.

Dans ce cadre, Solidaires Finances Publiques continuera à combattre les mesures inspirées par l'idéologie néolibérale qui conduisent à une régression des services publics (I) et à militer pour promouvoir un service public de qualité, indispensable à l'égalité et à la solidarité (II)..

Une régression des services publics inspirée par l'idéologie néolibérale

Une réorganisation essentiellement justifiée par la logique budgétaire

Les politiques néolibérales conduisent d'abord au désengagement de l'État. Les activités de service public susceptibles de générer des profits sont progressivement et systématiquement privatisées. L'État a ainsi bradé les autoroutes, France Télécom, le service public de l'énergie avec GDF et EDF ou encore filialisé des activités de transports ou de messagerie auparavant assurées par la SNCF et La Poste. Le transfert du recouvrement en numéraire vers les buralistes relève



d'une logique similaire. Aéroport de Toulouse a été cédé à des investisseurs privés ; le gouvernement risque aujourd'hui de faire de même avec Aéroports de Paris.

Les marchés sont libéralisés avec, à terme, des prestations qui coûtent en général plus cher, à moindre qualité. Les exigences d'universalité, de continuité et d'égalité de traitement devant le service public disparaissent. De nouveaux besoins essentiels ne sont pas érigés en service public. La téléphonie mobile, l'accès à internet restent ainsi tributaires des exigences de rentabilité. Les collectivités locales sont contraintes de prendre à leur charge les équipements nécessaires à la couverture des territoires les moins denses sans bénéficier d'un dispositif de péréquation. L'exploitation du service sera en revanche confiée à des entreprises privées : socialisation des investissements et privatisation des profits.

L'État abandonne également l'exercice d'une partie de ses missions aux collectivités locales qui doivent les assumer financièrement - car sans transfert budgétaire à la hauteur mais avec le risque de conforter les impôts et taxes les plus injustes (TVA et TICPE) - pour fournir aux usager-es un service déprécié malgré le volontarisme des élu.es locaux. Il en va notamment ainsi des Maisons de Services Au Public devenant pour certaines, EFS (Espaces France Services). A mesure que les CDFiP disparaissent, elles ont vocation à assurer un accueil de premier niveau sans être en mesure d'apporter une information exhaustive et de qualité.

De plus, la dématérialisation forcée des démarches administratives conduit à faire supporter à l'usager-e une partie de l'exercice de la mission de service public et ce dernier est le plus souvent contraint de recourir à une assistance privée pour obtenir rapide-

ment le document attendu ; c'est notamment le cas pour l'obtention des cartes grises qui ne sont plus délivrées aux guichets des préfectures.

L'obligation de recourir aux démarches en ligne fragilise une part importante de la population qui peut être amenée à renoncer à l'exercice de ses droits, face à la complexité des procédures.

La décentralisation a par ailleurs conduit au transfert de l'exercice de missions aux collectivités locales sans que les ressources allouées permettent de faire face à l'évolution des dépenses induites. Par exemple, l'accueil des mineurs étrangers isolés dévolu aux conseils

départementaux n'est plus toujours assuré de manière égale sur l'ensemble du territoire, portant parfois atteinte aux droits fondamentaux des enfants à prendre en charge. D'une manière générale l'exercice des politiques sociales par les départements pose la question de la dissymétrie entre les ressources des collectivités les plus pauvres et les besoins de leurs populations en l'absence de péréquation nationale suffisante.

L'État procède par ailleurs à des réformes de ses structures administratives. La création de Secrétariats Généraux Communs, services interministériels placés sous l'autorité du Préfet, a vocation à regrouper, à terme, l'ensemble des fonctions support de l'État en matière d'achat, de logistique, d'immobilier, de formation professionnelle, d'action sociale, de ressources humaines et informatiques. La logique d'uniformisation et de standardisation de l'exercice de ces missions nuit à la nécessaire adaptation des fonctions supports aux particularités de chaque mission. En outre les mesures d'harmonisation des régimes qu'appelle cette mutualisation des ressources risquent de tirer l'ensemble des personnels vers le bas.

De la même manière, la généralisation d'accueils multi-services au travers des EFS illustre la dégradation des services rendus à la population. Ersatz de services de pleine compétence supprimés depuis plus ou moins longtemps, elles n'ont vocation qu'à servir de point d'entrée et d'orientation aux usager-es les plus en difficultés. Dès lors que les questions à traiter ou les situations seront plus complexes, il ne faudra rien en attendre et tenter de joindre les services de gestion, toujours plus éloignés et difficilement accessibles.

Le désengagement de l'État, les restructurations sont toujours justifiées par le pré-

texte de la rationalisation et la nécessité de diminuer les dépenses publiques. Or, si la préoccupation des pouvoirs publics visait à tendre vers l'équilibre budgétaire, la réduction des dépenses devrait s'accompagner de la recherche d'une optimisation des recettes publiques. Tel n'est pourtant pas le cas.

D'abord parce que la diminution des dépenses de personnels et des dépenses de transfert est réalisée en parallèle d'une augmentation de dépenses fiscales sans utilité sociale avérée. Il en va ainsi de nombreux crédits d'impôts dont les effets ne sont jamais évalués ou qui sont maintenus en dépit de l'insuffisance des résultats. Le crédit d'impôt compétitivité emplois (CICE) qui a été transformé en une baisse pérenne de cotisations sociales en constitue un exemple significatif. Alors que son coût est exorbitant (près de 100 milliards sur la période 2013-2018), il n'a pas eu d'effet sur l'investissement des entreprises et la recherche-développement et n'aurait eu qu'un effet très relatif sur la sauvegarde d'emplois (100 000 emplois créés ou sauvegardés sur 2013-2015, soit un coût de 188 500€ par emploi ; plus de trois fois le coût annuel d'un emploi de contrôleur charges comprises).

Ensuite parce que les gouvernements successifs ont renoncé à des ressources, qu'elles soient fiscales, sociales ou résultent de participations de l'État au capital d'entreprises. L'instauration de la flat tax, la suppression de l'ISF, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, la multiplication des exonérations de cotisations sociales conduisent à une diminution importante des recettes. Le déficit de la sécurité sociale en 2019 a ainsi été politiquement construit par le gouvernement qui a décidé de ne pas compenser les exonérations de cotisations sociales qu'il a annoncées par ailleurs. Alors que la sécurité sociale aurait ainsi dû dégager un excédent, le déficit ainsi créé permettra de justifier de nouvelles mesures régressives en matière de santé et de retraite ! Les privatisations des autoroutes, des aéroports ou de la Française des Jeux illustrent allègrement la volonté de réduire les ressources publiques et d'augmenter corrélativement les profits de groupes privés.

La logique budgétaire et comptable qui préside au désengagement de l'État et à la régression généralisée des services publics apparaît donc comme un prétexte pour justifier auprès de l'opinion publique le choix idéologique d'une minorité qui cherche à démanteler le système de solidarité sociale qui participe à la réduction des inégalités et à la redistribution des richesses depuis 1945.

Au cœur des services publics, la DGFIP n'est pas épargnée.

Le démantèlement de la DGFIP au nom de l'exemplarité

Parce qu'ils veulent faire, à n'importe quel prix, des économies, les gouvernements tranchent en effectuant des coupes dans les effectifs des agent-es de la Fonction Publique.

Depuis plusieurs années, la DGFIP est la principale variable d'ajustement dans cette course à la réduction des moyens humains et devient ainsi un vaste laboratoire de transformations et de suppressions des missions. Pour absorber la chute des effectifs, la DGFIP se lance dans de profondes réformes de structures, comme le projet du Nouveau Réseau de Proximité (NRP). La DGFIP poursuit le démantèlement de ses services : sont annoncées les fermetures de 1100 trésoreries sur les 2000 encore existantes. Des Services de Gestion Comptables concentrés et des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) isolés ne parviendront pas à remplacer les services rendus par les trésoreries disparues. La dissociation du conseil et de la gestion va rompre le lien direct entre le comptable public, les agent-es du service gestionnaire, les collectivités et les usager-es.

Les Services de Gestion Comptable vont devenir des usines à opérations comptables, concentrées sur un nombre très réduit de pôles départementaux. Les CDL, véritables VRRP, prodigueront épisodiquement des conseils décontextualisés aux collectivités.

En dépit de la suspension de l'expérimentation des agences comptables, la DGFIP continue à promouvoir des modes d'organisation qui altèrent le principe de séparation ordonnateur/comptable : les Contrôles Allégés en Partenariat (CAP), le Compte Financier Unique (CFU), les services facturiers (SFACT), etc.

Toutes ces réformes industrialisent l'exercice de la mission, retardent ou suppriment les contrôles.

Avec le projet de création des EFS, le maillage territorial actuel de la DGFIP est abandonné au profit d'un réseau de points d'accueil illusoire. Nous sommes désormais bien loin du concept du guichet et de l'interlocuteur uniques !

Et ce n'est pas la démétropolisation qui rapprochera l'administration fiscale des citoyen-nes. La vérité est plus brutale : des communes vont supporter un effort financier pour accueillir des fonctionnaires qui ne rendront aucun service direct à la population locale.

Avec la fusion de nombreux services tels les Services aux Impôts des Particuliers (SIP), les Services aux Impôts des Entreprises (SIE), les Services de Publicité Foncière (SPF), la DGFIP procède à une rétractation sans précédent de son réseau.

Par ailleurs, la loi pour un État au Service d'une Société de Confiance (ESSOC) vise à réduire la place du contrôle fiscal alors même que l'évitement illégal de l'impôt représente 80 milliards d'euros. Elle privilégie l'accompagnement et le «partenariat» au contrôle. Elle confie aux commissaires aux comptes le soin de délivrer un certificat de conformité fiscale à leurs clientes, les entreprises, dans un dangereux mélange des genres. Le contrôle fiscal est également fragilisé par la volonté de faire du datamining le principal mode de programmation, se substituant à l'expertise des agent-es alors qu'il devrait demeurer un outil complémentaire à leur service.

Pour renforcer les gains de productivité, la DGFIP taylorise les missions par fonction support : contrôle, recouvrement, dépense, gestion comptable, conseil comptable... la prise en charge globale d'une mission cède la place au travail massifié et segmenté.

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics veut par ailleurs créer une agence unique de l'ensemble du recouvrement à la fois fiscal et social assuré actuellement par la douane, l'URSSAF, et de nombreuses autres entités. L'objectif affiché est de standardiser et d'industrialiser le recouvrement des recettes afin de réaliser des économies d'échelles. C'est ce que font déjà nos voisins européens, notamment le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie ou encore les pays scandinaves et les Pays-Bas. La mission «France Recouvrement» entend lever tous les obstacles à une unification des réseaux de recouvrement forcé de la sphère fiscale et de la sphère sociale. Plusieurs mesures d'effet quasi-immédiat démontrent la volonté politique et administrative d'aller très vite comme le transfert du recouvrement de la DGDDI vers la DGFIP de 11 taxes.

Dans sa rhétorique du résultat, la DGFIP crée



des indicateurs quantitatifs et qualitatifs très éloignés du ressenti des usager-es et des agent-es. L'indicateur conduit parfois à une dégradation de la mission, le gestionnaire étant plus préoccupé par la satisfaction statistique que par la réalité effective du service rendu.

Pour garantir des résultats toujours excellents, en dépit de la réalité, les indicateurs doivent bien évidemment pouvoir être aisément manipulés.

Pour Solidaires Finances Publiques, c'est le démantèlement de toute la DGFIP qui est entamé ! Le projet de destruction de la DGFIP trouve ses racines profondes dans les orientations du gouvernement et son obsession de baisse de la dépense publique au détriment du service public et de celles et ceux qui le servent. Notre obsolescence est programmée !

La promotion d'un service public indispensable à l'égalité et à la solidarité

Le service public de demain selon Solidaires Finances Publiques

Les principes fondamentaux du service public ne doivent pas être remis en cause, mais les modes de vie évoluent et génèrent de nouveaux besoins. C'est en ce sens que le service public doit s'adapter pour ne pas laisser des pans entiers de la population en marge de la société.

Traditionnellement, pour garantir le périmètre des services publics, il est d'usage de qualifier les missions jugées essentielles de service public régalién. Or, les fonctions régaliennes désignent des tâches que l'État ne doit pas ou ne peut pas déléguer. Cette dénomination est faussement protectrice. D'une part, le régalién implique une hiérarchisation néfaste des missions de service public : la justice est-elle plus importante que la santé ? D'autre part, le périmètre des services publics est alors tributaire de la volonté du pouvoir politique en place.

Pour Solidaires Finances Publiques, il existe une objectivité du service public. Doivent relever du service public, l'ensemble des biens et services nécessaires à l'épanouissement et au développement des personnes dans un environnement préservé. C'est à dire que l'ensemble des activités économiques et sociales répondant à la notion d'intérêt général doivent être réalisées par la puissance publique au travers d'un service



public de qualité ne devant pas être délégué. Par ailleurs, la fonction essentielle des politiques publiques est de réduire les inégalités par l'instauration d'une fiscalité progressive et par l'offre de services publics.

Proximité et continuité : La présence équilibrée du service public est un gage de cohésion sociale et un outil primordial d'aménagement du territoire. La continuité territoriale doit en particulier être assurée entre la métropole et les DROM-COM. Un accès physique doit être préservé pour toutes et tous avec des horaires suffisamment étendus et à distance raisonnable.

La dématérialisation et internet constituent des compléments utiles aux usager-es mais ne doivent en aucun cas remplacer les guichets. Les évolutions technologiques devraient être génératrices de progrès pour les usager-es, contrairement aux nouveaux modes d'échanges avec les services publics qui en limitent l'accès et augmentent les inégalités.

Égalité et universalité : Chacun-e doit pouvoir accéder, indépendamment de ses moyens et de ses possibilités, à un service public de qualité.

Neutralité : Le principe de neutralité assure le libre et l'égal accès de toutes et tous aux services publics sans discrimination. Il implique la laïcité de l'État, l'impartialité des agent-es publics et l'interdiction de toute discrimination fondée sur les convictions politiques, philosophiques, religieuses, syndicales ou tenant à l'origine sociale, au sexe, à l'état de santé, au handicap ou à l'origine ethnique. Le statut du fonctionnaire participe de la garantie de cette impartialité.

Transparence : Le principe de transparence permet à tout citoyen-ne ou usager-e de s'assurer du bon fonctionnement des services publics et du correct emploi des deniers publics. Tout-e usager-e dispose d'un droit à l'information sur l'action des services publics.

La transparence est une condition de la participation des usager-es à la détermination des finalités et des modalités du service public.

Dès lors, pour Solidaires Finances Publiques, les pouvoirs publics doivent répondre à l'ensemble des besoins sociaux de la population : l'eau, l'énergie, l'éducation, la santé, l'aide à la personne (petite enfance, handicap, grand âge), la fiscalité, la justice, la sécurité, les transports, les grandes infrastructures, la défense, la culture, les communications, la protection des personnes et de l'environnement, le logement social. Ces activités doivent demeurer sous la responsabilité de la puissance publique et échapper à la logique du marché.

La DGFiP joue un rôle primordial dans la préservation des services publics.

L'ensemble de la population doit avoir accès à tous les services publics, c'est pourquoi la DGFiP doit retrouver un maillage territorial dense afin d'être présente sur l'ensemble du territoire et accessible à toutes et tous. A ce titre, des services de plein exercice accueillant tous les usager-es (particuliers, professionnels, collectivités territoriales) doivent subsister. Chacun-e doit pouvoir obtenir une réponse technique, rapide et fiable.

Les EFS peuvent s'appuyer sur le réseau de la DGFiP existant pour permettre aux usager-es d'accéder aux autres services publics aujourd'hui absents. Les bâtiments dans lesquels les services pérennes de la DGFiP sont logés peuvent accueillir des EFS. Celles-ci pouvant aussi se développer là où les services publics sont absents ; elles peuvent donc être implantées dans les territoires les plus isolés dépourvus de services publics de l'État. En tout état de cause, des agent-es de la DGFiP doivent être présent-es de manière pérenne dans toutes ces structures. De nouveaux emplois doivent être créés pour éviter la mobilité subie et ne pas résulter de redéploiements.

Le maillage est fondamental pour l'ensemble des missions, y compris l'assiette et le contrôle afin de garantir une connaissance précise des réalités socio-économiques du territoire.

Pour assurer la transparence et le contrôle citoyen des services publics, la séparation ordonnateur/comptable doit être préservée. Elle garantit que l'emploi des deniers publics est conforme à l'autorisation budgétaire. C'est un élément essentiel pour conserver la confiance des citoyen-nes envers les institutions et conforter le consentement à l'impôt.

Le comptable public doit rester indépendant, c'est son statut de fonctionnaire d'État sans lien hiérarchique avec l'ordonnateur qui garantit ce principe. Il doit exercer ses missions dans une

structure DGFiP et ne pas être intégré au sein d'une collectivité territoriale ; il en va de même pour la mission de conseil aux collectivités.

La fiscalité repose sur des éléments multiples. Afin d'assurer l'efficacité des missions et l'égalité devant l'impôt, la DGFiP doit donc conserver la maîtrise de l'intégralité de la chaîne de travail, de l'établissement du plan en passant par l'assiette, l'enregistrement, le recouvrement jusqu'au contrôle et le tout accompagné d'un accueil technicien et de qualité.

La lutte contre la fraude est une mission essentielle tant pour asseoir le financement des services publics que pour répondre à l'exigence de justice fiscale. Mais les dispositions de la loi Essoc l'éloignent de sa fonction première : être la contrepartie du système déclaratif. Le contrôle fiscal doit être renforcé et la programmation ne doit pas être asséchée par le datamining, qui s'avère en l'état un procédé relativement inefficace.

La DGFiP doit conserver l'entière maîtrise de son outil informatique qui ne doit ni être confié à des opérateurs privés ni à une direction interministérielle. **Solidaires Finances Publiques combat toute forme d'externalisation accentuée par la politique du «tout numérique»** mise en oeuvre par le SGMAP (Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique) et de la DINSIC (Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Informations et de Communications de l'Etat). L'ensemble des applications doit être développé et exploité par des agent-es de la DGFiP. Outre la maîtrise des coûts, la sécurité des données, la question de l'adaptabilité et de l'adéquation des programmes à l'exercice des missions est un enjeu majeur.

Solidaires Finances Publiques revendique dès lors de déterminer les moyens alloués aux services publics en fonction des besoins exprimés par les usager-es.



Identifier les besoins pour déterminer les moyens

Un territoire est en partie attractif grâce aux infrastructures et aux services publics qui y sont implantés. Le service public est donc un enjeu politique qui doit faire l'objet d'une appropriation collective. Cette dernière doit être construite au sein des institutions

(comme le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional-CESER) mais également au-delà, au travers de consultations ouvertes (référendum, conférences de citoyens...) entre les usager-es, les personnels et les élu-es.

Contrairement aux dernières réformes territoriales qui éloignent les citoyen-nés des lieux de décision, il importe de trouver des leviers démocratiques et d'organiser la concertation au plus près des usager-es.

Pour Solidaires Finances Publiques, le climat social actuel souligne la nécessité de renouer avec la démocratie locale en s'appuyant notamment sur des outils de contrôle effectif et de vote qu'il s'agisse d'études d'impact d'une part ou, d'autre part, du droit d'initiative législative des citoyen-nés, à tous les niveaux de décisions et le droit de blocage par voie référendaire, moyen de garantir le contrôle du mandat des élu-es.

Retrouver une dynamique démocratique pousse à rechercher le niveau de gestion le plus pertinent en termes d'égalité d'accès et d'efficacité sociale et environnementale. Si un certain nombre doivent relever de la seule compétence de l'État, d'autres peuvent s'organiser avec un pilotage national assorti d'une mise en oeuvre locale, d'autres encore peuvent relever de services publics territoriaux ou encore de modes autogérés... Une telle ambition démocratique, corrigeant les dérives technocratiques et libérales, permettra au Service Public, dans la pluralité de ses missions, de devenir un bien commun au service de toutes et tous.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est opportun de se rapprocher des associations, des collectifs pour développer des liens qui nous permettraient de définir



les besoins des usager-es.

De plus, c'est au travers de nos interventions publiques au sein d' ATTAC, dans la campagne des sans-papiers, que nous transmettons nos valeurs et affirmons notre rôle en tant qu'acteur de la transformation sociale.

Par ailleurs, on pourrait penser qu'une reconnaissance constitutionnelle des services publics et des droits fondamentaux permettraient de les garantir et nous la revendiquons. Cependant, il n'est pas acquis qu'une constitutionnalisation plus prononcée soit un rempart contre les politiques de libéralisation qu'elles résultent de la mise en oeuvre du droit de l'union européenne ou de majorité politiques néolibérales.

Les valeurs du service public ont été et sont encore bafouées par les gouvernements successifs et les principaux responsables de la DGFIP. Cette négation des valeurs du service public, associée à la taylorisation des tâches, entraîne une perte du sens réel du travail des agent-es.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est dangereux pour l'intérêt général qu'un agent public perde de vue la notion même du service public. Il est donc urgent de mettre fin à ce dévoiement et il nous appartient de faire vivre et de transmettre ces valeurs.

Pour retrouver un sens commun, un véritable travail collectif peut être impulsé par la participation des agent-es au niveau de leur propre cellule de travail. Au travers de réunions/échanges, pouvoir s'interroger sur les méthodes d'organisation du travail et les concrétiser permettrait de tenir compte des spécificités du service mais surtout de responsabiliser les agent-es dans l'exercice de leur mission.

A ce titre, l'entretien professionnel individuel doit être abandonné au profit d'une réunion permettant une appréhension collective des objectifs du service.

Le ou la responsable d'équipe est avant tout un collègue de travail qui occupe un rôle central. Redevenu véritable technicien-ne, il/elle doit apporter un soutien à l'ensemble de l'équipe et savoir intégrer et diffuser toutes les informations.

Pour Solidaires Finances Publiques, les services publics doivent intégrer, en leur sein, une représentation démocratique des personnels permettant de peser réellement sur les décisions. Ces derniers doivent jouer un rôle déterminant dans la définition et l'exercice des missions. Solidaires Finances Publiques revendique de maintenir toutes les instances. Les comités techniques doivent jouer un rôle décisionnaire à tous les niveaux de la Fonction Publique et sur l'ensemble des sujets portés qui relèvent de leur périmètre de compétence. Un droit de veto doit par ailleurs leur être reconnu.



Pour Solidaires Finances Publiques, toute réorganisation doit être accompagnée d'études d'impact et garantir, a minima, un niveau de service public au moins équivalent à l'existant.

Solidaires Finances Publiques poursuivra la promotion d'un service public de qualité au niveau de la Fonction Publique et au travers de l'union syndicale Solidaires.

Pour renforcer le consentement à l'impôt il est indispensable d'améliorer la transparence des modalités de financement du service public. **Solidaires Finances Publiques privilégie leur financement par l'impôt plutôt que par une redevance acquittée par l'usager-e.**

La question de la répartition de l'impôt entre les contribuables renforce par ailleurs l'acceptation ou au contraire accentue le rejet de la contribution commune. **Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la progressivité de l'impôt.** Pour améliorer la justice fiscale, il convient de rééquilibrer les impôts directs et indirects au profit des premiers. Progressif, l'impôt sur le revenu est plus juste que la TVA et doit être réhabilité en améliorant sa progressivité par l'augmentation du nombre de tranches. Un examen de l'opportunité de l'ensemble des niches fiscales doit être mené sans délai.

Solidaires Finances Publiques rappelle la nécessité d'envisager une réforme de l'ensemble de la fiscalité afin que cette dernière devienne plus juste. La mise en oeuvre du Prélèvement A la Source comme une simple modification des modalités de recouvrement apparaît aux yeux de G. Darmanin comme le prélude à la remise en cause de la progressivité de l'impôt.



Pour un service public renforcé.

FOCUS sur quelques pistes à la lumière de la crise sanitaire

La crise sanitaire a une nouvelle fois souligné les carences des politiques publiques et la logique délétère du marché qui prévaut notamment en matière de politique du médicament et de matériels de santé. L'hôpital public, miné par les politiques d'austérité néolibérales, est au bord de l'implosion. Il n'a pu faire face à la crise qu'au prix d'un épuisement des personnels soignants, du report des soins liés aux autres pathologies et du confinement de l'ensemble de la population.

D'une manière générale, cette crise sanitaire a montré l'utilité de l'ensemble des services publics et les conséquences de l'interruption de certains d'entre eux pour les usager-es, qu'il s'agisse de l'école, des transports publics, de la poste... Elle exacerbe simplement les effets de la destruction des services publics engagée depuis de trop nombreuses années.

Au-delà de la logique défensive de conservation des services publics encore existants que nous avons toutes et tous intériorisé-es, elle invite à redéfinir offensivement leur périmètre et leur mode de gestion, pour répondre à l'ensemble des besoins de la collectivité.

Pour Solidaires Finances Publiques, toutes les activités, les biens et les ressources nécessaires à l'émancipation et à l'autonomie de la population doivent faire l'objet d'une gestion commune, démocratique et solidaire, échappant à la sphère marchande. Le recours à la notion de « communs » participe de cette réflexion. Il s'agit de l'usage et de la gestion collective

d'une ressource ou d'une chose partagée, utile à toute la communauté.

Les services publics constituent un outil de gestion de ces biens communs. A ce titre, un certain nombre d'activités doivent redevenir ou constituer de nouveaux services publics en intégrant les préoccupations de protection de l'environnement.

Au sein de l'Union syndicale Solidaires, Solidaires Finances Publiques contribuera à la réflexion sur leur définition. Sans prétendre être exhaustif, à l'occasion de ce congrès, Solidaires Finances Publiques souhaite amorcer cette réflexion.

Pour un service public de santé renforcé

L'architecture du service de santé doit être repensée. La médecine de ville doit intégrer totalement le périmètre du service public. Une politique de réimplantation dans les déserts médicaux ruraux doit aussi être impulsée. L'embauche de personnel, la revalorisation des carrières et des rémunérations à l'hôpital doivent s'accompagner d'une refonte des modalités de financement des structures de santé. La tarification à l'activité, les objectifs nationaux de dépenses d'assurance maladie doivent être abandonnés.

Les années passées ont par ailleurs démontré que la réglementation sanitaire s'adaptait aux desideratas des groupes de l'industrie pharmaceutique plutôt que de les encadrer, qu'il s'agisse d'approvisionnement de médicaments, de vaccins ou d'in-

vestissement dans la recherche.

La recherche médicale et pharmaceutique doit redevenir une des priorités de l'Etat et ce dernier doit constituer un service public de production de médicaments en recourant au besoin à des nationalisations.

Pour la constitution d'un service public bancaire

Plutôt que de proclamer un droit au compte bancaire, théorique et illusoire, il convient de créer un service public bancaire ouvert à toutes et à tous de manière inconditionnelle.

Un service public bancaire permettrait de favoriser l'inclusion bancaire en échappant à la logique marchande et en adaptant les prestations aux véritables besoins des usager-es. Les frais bancaires seraient strictement encadrés et n'accentueraient pas la précarité des usager-es déjà en situation de grande difficulté.

Pour une politique publique de transport écologique

La promotion des transports en commun fait partie intégrante d'une politique de mobilité incluant les exigences écologiques. Le transport ferroviaire doit redevenir une priorité de la puissance publique avec l'ouverture ou la réouverture de lignes et de gares. La logique de privatisation doit être abandonnée et des investissements massifs doivent être engagés pour restaurer un service ferroviaire de

proximité permettant de rapprocher les zones rurales des zones urbaines.

Au-delà du transport ferroviaire, des transports alternatifs doivent être développés dans les zones non accessibles par le train. En réseau urbain, une politique de généralisation des transports collectifs, des bus électriques ou hybrides, des tramways selon les cas permettrait de réduire les transports individuels. Une réflexion sur la généralisation de la gratuité des transports publics et son financement par une fiscalité écologique doit être menée.

Pour un service public de télécommunication numérique

L'abandon au marché des activités de télécommunications et de déploiement du numérique a conduit à accroître les inégalités territoriales d'accès aux moyens de communication. Les collectivités publiques ne doivent pas se contenter de financer, avec retard, les réseaux dans les endroits les moins denses en laissant aux groupes privés les activités les plus rentables. Une péréquation nationale permettrait de financer un accès égal aux moyens de communication sur l'ensemble du

territoire. L'accès à internet et à la téléphonie mobile relèveraient du service public. Par ailleurs, tout comme la politique de transport, les pouvoirs publics doivent intégrer la dimension écologique dans ce développement car l'empreinte carbone des médias numériques est loin d'être négligeable.

Pour restaurer un service public de l'énergie

Le service public de l'énergie a pour objet de garantir l'approvisionnement en énergie sur l'ensemble du territoire, dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité et de coûts, de prix et d'efficacité environnementale, sociale et énergétique.

Pour lutter contre le réchauffement climatique, il est urgent de passer d'une logique de l'augmentation de l'offre à une logique de demande maîtrisée et d'économie d'énergie.

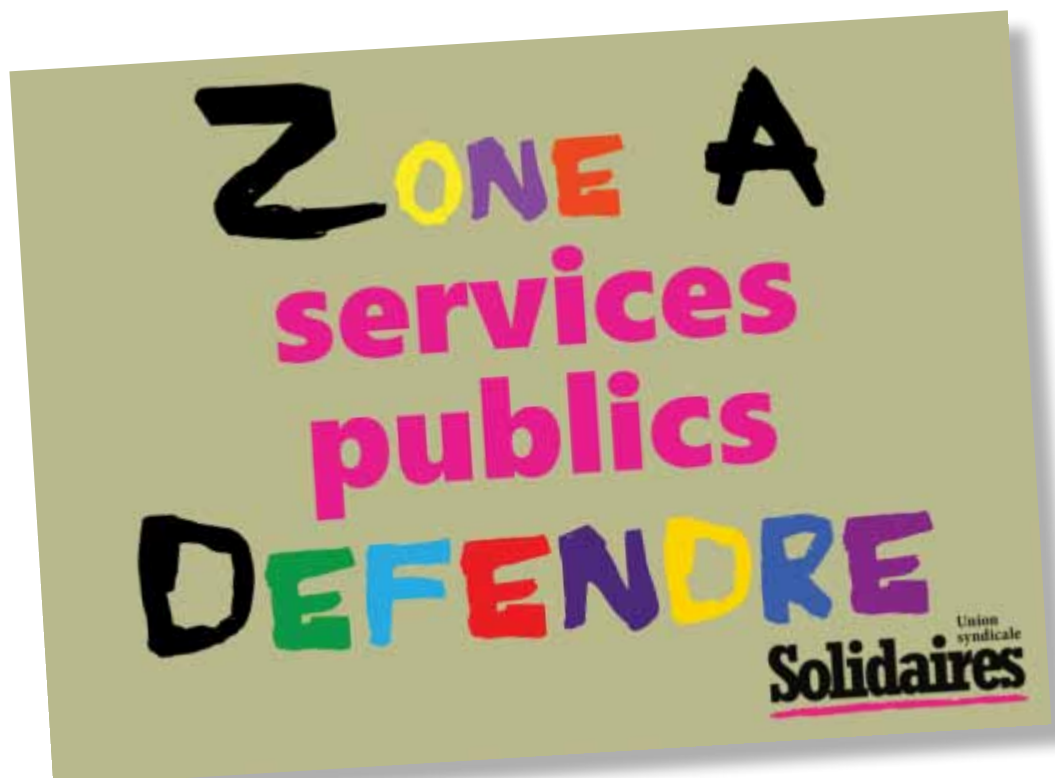
Au-delà du respect de la péréquation tarifaire, le prix de l'énergie pourrait tenir compte des efforts de maîtrise de la consommation par les consommateurs (augmentation progressive du prix du KWH par exemple).

Pour une remunicipalisation de la gestion de l'eau

Essentielle à la vie quotidienne, l'eau est un bien commun de l'humanité : ses règles de gouvernance et son impact sur les générations futures doivent redevenir une priorité de l'Etat. Il s'agit de garantir le droit de tous à disposer d'un accès à l'eau. Pour le pérenniser, les défis à relever sont nombreux, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques.

Une politique dynamique de renforcement des moyens octroyés aux collectivités locales leur permettrait de faire face aux contraintes financières existantes mais aussi de se réapproprier les compétences techniques et managériales perdues après plusieurs décennies de gestion en délégation du service public.

La remunicipalisation permettrait également de renforcer la responsabilisation et la participation des citoyens à la gestion du service. Elle doit intégrer une démarche écoresponsable en favorisant l'éco-consommation comme la gestion de l'eau de pluie et, par exemple, la mise en place d'infrastructures d'utilisation d'une eau non potable pour les sanitaires.



Pré-Résolution de la Commission n°2...

Les organisations du travail, leurs conséquences sur les agent-es de la DGFIP

La néo-libéralisation de la société se fait aussi bien sur des aspects économiques et budgétaires que culturels. Au fil du temps, le modèle social français a été déconstruit exposant, comme l'a démontrée la pandémie du covid 19, le pays à de grandes fragilités sanitaires et sociales. La volonté des gouvernements successifs est d'offrir une déréglementation la plus totale des marchés financiers et du monde du travail. Le secteur public tend à s'inspirer de la philosophie du secteur privé voire à disparaître à son profit. A ce titre, les missions des administrations, sont peu à peu externalisées, abandonnées ou privatisées. L'État se réduit à sa plus simple expression. Le statut des fonctionnaires est vu comme un frein et un manque de flexibilité. Le contrat est pour le gouvernement actuel, la seule voie possible et la rémunération au mérite est la motivation ultime, prétendument garante de l'efficacité publique. Dans la lignée des nombreuses attaques menées dans le secteur privé contre le code du travail, il faut soumettre les personnels de la fonction publique à la loi du marché, en les privant de toute garantie d'indépendance, de tous leurs droits et en même temps en renforçant les sanctions auxquelles ils peuvent être exposés.

Pour privatiser les administrations publiques, les réformes successives de la DGFIP ont permis de s'attaquer à toutes les résistances que représentent les collectifs de travail et la technicité des agents. La réponse à ces attaques nécessite une adaptation de notre outil syndical.

Pour faire passer leurs réformes sans résistance les gouvernements successifs cassent les collectifs de travail et la technicité des agent-es.

Les outils utilisés par l'administration pour détruire les collectifs de travail.

Si les nouvelles organisations du travail peuvent pour certaines, répondre à un besoin ponctuel et individuel de agents et agents, elles ne sont engagées par l'administration que sous le prisme de la réduction des coûts et de la mise à mal des collectifs de travail. Ces outils organisationnels sont parfois des opportunités individuelles pour les agent-es concerné-es par les multiples réformes, restructurations et autres suppressions de sites. Ce climat, de plus en plus anxiogène, est renforcé par des politiques d'évaluation et de rémunération concurrentielles visant à détruire les collectifs de travail et favorisant un encadrement fondé sur le seul axiome du management.

Les nouvelles organisations du travail : télétravail, co-working, flex-office, travail à distance...

Le télétravail et le travail à distance impliquent la présence de l'agent-e ou de l'agent hors des murs de son affectation et donc de son poste de travail fixe. En fait, ils sont surtout utilisés par l'administration comme leviers d'accompagnement des réformes, de destruction du maillage territorial, de transfert de missions, d'une gestion restrictive des politiques immobilières de l'État et de remise en cause des collectifs de travail. Force est de constater qu'indirectement ceci brise les esprits de corps et le sentiment d'appartenance à une identité directionnelle, la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques dénonce les risques d'un élargissement massif de ces formes d'organisation du travail, d'autant plus si elles le sont sans accompagnement, avec une formation défaillante, dans des conditions de sécurité défavorables à l'ensemble des agent-es. Nous entendons par ailleurs légitimes attentes des personnels qui voient parfois ce type d'organisation comme unique solution de repli pour limiter les temps de trajet, améliorer leur organisation familiale, éviter les restructurations et mutations contraintes.

Pour Solidaires finances publiques, la véritable réponse à apporter serait un réel élargissement du maillage territorial qui permettrait à chacun.e de travailler non loin de son habitation. Avec la crise Covid 19 et le confinement, le télétravail a été pour beaucoup le seul moyen pour assurer les missions prioritaires et poursuivre l'activité professionnelle en garan-



tissant leur santé. Solidaires finances publiques reconnaît que le télétravail a été une alternative lors de la crise qui a permis de protéger la santé des agent-es pendant la période de confinement. L'administration s'est d'ailleurs empressée de promouvoir une utilisation massive du télétravail. Le décret paru le 5 mai 2020 dispose ainsi d'un élargissement des plages de télétravail sans formalisme en cas de circonstances exceptionnelles, ou dans le cadre d'un télétravail dit « flottant ». Ce nouveau dispositif flexible est accompagné de la possibilité de recourir au télétravail avec le matériel personnel de l'agent. Solidaires Finances Publiques s'oppose rigoureusement à cette vision pour le moins ultra-libérale du travail, le télétravail ne doit pas devenir une norme d'organisation du travail.

Les espaces de coworking¹, très tendance dans le monde de la startUp État répondraient, selon l'administration, en partie à l'isolement des télétravailleurs pour encourager les « échanges » et l'« ouverture ». Mais la difficulté à appréhender ces nouveaux types d'organisation du travail nous oblige à une extrême prudence. Il s'agit, là encore, de travailleurs isolés fonctionnellement les uns des autres dont la seule proximité est géographique. Le décret du 5 mai 2020 prévoit que les télétravailleurs puissent exercer leurs missions dans divers locaux. Les espaces de coworking pourraient commencer à se développer au sein de la DGFIP. Le flex-office² enfin, était pour le moment en simple expérimentation à la DGFIP. Il pourrait devenir le point d'orgue dans la logique gouvernementale de transformation des espaces de travail dans un pseudo modèle d'innovation. Le flex-office priverait l'agent.e de toute personnalisation de son poste de travail en le positionnant chaque jour en situation d'inconfort et de concurrence.

¹ Espace de co-working est défini par un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture

² Le Flex Office, ou bureau flexible, consiste en l'absence de bureau attribué sur le lieu de travail



Le prétendu bénéfice induit par une mutualisation des espaces de travail, toujours dans une visée de réduction des coûts bâtimentaires et donc budgétaires, accentuerait les conflits et entacherait les liens au sein des collectifs de travail. Mais cette logique des coûts bâtimentaires va-t-elle résister aux nouvelles exigences des personnels en matière de distanciation sanitaire, d'entretien des espaces et outils de travail ? C'est une donnée nouvelle avec laquelle il faudra probablement composer.

Solitaires Finances Publiques rappelle sa méfiance vis-à-vis du télétravail et s'oppose fondamentalement au flex-office. Solitaires Finances Publiques est très attaché au maintien des collectifs de travail et aux droits des agent-es.

« Solitaires Finances Publiques veillera dès lors à la préservation des droits des salarié-es, de leurs conditions de travail et des collectifs de travail. Ainsi, s'il peut répondre à des attentes, à des besoins ponctuels et spécifiques, notamment pour les agent-es en double résidence, il ne saurait supplanter l'organisation actuelle du travail.

Nous rappelons ensuite l'importance pour les cadres d'être formés à la gestion des télétravailleurs-télétravailleuses mais également la nécessité pour les collectifs accueillant en leur sein des télétravailleurs et télétravailleuses d'être informé.e.s et impliqué.e.s dans cette nouvelle organisation de service »³.

En outre, le télétravail impose à l'agent-e ou l'agent travaillant dans ces conditions d'utiliser ses propres abonnements, de téléphone, de réserver un espace dédié chez lui pour travailler dans de bonnes conditions, de chauffer son logement... Ainsi, le décret 2016-151 du 11 février 2016, prévoit une indemnité pour rembourser des frais professionnels engagés par les salariés en télétravail. Ces frais doivent être supportés par l'employeur, en compensation des transferts de charge de fonctionnement. Ces dispositions n'ont jamais été décl-

nées dans les arrêtés ministériels. Solidaires finances publiques exige que cette indemnité soit versée aux télétravailleurs et télétravailleuses par le biais d'une annualisation de la prise en charge avec revalorisation annuelle.

Les changements perpétuels (réformes, restructurations,...)

Les externalisations de missions, les restructurations de services, les suppressions ou regroupements de sites sous couvert de modernité visent à déconstruire les collectifs de travail, à conduire les agent-es et agents des Finances Publiques à favoriser les solutions individuelles. Le contexte anxigène induit par ces réformes, au sein de notre ministère, les rumeurs qui en découlent, contribuent à détruire les liens au sein des collectifs et à renforcer de nombreux réflexes individualistes. Le constat est clair : c'est la grande conscience professionnelle des agent-es et des agents (heures écrites, CET alimentés tous les ans...) qui permet à notre direction de continuer à fonctionner. Ces sacrifices inacceptables ne sont jamais accompagnés de reconnaissance professionnelle (plan de qualification quasi néant, revalorisation de la rémunération inexistante, « bashing » médiatique constant...).

Ces changements amorcés et induits par la seule volonté budgétaire, sans prise en compte de la qualité du travail fourni, en déniaient l'appropriation par les agent-es de leurs outils de travail, conduisent à les priver de leur technicité. Les changements de postes, de missions, les fusions de services, de structures, les repositionnements ancrent un profond sentiment d'incertitude. Les agent-es sont privé-es de leur savoir-faire et sont assimilés à de simples pions interchangeable. Solitaires Finances Publiques dénonce la loi de transformation de la fonction publique qui s'inscrit dans cette logique. Solitaires Finances Publiques combat au côté des personnels et des élu-es locaux la mise en œuvre du nouveau réseau de proxi-

mité et la démétropolisation.

Les annonces successives et le mépris affiché par le gouvernement accentuent ce climat délétère. Ces changements perpétuels imposés par l'administration et les pouvoirs publics sont une stratégie pour mettre les agents en situation d'apprenant permanent (casse de la technicité pour éviter toute forme de contradiction) comme cela a pu être fait à France Télécom. L'administration engendre des situations dégradées de travail, de la souffrance au travail, des risques psychosociaux (RPS) sans en assumer les conséquences ! **Solitaires Finances Publiques combattra toutes les inconséquences de l'Administration en la matière et n'hésitera pas à mettre les numéros 1 face à leurs responsabilités**

Les éléments de langage de l'administration

Les termes d'accompagnement, de mobilité « choisie » systématiquement martelés par les responsables politiques ou notre Direction Générale, en plus de masquer la réalité des réformes à venir, laissent imaginer aux agent-es et agents qu'ils pourront individuellement « échapper » aux bouleversements liés aux dernières nouveautés législatives et réglementaires. Notre présence dans l'ensemble du réseau, la force de notre implantation locale et la mobilisation de nos militantes et militants sur le terrain permettent à un grand nombre d'agent-es de ne pas être dupes, de ne pas voir les éternels écrits des directeurs généraux successifs comme la promesse de lendemains qui chantent pour la DGFiP.

En plus d'une communication teintée d'une mensongère « bienveillance » pour les agent-es et agents, la DGFiP n'échappe pas à l'utilisation massive d'un vocabulaire tiré du champ lexical de l'innovation de la Start-Up État : flex-office, Co-working, Benchmarking, FabLab ... Autant de substantifs et d'espaces de travail laissant imaginer que toute critique des politiques du

³ Revendicatif de la commission 1 du congrès Solitaires Finances Publiques d'Aix les bains de 2018

tout numérique ne pourrait être l'œuvre que d'une organisation rétrograde et hostile par principe à toute évolution technologique. La sémantique, les outils et éléments de langage utilisés par l'administration sont une arme à ne pas négliger. **Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre ces procédés en les décryptant, les dénonçant et les contrecarrant.**

La dépossession du travail

Taylorisation des environnements de travail : Hyper spécialisation, hyper polyvalence, standardisation...

L'administration prône d'un côté une hyper-spécialisation et de l'autre l'hyper-polyvalence. Cette position est contradictoire : les agent·es sont censés être cantonnés à réaliser des tâches de plus en plus spécifiques mais à force de suppressions de postes, de réorganisations, ils se doivent dans le même temps d'être polyvalents et savoir tout faire. À cela, s'ajoutent les réformes des formations initiales qui répondent à une logique d'employabilité immédiate sur un premier emploi au détriment d'une logique de carrière et d'une vision globale des missions de service public de la DGFIP.

Sous couvert de « modernisme et de progrès » pour les usager·es et de prétendue diminution de la charge de travail pour les agent·es, il s'agit bien du retour du taylorisme, vieille logique d'organisation du travail du 19^e siècle. Les personnels deviennent des techniciens du clic : travail sur listing, data-mining⁴, intelligence artificielle, hyper-standardisation des procédures. Les agent·es et les cadres de proximité souvent réduits à de simples exécutants, sont coupés des décideurs et décideuses dans le choix des méthodes de travail. L'objectif politique de cette scission est de priver les personnels de tout pouvoir d'agir. Seul les dirigeant·es sont ainsi maîtres des décisions et des choix organisationnels laissant les personnels et leur hiérarchie de proximité dans le désarroi. **Solidaires Finances Publiques continuera de combattre toute forme de déshumanisation du travail. Solidaires Finances Publiques ne désarmera pas non plus face aux considérations des pouvoirs publics qui entendent refuser aux organisations syndicales de parler des choix stratégiques et organisationnels et conservera toute sa liberté d'expression et d'action.**

Digitalisation, numérisation, intelligence artificielle

L'utilisation intense des outils numériques (data-mining, intelligence artificielle...) occasionne une dépossession des agent·es de leur outil de travail en les privant de toute autonomie et en les réduisant souvent à des opérateurs et opératrices de saisie. **Pour Solidaires**

Finances Publiques ces outils doivent être au service des personnels et non s'inscrire dans la seule perspective de réduction des coûts et des effectifs.

La mise en place des nouvelles technologies doit s'accompagner des dispositifs de formation en présentiel pour les agents et agents concernés par ces dernières. Le développement des applicatifs, en plus de devoir être confié exclusivement aux services informatiques de la DGFIP, doit intégrer non seulement les utilisateurs mais également les ergonomes du ministère, dès la rédaction du Cahier des Charges. **Solidaires Finances Publiques dénonce l'utilisation des applicatifs numériques comme outils de surveillance et de contrôle du travail fourni par les agents et agents.**

L'utilisation exclusive des outils en ligne discrimine une catégorie de la population qui, pour différentes raisons (zone blanche, illectronisme⁵, maladie, difficultés financières...) se trouve dans l'incapacité d'accéder aux services publics. Cette iniquité flagrante, relevée par le rapport du 16 janvier 2019 du Défenseur des Droits, ne plaide pas pour une dématérialisation à marche forcée de notre administration. Par ailleurs, l'évolution vers une société de tout numérique repose sur le développement de nouvelles technologies comme la 5G. Celle-ci n'est pourtant pas sans risque et des études scientifiques démontrent les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement. **Solidaires Finances Publiques condamne le tout numérique obligatoire. Solidaires finances publiques revendique la possibilité laissée aux usagers et usagères de contacter la DGFIP selon le canal de leur choix.** En matière de service public, cette stratégie du tout numérique loin d'être satisfaisante les conduit plus encore vers les accueils physiques qui s'en trouvent saturés, faute de moyens humains.

L'utilisation massive des outils dématérialisés, cumulée à des indisponibilités et bugs informatiques, fait peser une pression qui engendre un stress permanent pour l'ensemble des agent·es lesquel·les n'ont plus le sentiment de remplir correctement leurs missions de services publics et subissent les difficultés rencontrées par les contribuables. **Solidaires Finances Publiques ne refuse pas les évolutions liées aux outils numériques mais revendique l'utilisation des nouvelles technologies au service des personnels pour améliorer leurs conditions de travail.**

Solidaires Finances Publiques s'évertue à déconstruire le discours trompeur selon lequel l'immense majorité des programmes d'intelligence artificielle, développés ici et là, sont autonomes et apprenants. Ils ne sont ni l'un ni l'autre. Ils déplacent simplement les forces de travail nécessaires sur l'usager qui cherchera lui-même les renseignements, autrefois délivrés par nos services, sur les travailleurs et travailleuses transformés en « tra-

cherons » du numérique. Le petit monde de la « start-up État » n'est en rien une innovation et ne fait que reprendre les concepts capitalistes d'exploitation des travailleuses et travailleurs pour optimiser au maximum les profits tout en réduisant les mécanismes de redistribution. L'usager et l'usagère est transformée en client producteur.

Rythme de travail accru, suppressions d'emplois, densification et massification du travail

Les suppressions d'emplois combinées à la mise en place des outils numériques génèrent des surcharges de travail. Le bilan social 2018 démontre, s'il en était encore besoin, que le nombre d'heures écrêtées ainsi que les jours de congés non pris sont en constante augmentation et représentent à quasi équivalence le nombre d'emplois supprimés chaque année. Pour corroborer cela les outils de prévention tels que le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS), le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), le Programme Annuel de Prévention (PAP), enfoncent le clou ! Les éléments fournis par l'administration le soulignent aussi. Les psychologues de la cellule d'écoute mise à la disposition des agent·es sont effarés par la situation. Ils invitent même des agent·es à quitter notre administration. En effet, pour ces « professionnels de l'écoute » de telles situations à une telle fréquence sont sans précédent ! Les arrêts maladies sont en augmentation constante.

De plus cette période de crise sanitaire a considérablement bouleversé les environnements de travail avec une charge de travail doublée par la nécessité de maintenir l'activité courante, de rattraper les « retards » liés au confinement et d'assurer les missions nouvelles liées aux dispositions particulières mises en place par le gouvernement pour faire face à la crise. Par ailleurs, la tentation des gouvernants et des entreprises est grande de rogner un peu plus les droits et garanties des travailleuses et travailleurs au motif fallacieux d'assurer la relance de l'activité économique. **Solidaires Finances Publiques s'est fermement opposé au vol organisé des jours de congé et RTT des agents des finances publiques. Solidaires finances publiques sera vent debout contre toutes volontés de remise en cause du temps de travail, et du principe des RTT. Solidaires finances publiques rappelle son revendicatif sur le partage du temps de travail, les 32H par semaine.**

Tous ces signaux sont dramatiques. La santé des agent·es de la DGFIP se dégrade (augmentation des arrêts maladies de longue durée, tentative de suicides, burn-out, dépression...). L'administration reporte la responsabilité de la situation sur la prétendue fragilité des personnels concernés. Mais il ne faut pas s'y tromper, ce sont les conditions de travail et les pressions managériales qui sont

⁴ Le Data Mining est une composante essentielle des technologies Big Data et des techniques d'analyse de données volumineuses afin de réaliser des analyses prédictives et de l'exploitation des données.

⁵ Illectronisme est la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement

les seules fautives. **Pour Solidaires Finances Publiques, c'est bien la responsabilité de l'administration et de ses dirigeants qui est engagée.**

En outre, les conditions de travail de plus en plus dures entraînent une grande souffrance pour les personnels. Elle s'accroît chez les agent-es fragilisés. Les personnels ayant des conditions de travail spécifiques sont stigmatisés, voire discriminés. Les suppressions de postes engendrent la densification du travail. On assiste à une inadéquation entre la charge réelle de travail et les moyens alloués.

De plus, le flicage de l'activité via la gestion d'indicateurs masque la visibilité du travail et de certaines missions qui ne peuvent être quantifiées mais qui demeurent néanmoins utiles dans le cadre du service rendu. Ces indicateurs conduisent à regarder le travail sous l'unique prisme des coûts budgétaires, qui engendrent des suppressions d'emplois. **Solidaires finances publiques exige l'arrêt des suppressions d'emplois.**

Perte de sens dans la nature et la finalité du travail

L'identité professionnelle des fonctionnaires s'est construite autour de valeurs centrales (principe d'égalité, de neutralité, de légalité, etc) dont la finalité est le service de l'intérêt général. **Solidaires Finances Publiques a toujours porté et défendu ces valeurs désormais remises en cause par les logiques néo-libérales.**

En effet, ce n'est plus la seule mise en place de nouvelles modalités de travail qui est en œuvre. Il s'agit bien d'une profonde modification et d'un bouleversement des métiers, des fonctions et de l'exercice des missions.

Les métiers et les missions de service public, doivent évoluer selon des mécaniques issues de l'économie de marché et de la Start-Up État. Les hauts fonctionnaires doivent maintenant orienter stratégiquement l'action de leur administration dans une perspective de rationalisation des moyens dans laquelle la qualité du service rendu n'est examinée que sous le prisme des objectifs de performance préalablement fixés. Chaque maillon de cette chaîne encadrante doit relayer et adhérer sans réserve à cette orientation stratégique. Les encadrants sont contraints d'être des animateurs d'équipes et des superviseurs d'objectifs comptables. **Solidaires Finances Publiques dénonce l'absence de soutien technique de la part des cadres de proximité.**

Selon l'analyse de Solidaires Finances Publiques la flexibilité remplace la stabilité organisationnelle. Le mérite individuel détruit l'esprit de corps. Les activités réalisées par les agent-es s'opposent frontalement à leurs valeurs et leur sens du Service Public. Les conflits éthiques autour du sens et des finalités du travail s'accroissent. La rationalisation du Service Public est matérialisée par l'obligation de faire plus avec moins de moyens.

Après plusieurs années de réformes successives, de destruction minutieuse des droits et garanties des fonctionnaires, de fragilisa-

tion des parcours de formation initiale et en cours de carrière, après les attaques récurrentes faites à l'encontre des administrations de Bercy, les agent-es des finances publiques se retrouvent dans un environnement de travail excessivement dégradé. Après plus de 25 000 suppressions de postes en 10 ans, soit une perte de près de 20 % de ses effectifs, avec des missions qui ont augmenté en périmètre, l'administration atteint un seuil de rupture.

Les agent-es ne sont plus en capacité de compenser par leur professionnalisme et leur sens du devoir, les dysfonctionnements occasionnés par les actuelles réformes. À ce titre, 69 % des agents trouvent les changements trop rapides au sein de la DGFIP et 76 % jugent que globalement la DGFIP évolue dans le mauvais sens.

Solidaires Finances Publiques constate que le quotidien de travail est pollué par l'ambiance et l'inquiétude des agent-es et des agents, par le stress qui ne cesse de progresser tandis que la qualité de vie au travail recule. Au-delà de la perte de confiance en l'avenir de leur administration et de leur propre situation professionnelle, les agent-es vivent et évoluent dans un quotidien de travail délétère. Ils et elles sont chaque jour un peu plus abîmés par les multiples dégradations des conditions de travail auxquelles ils et elles tentent de faire face.

Lutter syndicalement contre ces plans de destruction massive

Préserver et remettre du collectif

Utiliser et défendre les prérogatives des CHSCT (textes, jurisprudences, droit d'alerte, droit de visite, droit d'enquête ...)

Les Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) existeront jusqu'aux prochaines élections de 2022. Le CHSCT est une instance particulière dans le dialogue social. Dans le cadre de leur mandat, ses représentants disposent de prérogatives (droit d'alerte, droit de visite, droit d'expertise et droit d'enquête) qui sont autant d'outils pour faire respecter ses obligations de sécurité et de résultat à l'administration, à l'État employeur.

Au sein de ce mandat, Solidaires Finances Publiques continuera d'exercer autant que possible l'ensemble des prérogatives dont il dispose. Ces prérogatives sont autant de leviers à activer pour conduire à l'amélioration des conditions de travail des agent-es et agents des finances publiques. Avec la fusion des CHSCT et des Comités Techniques (CT) dans une nouvelle instance le Comité Social d'Administration (CSA), il sera indispensable de former les

militants et militantes aux enjeux de la santé et des conditions de travail pour faire vivre ces droits au sein de la future instance.

Les actuelles prérogatives dévolues aux représentant-es du personnel ne permettent pas à elles seules de peser pleinement pour une amélioration des conditions de travail. Elles tendent à limiter le ou la militant.e à un rôle consultatif. L'exercice des droits d'alerte, d'enquête, de visite, tendent à poser les jalons d'une dénonciation des dégradations des conditions de travail. Le caractère non coercitif des avis émis par le CHSCT limitent le rôle des équipes militantes.

Dans le but d'avoir une voix prépondérante dans le cadre du dialogue social, Solidaires Finances Publiques luttera sans cesse pour obtenir de nouveaux droits, et pour étendre autant que faire se peut les prérogatives existantes. Solidaires Finances Publiques revendique la possibilité de convoquer des experts extérieurs dans les instances, la reconnaissance du délit d'entrave, le bénéfice de la personnalité morale de l'instance, l'établissement ou le renforcement de son pouvoir décisionnel.

Solidaires Finances Publiques veillera à la participation effective de tous les acteurs de la prévention dans la nouvelle instance. En effet, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), le Médecin de Prévention (MP), l'Assistant de Prévention (AP) devront régulièrement être consultés et apporter leur éclairage aux représentants des personnels.

La crise du Covid 19 l'a démontré, s'il le fallait, leur avis est nécessaire et ils ont largement été sollicités en la période pour gérer l'urgence sanitaire. Le renforcement des recrutements des ISST et des MP est primordial. Est ce que les moyens alloués pour ces acteurs de prévention sont suffisants ? L'indépendance des acteurs de prévention est un préalable à des analyses de qualité concernant les conditions de travail dans les services de la DGFIP.

Leur expertise est un outil indispensable pour faire admettre à l'administration ses responsabilités et lui rappeler ses obligations.

Défendre et revendiquer les droits et garanties collectives (titularisation des contractuels, les missions de la DGFIP, refuser les externalisations...)

Les contractuels dont le renouvellement du contrat dépendra directement du bon vouloir de leur chef de service seront nécessairement en difficulté pour exercer pleinement leur mission. La mise en concurrence de personnels à statut différent va nécessairement nuire aux collectifs de travail. **Solidaires Finances Publiques exige le maintien du statut général des fonctionnaires (lois n°83-634 et n°84-16). Solidaires Finances Publiques refuse la mise en concurrence des personnels, facteur délétère pour les collectifs.**

De plus, l'administration a tendance à utiliser les contractuels pour leur faire assumer des tâches qu'elle ne pourrait faire exercer aux personnels fonctionnaires. Du fait du statut précaire de leur contrat de travail, elle s'autorise à précariser leurs conditions de travail.

Solidaires Finances Publiques revendique la préservation des missions. Il s'agit de défendre la conservation de la technicité, de refuser les externalisations qui fragilisent nos missions par la perte des savoirs et des compétences internes. Sous prétexte d'austérité, de privatiser de plus en plus de missions de la sphère publique, les externalisations sont autant de moyens de priver l'administration de ses prérogatives sur la mise en œuvre des politiques publiques. Les agent·es sont ainsi privés de la pleine maîtrise de la chaîne de travail, alors qu'elle permet la bonne exécution et la qualité des missions pour que cela ne devienne pas du travail à la chaîne. Une partie de leur technicité se retrouve perdue et empêche toute application cohérente. Les intérêts des entreprises privées sont de faire du profit et non de défendre un intérêt général respectueux d'une application égalitaire pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. **Solidaires Finances Publiques lutte et luttera encore contre toute externalisation des missions de la DGFiP et revendique la pleine compétence de l'administration sur l'ensemble des missions qui sont les siennes.**

Donner du pouvoir d'agir aux agentes et aux agents

Le pouvoir d'agir représente non seulement les marges de manœuvre offertes aux agent·es pour exercer leur mission mais également leur capacité à choisir, à élaborer le contenu de leur mission et à fixer les critères de qualité de leur travail. Pour développer cette capacité, il est indispensable de rendre autonome les agent·es dans leur quotidien de travail. Pour cela, leur participation dans les choix de réorganisation est indispensable. **Solidaires Finances Publiques revendique que les instances de dialogue social soient un contre pouvoir afin que l'avis et les intérêts des agent·es soient entendus et pris en compte.**

Les agents et les agentes font vivre le service public au quotidien. **Solidaires Finances Publiques revendique la consultation systématique des agent·es concerné·es dans la rédaction des cahiers des charges pour répondre à leurs besoins réels.** Le recours aux ergonomes du ministère dans la phase d'élaboration des projets serait de nature à faire changer les mentalités et pratiques de l'administration. Trop souvent ils doivent intervenir alors que les projets sont finalisés et que l'incendie s'est déjà propagé. **Solidaires Finances Publiques prône la prévention primaire. Lors des phases d'expérimentations, notre organisation revendique une dotation d'effectifs supplémentaire, dans les services concernés, pour absorber les tâches engendrées.**

Tous les changements s'accroissent, tout est fait dans l'urgence. Solidaires Finances



Publiques exige que l'administration fasse un bilan des précédentes réformes et réorganisations et exige un moratoire des réformes en cours.

La défense des situations individuelles

Les accidents de service et les maladies professionnelles (accompagnement au TA, commission de réforme,...)

Depuis plusieurs années, les conditions de travail ne cessent de se dégrader et impactent en premier lieu la santé des agentes et agents de la DGFiP. Un milieu professionnel dégradé est propice aux accidents de service et au développement de maladies professionnelles. **Solidaires Finances Publiques fera toujours le nécessaire pour informer au mieux les personnels de leurs droits et faire vivre l'ensemble des garanties qui leur sont dues. La formation des équipes militantes sur l'aspect juridique et sur les possibilités de recours est, en cela, indispensable.**

Ainsi, pour Solidaires Finances Publiques, la démarche de reconnaissance de l'imputabilité est une cause militante. Par exemple, pendant la crise sanitaire un certain nombre de travailleurs et travailleuses ont été atteints du Covid-19 du fait du maintien de leur activité en présentiel. Il est indispensable de faire reconnaître la responsabilité des décideurs sur leurs choix et leurs impacts sur la santé des personnels. Il s'agit de faire reconnaître le lien entre l'exercice du travail et l'impact direct sur la santé. En ce sens, les commissions de réforme sont des lieux que nous investissons pour assurer la défense des personnels. De plus, d'autres outils comme les déclarations d'accidents de service, le recours à la médecine de prévention, les fiches de signalement... sont à utiliser à chaque fois qu'il est nécessaire de le faire. Ces modalités permettent notamment d'obtenir une traçabilité et une mise en visibilité des atteintes à la santé physique et psychique des personnels. De ce fait, la réalité de ces incidents serait incontestable.

La responsabilité de chaque agent·e

Les suppressions d'emplois et les restrictions de moyens sont tels que l'on pourrait se demander comment les agents font pour continuer à travailler. Pourtant, la continuité du service est

assurée. Les personnels de la DGFiP, par leur conscience professionnelle et leur sens du service Public, s'épuisent, évoluent dans un univers professionnel de plus en plus délétère pour leur santé physique et psychique. Il s'opère une banalisation, une acceptation générale des situations dégradées dans le seul but de gagner sa vie. De plus, le contexte économique post covid19 risque pour les fonctionnaires, alors qu'ils sont déjà considérés comme privilégiés d'engendrer une dégradation de leurs droits alors que ceux-ci sont les garants de leur indépendance. Dès lors, pour préserver la santé de chacune et chacun, un travail est à engager pour déconstruire ces schémas de pensée. **Solidaires Finances Publiques, face à ces enjeux, ne laissera pas cette banalisation s'installer et continuera à œuvrer à la défense de conditions de travail décentes.** La santé est l'affaire de tous et toutes, à tous les niveaux, de l'agent jusqu'aux plus hautes instances de décisions. En cela chacun et chacune est en mesure d'agir et de se saisir des outils à sa disposition. Souvent les agents se sentent plus facilement impliqués sur des sujets comme la rémunération, les jours de congé. Leur santé étant relayée secondairement comme si elle n'était qu'une affaire personnelle. La santé au travail est un enjeu majeur de société.

Il existe plusieurs leviers permettant de révéler et d'évaluer à quel point les conditions de travail se dégradent. Malheureusement, un nombre restreint d'agent·es et agents les utilisent, par peur des conséquences ou par méconnaissance des procédures. Dans les deux cas, un travail d'accompagnement et de soutien est nécessaire. **Solidaires Finances Publiques renforcera la communication sur les moyens offerts pour faire reconnaître les difficultés du travail, comme la fiche de signalement ou le registre hygiène et sécurité. Signaler les situations à risque est un moyen nécessaire pour faire bouger les lignes. Si le syndicat accompagne les agent·es, il ne peut pas se substituer à eux.** Chaque agent·e a son destin en main et les personnels doivent être acteurs dans la mise en œuvre de leurs bonnes conditions de travail. Il s'agit pour chacun·e d'agir, avec l'aide des représentant·es des personnels lorsque la situation le requiert en utilisant les outils à sa disposition.

L'amélioration des conditions de travail est un préalable indispensable pour pouvoir pleinement exercer ses missions pour un service public juste et équitable. **Solidaires Finances Publiques dénonce les pratiques de l'administration qui tendent à décourager les agent·es d'utiliser ces outils.** Par exemple, pendant la crise sanitaire du Covid-19, le droit

de retrait a été contesté et fortement découragé par l'administration alors qu'il s'agit d'un droit individuel à chaque salarié de se retirer d'une situation de travail qu'il juge dangereuse qui s'applique au cas par cas, selon chaque situation. Combiné avec le droit d'alerte des représentant-es CHSCT ce droit de retrait permet d'obtenir des garanties collectives pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agent-es.

Expression collective sur l'organisation du travail

Chaque agent-e se voit dépossédée de son travail. Il est indispensable de redonner du pouvoir pour agir, individuellement et collectivement. **La création d'espaces dédiés doit permettre à chaque agent-e de s'exprimer sur son travail en échangeant avec ses collègues sur : Comment faire ? Quel sens donner à son activité ? Comment s'organiser collectivement ? Pour Solidaires Finances Publiques, tous les dispositifs qui permettent de créer du collectif sont à saisir.**

Il nous faut métamorphoser notre façon de travailler et éviter d'exercer un travail dénué de tout sens. Garder un « travail vivant », celui qui mobilise notre corps, nos sens, notre intelligence, notre sensibilité, notre créativité, notre empathie et fait de nous, dans l'épreuve de la confrontation au monde, des êtres humains est nécessaire pour ne pas basculer dans un univers professionnel où les personnels sont des précaires, corvéables, pressurés, et déprimés, juste bons à s'endetter, à consommer et à polluer à outrance. **Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour que les agents reprennent possession de leur travail et fassent basculer le rapport de force en vue d'améliorer la santé au travail.**

Le militant : un rôle essentiel

Le militant et la militante syndicale, par son engagement actif, est un des rouages essentiels de notre organisation syndicale. Il/elle fait vivre l'ensemble des valeurs de notre organisation dont la proximité et la combativité. **Il/elle est à la fois représentant-e syndicale auprès des agent-es et leur représentant-e au sein de notre organisation.**

Des pratiques à développer

La dimension condition de travail est un choix politique dans le sens qu'elle implique une vision du monde du travail et de son organisation. La démocratie ne s'arrête pas aux portes des administrations. Elle doit vivre au sein des organisations du travail. En cela la dimension condition de travail n'est pas que l'affaire des CHSCT mais il s'agit d'une véritable stratégie qui s'établit au niveau des sections et de

l'ensemble de l'organisation syndicale.

La période actuelle est marquée par l'accélération des réformes en tout genre et par la réduction des moyens financiers et humains. Les exigences vis-à-vis des camarades militants et militantes s'accroissent, souvent accompagnées d'une réduction de la présence des fonctions RH, au regard de leur réorganisation, notamment pour traiter des difficultés du travail (conflits, évaluation, carrières...). Dans ce contexte très difficile, la perspective d'être de plus en plus confronté à des actions judiciaires individuelles se fait forte. **Solidaires Finances Publiques doit les intégrer dans une perspective collective et ainsi tenter d'obtenir des garanties pour l'ensemble des agent-es.**

Sans utiliser l'espace judiciaire comme finalité de l'action militante, il s'agit quand nous y sommes contraints, d'utiliser ce recours en y étant préparé pour mettre toutes les chances de notre côté (exemple du procès Lombard). Il s'agit de réflexes militants à adopter. En plus des actions menées sur le terrain, leur documentation, leur archivage et la production d'écrits datés sont autant de pratiques à systématiser. La traçabilité par des écrits datés est un facteur essentiel dans la constitution des preuves face aux juges.

Formation et soutien

La dégradation des conditions de travail s'intensifiant et s'accéléralant, les militant-es ont de plus en plus à prendre en charge des situations difficiles et délicates. Ces situations plus fréquentes nous obligent à réfléchir à quel soutien, quelle formation apporter à nos sections pour les aider à y faire face. Comment gérer en tant que militant et militante les cas les plus complexes comme des suicides ou tentatives de suicides ? La pratique et le quotidien du travail s'en trouvent modifiés.

Pour aider au mieux les militantes et militants, Solidaires Finances Publiques dispose d'un vaste catalogue de formation dont l'offre est très largement complétée par l'union Solidaires. Il faut encore mieux communiquer sur les différentes formations organisées. L'objectif final est de faire avancer le collectif pour de meilleures conditions de travail pour toutes et tous. Pour y parvenir, les militants locaux doivent être le mieux armés possible. Recevoir la souffrance de l'autre n'est pas toujours facile. **Solidaires Finances Publiques travaillera à élargir son offre de formation pour intégrer ces dimensions nouvelles.**

Il s'agira également de travailler en synergie au sein des sections. Un représentant et une représentante en CHSCT ne porte pas seul la **dimension Conditions de travail. Elle est l'affaire de toutes et tous les mili-**



tants, à tous les échelons. Ces stratégies doivent s'intégrer à tous les niveaux de notre organisation du bureau de section au conseil syndical en passant par les commissions régionales. Un-e militant-e ne doit jamais être seul-e à gérer la souffrance au travail. Bien souvent la charge se retrouve concentrée sur quelques camarades actifs du bureau. Les conditions de travail des militant-es de notre organisation constituent un axe de réflexion à développer.

Rapprochement avec d'autres structures syndicales et associatives

L'idéologie en marche au sein de notre société touche tous les secteurs d'activité. Les combats auxquels notre sphère professionnelle est confrontée sont communs à l'ensemble du monde des travailleurs et travailleuses. De nombreuses ressemblances sont à noter entre ce qui s'est appliqué à France Telecom ou encore ce qui se décline au sein de la Poste. La SNCF a vu ses statuts attaqués très récemment. Sans perdre l'essence de nos combats DGFIP, le rapprochement auprès de différentes structures est indispensable pour travailler ensemble sur les sujets transverses.

Nos combats se prêtent aussi à des dimensions sociétales. Déjà très actifs au sein d'Attac, de VISA, de la maison des lanceurs d'alerte, le collectif « ne plus perdre sa vie à la gagner », « nous toutes »... il nous faut ouvrir nos perspectives de présence dans des associations en lien avec les thématiques de la santé au travail et sur le travail. **Ainsi Solidaires Finances Publiques pourrait envisager d'approcher d'autres structures comme des associations ou des collectifs citoyens.** En outre, de nombreux travaux sont lancés au sein de l'union Solidaires de façon inter-professionnelles car public ou privé les conditions de travail demeurent un sujet prégnant pour garantir la santé et la sécurité au travail. Par l'interpro, nous avons des combats et de revendications communes à porter.

Pré-résolution de la commission n° 3...

VIE DES AGENTS ET DEFENSE INDIVIDUELLE : Face aux destructions du statut, des carrières et des règles de gestion : quel revendicatif sans renier nos fondamentaux ?

En remettant totalement en question le statut général de la Fonction publique (remise en cause du paritarisme, amplification des recrutements contractuels...), la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique consacre les prémices de son démantèlement.

Pour Solidaires Finances Publiques, devant de telles menaces, il est indispensable de réaffirmer notre attachement au système de la carrière et de tout mettre en oeuvre pour le défendre.

POURQUOI UN STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

Le statut a été créé pour déterminer toute la vie de l'agent de son recrutement à la fin de son activité. Ce sont les dispositions statutaires qui définissent les conditions de recrutement, de formation, de carrière et de rémunération des fonctionnaires. En France, la Fonction publique s'organise selon le système de la carrière. Le fonctionnaire entre dans un corps qui regroupe un ensemble d'agents soumis au même statut, divisé en grades, dans lequel il progresse et fait carrière.

Il est affecté à un des emplois correspondant au niveau du corps (et/ou grade) dans lequel il se trouve. Il peut changer d'emploi sans subir de conséquence sur le déroulement de sa carrière.

C'est pour cela que Solidaires Finances Publiques s'oppose à l'autre mode d'orga-

nisation qui existe dans certains pays : le système de l'emploi (système des dépouilles ou « spoil system »). Le fonctionnaire est alors affecté à un des emplois du service public et n'a pas nécessairement vocation à faire carrière au sein de la Fonction publique.

Les origines du statut

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et suite aux travaux du conseil national de la résistance, nos anciens ont décidé de créer un statut dérogeant aux règles du droit commun du travail pour les fonctionnaires. Le statut est d'abord une protection des citoyens : c'est sa raison d'être. Il résulte de ces textes que les fonctionnaires ne sont pas placés dans une situation contractuelle mais statutaire, compte tenu de la nature des fonctions qui leur incombent et qui intéressent l'ensemble des citoyens. **Ces fonctions doivent s'exercer dans le respect des principes démocratiques du service public : impartialité, neutralité, égalité de traitement des citoyens. Ce sont des valeurs que Solidaires Finances Publiques doit continuer à porter auprès de nos concitoyens.**

Ainsi, le statut est d'abord une protection des citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, il évite une instrumentalisation de l'administration à des fins partisans par un pouvoir politique quelconque. Les raisons qui ont présidé à la création de ce statut, à savoir éviter les pressions, le népotisme (favoritisme, copinage) n'ont pas disparu. **Solidaires Finances Publiques, en lien avec Solidaires Fonction Publique, dénonce l'ouverture des emplois publics**

au secteur privé, combat toute dérive susceptible de créer des disparités de traitement entre les citoyens, entre les territoires et entre les usagers. C'est pourquoi, notre syndicat exige le maintien du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers à la DGFIP. Et contrairement à ce que laisse entendre l'actuel pouvoir exécutif, le statut général des fonctionnaires n'est pas une oeuvre figée dans le temps, dont la perfection empêcherait toute évolution.

Une longue évolution : les grandes dates du statut

Le premier statut général de la Fonction publique a été défini par la loi du 19 octobre 1946. Il ne s'appliquait qu'à la Fonction publique d'État, mais certains des grands principes que l'on retrouve dans l'actuel statut de la Fonction publique y étaient déjà annoncés : distinction du grade et de l'emploi, gestion des personnels au sein d'organismes paritaires auxquels participent les fonctionnaires, reconnaissance du droit d'adhérer au syndicat de son choix...

La loi du 13 juillet 1983 dite «loi Le PORS» et celle du 11 juillet 1984 régissent encore actuellement le statut des fonctionnaires d'État. La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires actualise et complète les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires. Ces textes constituent ce que l'on nomme le statut général auquel viennent s'ajouter des statuts particuliers propres à la DGFIP (6 statuts particuliers concernant respectivement les AFI, les agents de catégorie A, les géomètres cadastrés, les contrôleurs, les agents administratifs et les agents techniques). On voit donc que le statut général a évolué dans le temps en fonction des changements de société et des tendances politiques. Tout ceci pour aboutir en 2019 à sa destruction.

La destruction du statut

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique non seulement remet totalement en question le statut général de la Fonction publique, mais met aussi à mal les instances de défense des agents en réduisant les champs de compétences.

Compte tenu des évolutions du paysage de la fonction publique et des incidences destruc-



trices de cette loi, Solidaires Finances Publiques doit contre attaquer avec force et détermination en poursuivant sa réflexion sur les axes revendicatifs afin d'améliorer la gestion des carrières de toutes et tous.

Par ailleurs, pour la retraite, rappelons-le, en qualité de fonctionnaires d'État, nous ne dépendons pas du système par répartition mais du statut général de la Fonction publique et l'un des éléments constitutifs de ce statut est que notre pension est budgétée. Or cette spécificité est en grand danger avec la réforme des retraites à venir. La défense du statut et de tous ses éléments, pension budgétée comprise, sont au coeur du combat de notre syndicat et doivent le rester face à ces bouleversements.

En résumé, face aux attaques contre la Fonction publique et contre ses personnels, il nous faut plus que jamais mettre en avant notre revendicatif statutaire afin de protéger et défendre les personnels du recrutement jusqu'à la retraite.

LE RECRUTEMENT

Le principe du recrutement par concours et les concours nationaux à affectation régionale.

Le recrutement par concours doit être la norme

Le concours administratif trouve son sens dans l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui garantit que «tous les citoyens [étant égaux aux yeux de la loi] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents».

Si le concours doit être le mode de recrutement « naturel », la promotion interne ne doit pas être restreinte. **Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition à toute limitation du nombre de tentatives, maintenant mise en place pour tous les concours pour les catégories A et B.** Les agent.es doivent pouvoir librement s'inscrire et concourir autant de fois que nécessaire, à tous les concours leur permettant de progresser dans leur carrière. C'est d'autant plus indispensable que les taux de promotions internes, par liste d'aptitude notamment, sont au plus bas depuis des années. A ce titre, les concours internes et externes doivent être organisés à des dates distinctes. De plus, les recrutements par concours externe doivent se faire sur les grades d'AAP2, de C2 ou d'Inspecteur.

Solidaires Finances Publiques condamne avec force l'élargissement du recours au recrutement par contrat décidé par les pouvoirs publics dans la loi du 6 août 2019. Solidaires Finances Publiques mettra tout en oeuvre pour s'opposer à cette évolution et exige que le concours administratif (national et directionnel) soit le mode de recrutement de droit commun à la DGFIP.

Les recrutements sans concours

Si certains recrutements sans concours peuvent s'entendre pour des raisons « sociales », ils ne doivent en aucun cas devenir une norme. **Solidaires Finances Publiques exige que ces recrutements, lorsqu'ils sont imposés par l'administration, se fassent de manière objective, transparente et en toute lisibilité : publication des fiches de recrutement, présentation de ces dernières en CT...** Les directions locales qui recrutent doivent se plier à des règles cadrées au niveau national. Durant leur stage ou la durée de leur contrat, les agents doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement ou d'une défense par les organisations syndicales représentatives, au même titre qu'un agent stagiaire recruté par concours.

Les modes de recrutement sans concours avant la loi du 06 août 2019

La DGFIP a toujours procédé à des recrutements sans concours, et ceux-ci ont toujours cours.

Le recrutement sans concours « pur » (agents techniques/agents administratifs) : Recrutés pour des postes, ou des missions spécifiques (métiers du corps des agents techniques) ou, très à la marge, pour compléter un recrutement par concours C administratif (au détriment des listes complémentaires non appelées) les agent.es ont vocation, à l'issue de l'année de stage, à être titularisés en tant qu'agent technique ou administratif. Ils relèvent donc alors du statut, mais ne sont pas titularisés dans le 2ème grade de la catégorie C, contrairement aux lauréats du concours. Un argument de plus contre ce mode recrutement.

Le recrutement par voie contractuelle : Ce mode de recrutement concerne les PACTE technique et administratif, ainsi que le recrutement contractuel handicapé en catégorie A, B ou C.

PACTE : Les modalités du recrutement PACTE ont évolué : de 2ème chance pour les jeunes de moins de 26 ans à l'origine, ce recrutement a été élargi aux personnes de plus de 45 ans, chômeurs de longue durée. Les quotas étant définis par l'État, nous devons être attentifs à ce que cet élargissement n'aboutisse pas à une croissance exponentielle des recrutements hors concours. Le recrutement par voie de PACTE doit donc rester à la marge. Pour ces derniers, à l'issue de l'année de contrat, la titularisation se fait en tant qu'agent C (technique ou administratif), dans le 1er ou 2ème grade en fonction du niveau d'études. Cela crée une inégalité avec les recrutements par concours, systématiquement titularisés dans le 2ème grade. Une preuve supplémentaire d'une inégalité de traitement en fonction du type de recrutement.

Les agent.es recruté.es en tant que contractuel handicapé en catégorie A, B ou C sont titularisé.es au terme du contrat d'un an, dans le grade d'agent administratif, de contrôleur de 2ème classe ou d'inspecteur des Finances publiques.

Par ailleurs, **Solidaires Finances Publiques revendique que ces agents puissent bé-**



néficier d'une véritable défense pendant leur contrat, notamment lorsque leur titularisation peut être remise en cause. Les contractuels n'ayant pas les mêmes droits que les fonctionnaires pendant leur période probatoire, **Solidaires Finances Publiques se doit de les accompagner au quotidien pendant cette période, et naturellement après titularisation, comme tout autre membre de la communauté DGFIP.**

Les agents recrutés par voie contractuelle ou sans concours relèvent donc aussi du statut après titularisation. Si notre revendicatif premier doit mettre en avant le recrutement par concours, il est impératif qu'à l'avenir, pour les agents recrutés par contrat ou sans concours, cette titularisation sous statut perdure..

Les modes de recrutement sans concours après la loi du 06 août 2019

En plus des modes de recrutement sans concours existants, et en plus du recours aux services civiques ou apprentis, la loi sur la Fonction publique ouvre grandes les vannes du recrutement des contractuels en CDD, toutes catégories confondues. **Par définition, il s'agit de personnes employées dans le cadre d'un service public mais qui ne sont pas fonctionnaires et qui n'ont pas vocation à le devenir. Solidaires Finances Publiques est formellement opposé à ce mode de recrutement.**

Si l'administration imposait un recrutement de contractuels en CDD, notre syndicat dénoncerait ce passage en force et mettrait tout en oeuvre pour s'assurer que les voies normales de recrutement soient épuisées en l'obligeant par tous les moyens à nous communiquer tous les éléments nécessaires. Nous combattrons sans relâche pour que les vacances d'emplois soient comblées en priorité par la voie du concours en contraignant au maximum l'administration à dérouler jusqu'au bout les mouvements de mutation des agents titulaires. Par ailleurs, une fois recrutés, ces agents contractuels, exerçant les mêmes missions que les fonctionnaires, doivent avoir les mêmes obligations, mais également les mêmes droits que les titulaires, y compris en termes de défense individuelle: Solidaires Finances Publiques les défendra au quotidien, comme tout autre membre de la communauté DGFIP.

FORMATION

Primordiale, la formation tend à devenir le parent pauvre de notre administration, entre autres pour des raisons budgétaires.

Solidaires Finances Publiques a combattu et continuera de combattre la réduction des périodes de formation et le recentrage de celles-ci. C'est à ce titre que nous rejetons la réforme des scolarités qui a été mise en place ces dernières années, visant à en diminuer les durées et transformer une formation de carrière en une formation de premier métier. Cette nouvelle scolarité réduit la perception de l'ensemble des missions et des chaînes de travail de la DGFIP.

De la formation initiale à la titularisation

Nous revendiquons une formation dans les établissements ENFiP pour tous et toutes quel que soit le statut juridique des personnels et leur mode de recrutement.

Cette formation doit être à minima une base permettant d'acquérir des savoirs généralistes, socle nécessaire au parcours de carrière. Elle doit être complétée en fonction des modes de recrutement, des catégories d'agents et donc des savoirs et pratiques nécessaires à une bonne intégration des agents dans les services à l'issue de cette formation. **Nous exigeons également des savoirs en lien avec «la filière» dans laquelle l'agent va commencer sa carrière : des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être en lien avec le poste qu'il va occuper.** Une formation complète, intégrant des connaissances générales et des connaissances fines, permettra par la suite une mobilité choisie par l'agent. Restreindre les stagiaires dans un domaine précis, c'est aussi leur enlever toute confiance en leurs capacités à intégrer tout service de leur choix à la DGFIP.

L'indemnité de stage doit couvrir l'ensemble des frais engagés par le stagiaire : tout au long de leur cursus de formation initiale, tous les moyens doivent être donnés par l'administration aux agents pour se former dans de bonnes conditions. Aucune discordance de traitement ne doit être faite entre stagiaires, et ce quel que soit le centre de formation. **La gratuité de la formation doit être la norme.**

Enfin, **Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute forme de stage probatoire.** C'est à l'administration de tout mettre en oeuvre pour que les stagiaires soient en capacité d'être titularisés.

La formation continue

En complément de la formation initiale, et tout au long de sa carrière, l'agent doit bénéficier d'une offre de formation continue, de qualité et de libre accès.

La formation en cours de carrière par des stages présentiels doit être privilégiée. Nous exigeons un recensement des besoins en formation à deux niveaux : au niveau du service afin d'identifier les besoins collectifs ou parta-

gés par toutes et tous et au niveau individuel afin d'identifier les besoins en lien avec le poste de travail, la chaîne de travail mais aussi les perspectives de carrière. Par ailleurs, au fil de l'eau, des formations au sein du service doivent être dispensées, tant par les chefs de service que par les collègues plus expérimentés, les «sachants». A ce titre, la question du tutorat se pose de manière cruciale. Il doit être renforcé et ouvert notamment aux agents en fin de carrière, ou anciens dans le service. Cela permettra d'améliorer une mutualisation des savoirs avec les générations montantes ou les nouveaux agents. **En contrepartie, pour ces formateurs/tuteurs, volontaires et non choisis, Solidaires Finances Publiques revendique des droits, des formations, et de réelles décharges de service.** Ainsi, l'administration doit reconnaître et valoriser cet engagement indispensable.

En aucun cas, l'agent ne doit financer, même en partie, sa formation continue. Aucune raison financière ou organisationnelle (familiale, distance, pression du service...) ne doit le conduire à y renoncer.

Pour des raisons sanitaires liées à la crise COVID19, les formations initiales et continues ont été stoppées en présentiel en 2020.

Les équipes de formation ont, dans l'urgence, adapté des modules pour assurer la continuité de service en recourant à de la formation distancielle principalement, grâce à des podcasts.

Cette solution alternative a souffert de nombreux dysfonctionnements : problème de couverture de réseau, de flux, illettrisme, etc. Cela prouve qu'elle ne peut pas remplacer la formation présentielle.

Pour Solidaires Finances Publiques, la formation en distanciel est un mode de transmission des savoirs dégradé. Elle ne doit pas se substituer à la formation en établissement. Elle doit rester exceptionnelle et ne pas devenir un modèle pédagogique.

Solidaires Finances Publiques revendique une formation initiale de qualité suivie d'une formation continue, adaptée, tout au long de la carrière de l'agent et la DGFIP doit tout mettre en oeuvre pour cet accompagnement indispensable. Solidaires Finances Publiques réaffirme avec force, que la formation constitue un droit pour les agents, un devoir pour l'administration et un investissement pour l'avenir.

MUTATION MOBILITÉ

POSITIONS ET SITUATIONS ADMINISTRATIVES

Des règles statutaires de portée très limitée.

Mutation, mobilité

En matière de 1ère affectation, de mutation et

de mobilité, très peu de règles sont de nature statutaire. Seules sont édictées, par la loi, l'affectation dans l'intérêt du service et quelques priorités : rapprochement de conjoint, priorité en raison d'un handicap, Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM), restructurations.

Alors que les règles de gestion devraient être utilisées pour atténuer les effets des restructurations, l'intensification de la déréglementation (choix du directeur ou affectation au choix, par exemple) et le durcissement des modalités d'accès en promotion aggravent encore la situation des agents et des cadres à la DGFIP.

– *Une extinction des règles de gestion objectives ou protectrices :*

L'ancienneté, l'affectation la plus fine possible (résidence ou poste dès l'affectation nationale) sont remises en cause.

Face à ces attaques, nous réaffirmons notre attachement à des mouvements effectués sur la base de règles nationales objectives, transparentes, soumises à examen contradictoire et applicables lors des 1ères affectations et des mutations. Par ailleurs, **Solidaires Finances Publiques reste fermement opposé à la départementalisation et à la future régionalisation sous l'égide des préfets qui constitueraient le terrain d'expérimentation idéal d'une déréglementation encore plus globale, au détriment des agents.**

– *Un durcissement des modalités de mutation :*

L'administration a imposé successivement un délai de séjour minimal de 2 ou 3 ans, un délai de séjour maximal sur un poste de 6 ans pour les A+ et mis en place la départementalisation.

Solidaires Finances Publiques doit continuer sans relâche à s'opposer à tout délai de séjour, géographique et fonctionnel, au national comme au local. L'agent doit retrouver toute sa liberté de mobilité !

Solidaires Finances Publiques revendique une affectation géographique nationale la plus fine possible, sur la base de l'ancienneté administrative et ce, dès le mouvement national.

– *Un accroissement constant du nombre de postes au choix et des appels à candidatures :*

La DG détruit progressivement toutes les règles objectives d'affectation et de promotion, en y substituant le choix du directeur qui, de fait, a tout pouvoir sur les personnels. Le fait du prince devient chaque jour un peu plus réalité. De plus, la Direction Générale, en décidant de ne pas aller jusqu'au bout des mouvements des titulaires, pénalise fortement les agents.es promu.es par LA ou lauréat.es des CIS ou de l'EP.

Pour Solidaires Finances Publiques, les mobilités en cours de carrière ne doivent pas dépendre exclusivement du bon vouloir des directeurs, ni des décisions des bureaux RH de restreindre les mouvements.

Malgré la récente suppression des CAP de mobilité, et la mise en place des lignes directrices de gestion ministérielles, Solidaires Finances Publiques continuera de tout mettre en oeuvre pour accompagner les agents dans leurs démarches d'information et de défense.

Positions et situations administratives

L'accompagnement des transitions professionnelles : Des décrets précisent les modalités d'application de la portabilité des droits acquis au titre du compte personnel de formation (CPF), de l'encadrement de la durée d'affectation des fonctionnaires de l'État en position d'activité, de la mise en place d'une rupture conventionnelle, de l'élargissement du régime d'auto-assurance chômage.

Concernant les dispositifs d'accompagnement des agents lors de restructurations, Solidaires Finances Publiques dénonce les pseudo mesures prises dans ce cadre.

Comme l'impose la loi, les administrations de l'État doivent mettre en oeuvre, dans un périmètre et pour une durée définis, les dispositifs visant à accompagner les fonctionnaires dont l'emploi est supprimé en raison de restructuration. Ce dispositif comprend ainsi un congé de transition professionnelle, une priorité locale d'affectation ou la possibilité d'une rupture conventionnelle.... Les mesures d'accompagnement, dont la prime de restructuration de service, sont présentées par l'administration comme la réponse à la totalité des restructurations. Or, elles n'en sont pas. Elles ne sauraient faire oublier aux personnels leur(s) exigence(s) de sauvegarder leurs missions de service public et leurs emplois.

- Le télétravail comme position administrative :

Largement mis en oeuvre durant la crise sanitaire, ses limites ont rapidement été atteintes : non reconnaissance du travail réel par certains chefs de service, effet d'aubaine pour l'administration pour prélever des jours de congés en compensation... **Solidaires Finances Publiques, tout comme l'administration, devront en faire un bilan, et en analyser les conséquences sur la chaîne de travail, le collectif, et bien sûr les agents (commission 2).**

D'une manière plus globale, sous couvert de «faciliter la vie des agents», le télétravail vient détruire les collectifs de travail, faciliter les réformes destructurantes, et aider aux fermetures de sites dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP) entre autres. Le télétravail ne doit pas être imposé, il doit être choisi. Pour les agents volontaires, Solidaires Finances Publiques revendique la nécessité de prise en charge des frais générés. L'allocation d'une indemnité forfaitaire et la fourniture par la DGFiP du matériel informatique et ergonomique doivent être mises en place.

- *Le travail à distance* : il est clairement destiné à faire accepter par les agents les fermetures de sites. Dans le cadre des restructurations, l'imposer aux agents revient à les exclure du bénéfice de la prime de restructuration. Un maillage territorial étendu est la seule garantie de l'effectivité et de la proximité du service public rendu à l'utilisateur et de la préservation des collectifs de travail.

- *Un collectif de travail inédit*



L'effet conjugué de la loi du 6 août 2019 et du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) pourrait aboutir à la création de collectifs de travail inédits.

Sur un même site travailleraient : des agents titulaires de leur poste, des agents fonctionnaires en travail à distance pour un autre service, des agents fonctionnaires en télétravail, voire cumulant télétravail et travail à distance. Travailleraient également : des contractuels en CDD, en CDI, des contractuels PACTE, des services civiques... En outre, ces collègues pourraient être amenés à travailler dans des espaces de travail partagés, soit avec des agents de la DGFiP, soit avec d'autres salariés ou fonctionnaires territoriaux, par exemple. De la même manière, des agents de la DGFiP seraient mis à disposition des « Maisons France Services » (MFS) donc potentiellement isolés.

Enfin la généralisation des Services Facturiers (SFACT) engendrera un espace de travail partagé entre des agents de la DGFiP et de la Fonction Publique Territoriale (FPT), **chacun dépendant hiérarchiquement d'une autorité et fonctionnellement d'une autre. Ces situations nouvelles constituent un défi pour Solidaires Finances Publiques à plusieurs titres, mais nous sommes tout à fait légitimes pour agir, porter l'ensemble de nos revendications auprès de tous ces nouveaux interlocuteurs, quels qu'ils soient. Solidaires Finances Publiques a une responsabilité dans la prise de conscience d'une communauté d'intérêt pour l'ensemble de ces agents d'horizons différents.**

- *Réinventer une gestion pour cette nouvelle organisation :*

Suite à restructuration, il nous faut exiger que toutes les priorités auxquelles les agents ont droit leur soient appliquées. Pour ces nouveaux types d'organisation de travail, nous revendiquons des espaces d'échanges liés au métier et/ou à la localisation sur le modèle des

CHSCT. Au sein d'un même site, les agents qui n'auront pas le même mode de rémunération, parce qu'issus de milieux différents, ne doivent pas être mis en concurrence, en particulier avec l'arrivée de la rémunération individuelle. Ce qui explique notre opposition à celle-ci. Les cadres seront des techniciens dont les responsabilités seront différentes. Nous exigeons que ces cadres soient formés spécifiquement aux fonctions qu'ils exerceront. Nous devons nous pencher sur les conditions de travail (commission 2) ainsi que la manière de développer notre champ de syndicalisation auprès de ces agents (commission 4). Que ce soit pour le télétravail ou le travail à distance, la multiplicité des statuts ainsi que des formes de travail ne doivent pas conduire à un isolement. Les agent-es ne doivent pas être exposés à une forme de désocialisation et de détérioration des conditions de vie au travail, à une aggravation des disparités femmes - hommes ainsi qu'au ralentissement des déroulements de carrière. **Solidaires Finances Publiques veillera à la santé physique et psychologique des agents.**

La réduction du champ de compétences des CAP par la loi du 6 août 2019 : quelles conséquences pour le paritarisme et la défense des agents ?

En application de cette loi, les attributions des CAP sont réduites et les administrations doivent édicter des lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles, puis directionnelles. Il s'agit d'un dispositif qui définit la stratégie pluriannuelle en matière de gestion des ressources humaines et les orientations générales de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels des fonctionnaires. Comme prévu dans la loi du 6 août 2019, des textes réglementaires suppriment la consultation préalable des commissions administratives paritaires (CAP) sur les décisions individuelles relatives aux mobilités, promotions et avancements. Les compétences des CAP sont désormais limitées aux décisions individuelles défavorables à l'agent public. Cela n'empêchera pas Solidaires Finances Publiques de remplir pleinement son rôle de défense individuelle des agents.

Pour exemple : sur les mouvements de mutation 2020, notre syndicat s'est mis en capacité d'accompagner de nombreux agents n'ayant pas été satisfaits dans des demandes d'information, puis de recours. Pour le mouvement de mutation des contrôleurs notre action a conduit l'administration à revoir sa copie et retravailler en profondeur son mouvement. Preuve que, sans CAP, nous avons su nous réinventer et trouver une riposte efficace, forte et adaptée.

Les lignes directrices de gestion :

Dans la Fonction publique d'État, celles-ci doivent être établies de manière pluriannuelle par les autorités compétentes pour une durée de cinq années "au plus". Par ailleurs, la loi pré-

voit la possibilité de révision, en tout ou partie, au cours de cette période. Les comités sociaux (nés de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) devront dans tous les cas être consultés sur ces lignes directrices de gestion. Ces lignes directrices de gestion ministérielles sont édictées par le ministre pour le département ministériel. Elles définissent « les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de l'administration, compte tenu des politiques publiques mises en oeuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences ». En ce sens, elles portent, notamment sur la politique de recrutement et d'emploi, le développement des compétences et l'accompagnement des transitions professionnelles. Notre organisation prendra bien entendu toute sa place dans ces comités pour assurer la défense de règles nationales, justes et transparentes comme nous l'avons fait dans les groupes de travail et autres instances, où nous avons porté haut et fort notre revendicatif.

Le nouveau champ de compétence des CAP (nationales ou locales)

Il est mis fin à la consultation obligatoire des CAP :

- en matière de mobilité depuis le 1er janvier 2020,
- pour les promotions et les avancements à effet du 1er janvier 2021.

Elles demeureront compétentes en matière disciplinaire, de refus de titularisation ou de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel. Elles pourront aussi être saisies par les agents, en cas de refus de congés de formation syndicale, refus de télétravail, refus de démission, refus de temps partiel, refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif, une action de formation continue ou encore un refus de congé de formation professionnelle. A la demande des agents, la CAP pourra aussi se réunir pour statuer sur la réintégration d'un fonctionnaire à l'issue d'une période de privation des droits civiques ou d'interdiction d'exercer un emploi public. En cas de réintégration dans la nationalité française, l'autorité exercera son pouvoir de nomination et pourra recueillir, au préalable, l'avis de la CAP.

Malgré la réforme, nous devons faire vivre notre ambition en matière de paritarisme et de démocratie représentative professionnelle. Notre organisation dénonce une telle évolution un an, seulement, après les dernières élections professionnelles ! La réduction du champ de défense individuelle dans le cadre du paritarisme institutionnel s'analyse comme un véritable déni de démocratie. Néanmoins, le décret précise les conditions dans lesquelles les agents peuvent faire appel à un conseil syndical, pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable en matière d'avancement, de promotion ou de mutation. Le représentant syndical apportant ses conseils devra appartenir à une organisation syndicale qui détient au moins un

siège au comité social d'administration ministériel.

Une certitude : le champ de compétences des CAP s'est considérablement réduit mais les problèmes des agents ne vont pas en diminuant. Solidaires Finances Publiques exige le maintien d'un cadre national pour tout ce qui concerne les règles de gestion des agents. Nous exigeons le maintien d'instances nationales et locales dans lesquelles siègent des représentants élus des personnels garants de la bonne application des règles et permettant la défense effective des agents.es.

En attendant, notre organisation s'est adaptée et a développé son assistance sous toutes ses formes : aides informelles (conseil en matière de gestion, expertise...), interventions auprès de la direction locale ou de la Centrale, aide pour le recours administratif préalable obligatoire (RAPO), utilisation accrue des instances représentatives locales et nationales existantes (commission 4)....

ÉVALUATION, RÉMUNÉRATION, CARRIÈRE ET PROMOTION

L'évaluation

Nous avons toujours été contre l'évaluation individuelle. A l'inverse, nous prôtons une évaluation collective, par service. De la même manière, nous combattons énergiquement les bilans de compétence, boîtes à outil directionnelles pour déplacer d'office les agents. Un décret devra fixer les modalités d'application de l'article du projet de loi qui prévoit de modifier le statut général des fonctionnaires pour faire disparaître la référence à la notation et de généraliser l'entretien professionnel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires.

Cependant, cette évaluation existe et prendra de plus en plus d'importance en termes de carrière, rémunération et mobilité. Or, depuis la suppression des réductions/majorations d'ancienneté, le nombre de recours diminue, ce qui démontre que les agents n'ont pas suffisamment conscience de l'importance d'une bonne évaluation.

Solidaires Finances Publiques doit accroître sa pédagogie dans ce domaine. Nous devons accompagner les agents dès la sortie de l'entretien individuel, leur apporter une expertise sur le compte rendu de l'entretien professionnel (CREP), et sur la formulation d'un recours si besoin.

Nous devons aussi les aider à comprendre l'importance de l'évolution de leurs évaluations dans le temps.

La rémunération

Pour le gouvernement, le RIFSEEP, qui a déjà été mis en place dans plusieurs administrations, ne va pas assez loin dans l'individualisation. À la suite de nos actions, ce régime indemnitaire n'a toujours pas été appliqué à la DGFIP. Cependant, conformément aux orientations de la loi du 6 août 2019 qui font suite au chantier CAP 22, une autre forme de rémunération au mérite sera bien mise en place à la DGFIP. On en a déjà vu les prémices lors de l'instauration de la prime « PAS », et de la prime « covid19 ».

Solidaires Finances Publiques est opposé à toute forme de rémunération au mérite (dont le caractère contre productif a été largement démontré dans le passé), de contractualisation, de compétition entre agents, déjà portée par les dispositifs d'évaluation professionnelle.

Les rémunérations doivent être tirées «par le haut». Dans ce cadre, Solidaires Finances Publiques revendique une réduction des écarts de rémunération qui ne fasse aucun perdant.

Nous revendiquons, entre autres :

- le dégel du point d'indice,
- la revalorisation de l'IMT,
- des primes de fonctions,
- des sujétions particulières,
- et l'abondement immédiat pour tous de 60 points d'indice.

Les carrières

1- Les non-titulaires :

- Les contractuels « Berkani » sont agents d'entretien ou de restauration, parfois veilleurs de nuit ou gardiens. Il en existe encore un grand nombre à la DGFIP, pour la plupart des femmes, avec des modules horaires et temps partiels restreints et imposés. C'est le symbole même de la précarité. Lors des 2 vaguelettes de titularisation à la DGFIP il y a quelques années (Loi Sauvadet), trop peu remplissaient les conditions drastiques imposées par les directives ministérielles. **Solidaires Finances Publiques doit contraindre l'administration à trouver une solution pour ces agents-es qui leur permettrait de sortir de cette précarité. Une seule solution : la titularisation sans barrière !**

- Les services civiques, les apprentis et les contractuels CDD qui seront issus de la loi du 6 août 2019 : ils ne doivent pas être une variable d'ajustement à l'insuffisance des recrutements d'agents titulaires. Ils doivent occuper des fonctions limitées, entre autres pour des raisons déontologiques..

2- Les fonctionnaires :

Les agents C

- **Les agents C administratifs** ne sont plus des « agents d'exécution » depuis des années. De plus en plus, les tâches qui leur sont confiées et parfois même les responsabilités qui leur incombent se rapprochent de celles d'un contrôleur. Les vacances d'emplois des cadres B ont mené les directions à gérer la pénurie en banalisant certaines tâches.

Pour autant, il ne faut pas en conclure trop hâtivement que la solution résiderait dans un recrutement externe pour un accès direct à la catégorie B. La suppression d'un concours de catégorie C, impliquerait de fait un recrutement au niveau bac, ce qui exclurait toute une partie de la population.

- Les agents techniques :

Il faut veiller au maintien du corps et des différents métiers. En effet, cela a permis de cloisonner les tâches et la circulaire sur la doctrine d'emploi des agents techniques de septembre 2016, même perfectible, doit être respectée.

Le fait d'être agent technique ne doit pas être un frein à l'accès à la catégorie B par liste d'aptitude. Revendiqué par Solidaires Finances Publiques, l'accès par LA à un véritable corps de B techniques doit être rappelé, même si le corps en question serait de fait peu conséquent, et l'accès et les évolutions dans ce corps, tant en matière de promotion que de mobilité, seraient par conséquent très réduits. Il faut donc, en parallèle, revendiquer un accompagnement particulier, pour les agents techniques qui le souhaitent, pour la préparation de l'examen professionnel de technicien-géomètre, ou des CIN et CIS par exemple, puis un accompagnement dans les formations dans la catégorie B.

Pour les raisons évoquées plus haut, une alternative, peut-être plus accessible, est possible. Il s'agirait d'un emploi fonctionnel de catégorie C, « chef de service technique », en similitude avec ce qui existe déjà à la DGFIP pour l'inspecteur spécialisé ou dans d'autres administrations (administration centrale, territoriale...). Ces emplois seraient ouverts aux agents techniques principaux de 1ère classe, et pourvus par détachement, sans

limite de durée. Ils seraient répartis en 2 catégories qui seraient calquées sur les grilles des contrôleurs de 2ème et de 1ère classe.

Pour l'ensemble des agents de la catégorie C, Solidaires Finances Publiques revendique :

- un début de carrière équivalent, en termes de traitement indiciaire, à 1,2 fois le SMIC,
- la mise en place d'une carrière linéaire (un seul grade), avec l'aménagement d'un premier échelon « stagiaire » pour les candidats recrutés sans concours.

Les agents B

Pour les agents de catégorie B, Solidaires Finances Publiques revendique :

- une négociation sur la nature des métiers et fonctions exercées dans le secteur privé, pour leur prise en compte dans la carrière B lors de la nomination dans le grade de contrôleur de 2ème classe,
- un début de carrière équivalent, en termes de traitement indiciaire, à 1,4 fois le SMIC,
- la mise en place d'une carrière linéaire.

Les agents A

Solidaires Finances Publiques revendique :

- une négociation sur la nature des métiers et fonctions exercés dans le secteur privé, pour leur prise en compte dans la carrière A lors de la nomination dans le grade d'inspecteur,
- la suppression de l'échelon « stagiaire » pour les lauréats du concours externe,
- un début de carrière équivalent, en termes de traitement indiciaire, à 1,7 fois le SMIC,

- la mise en place d'un correctif de B en A pour les agents lésés par l'absence de mesures transitoires dans le décret de 2006 (nouveau classement de B en A) et au minimum que soient décidées des mesures en gestion pour compenser le préjudice subi,
- la création d'un 12ème et d'un 13ème échelon dans le grade d'IFiP sans augmentation de la durée de la carrière,
- dans l'immédiat, la création d'une filière Inspecteur divisionnaire de classe normale « à titre personnel », ouverte à tous, pour établir une linéarité vers la classe normale du grade d'IDiv,
- l'extension de l'échelonnement indiciaire (+30 points d'IM) du statut d'emploi d'inspecteur spécialisé jusqu'au dernier échelon du grade d'inspecteur.

Les agents A+

Solidaires Finances Publiques revendique :

- la linéarité de carrière entre les deux classes du grade d'inspecteur divisionnaire et entre les grades d'IP et d'AFiPA,
- l'augmentation des emplois de la filière IDiv « experts »,
- la transformation de tout échelon spécial terminal en échelon classique non contingenté.

Par ailleurs, la DGFIP va passer d'une administration de cadres comptables (95 % de comptables / 5 % d'administratifs) à une administration de cadres administratifs (40 % de comptables / 60 % de cadres administratifs).

A cette occasion, Solidaires Finances Publiques exige le maintien des indices « chiffres et lettres » au sein de la DGFIP et leur redéploiement entre les fonctions comptables et administratives.

Le statut de la Fonction publique, instauré après la Seconde Guerre mondiale, a été élaboré pour assurer la protection du citoyen. En protégeant le fonctionnaire de l'arbitraire, il évite une instrumentalisation de l'administration à des fins partisans.

La loi du 6 août 2019 et les textes réglementaires d'application ont largement remis en cause l'esprit et la lettre de ces dispositions.

En réponse à ces attaques, Solidaires Finances Publiques continuera son combat pour porter haut et fort ses valeurs : la défense collective et individuelle de tous les personnels. Notre syndicat s'opposera à la volonté de l'État employeur de précariser la vie des agent.es et mettra tout en oeuvre pour toujours les accompagner dans leur vie professionnelle.



Commission n° 4...

Développement de notre champ de syndicalisation, syndicalisme de demain, structuration

Le monde du travail subit des destructions sans précédent. Alors que partout des formes de résistances voient le jour, nous faisons face à une attaque, une répression, et une volonté de réduire l'influence et les champs d'action des mouvements sociaux et syndicaux. Cette détermination délibérée d'amoindrir le rôle des contre-pouvoirs s'est accélérée avec l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence de la république. Dans les réformes mises en œuvre et celles à venir, les syndicats n'ont pas de place et apparaissent comme des obstacles à éliminer. Cette obsession gouvernementale à vouloir réduire le rôle syndical se matérialise par des entraves sans précédent dans le contenu du dialogue social qui se borne le plus souvent à des réunions d'information sans aucune perspective de négociations.

Dans la fonction publique, où le poids des syndicats est supérieur à celui existant dans le secteur privé, les réunions institutionnelles deviennent de simples rendez-vous informatifs. Cette volonté d'anéantir les organisations syndicales trouve son paroxysme dans le contenu de la loi de transformation de la fonction publique qui réduit considérablement le rôle des instances.

La déclinaison à la DGFIP est en tout point comparable. Elle se traduit par un dénigrement des OS et une atteinte portée à tous les niveaux : les groupes de travail deviennent des chambres d'informations, d'enregistrement des décisions, et des obstacles matériels sans fin multiplient les contraintes dans les CT, les CAP et CHSCT.

La finalité du pouvoir politique relayé avec célérité par l'administratif est de tenter de faire croire que les organisations syndicales ne servent à rien, ne jouent aucun rôle dans la vie professionnelle des agentes et des agents et de les faire apparaître comme archaïques avec des considérations d'une époque révolue. Le gouvernement veut des OS qui soient dans l'accompagnement des reculs sociaux qu'il impose. Cette vision influe sur certains et certaines collègues qui, au vu des défaites successives, ne croient plus en l'utilité des syndicats pour changer la société.

Pour Solidaires Finances Publiques,

devant un tel constat, il est nécessaire de réaffirmer et de porter notre syndicalisme de réflexion, d'analyse, de proposition et d'actions. Il fait notre force et est structuré par des éléments fondamentaux tels que l'écoute, l'information, la capacité à convaincre, à résister et à proposer. Nous devons continuer, au quotidien, d'aller à la rencontre des agentes et des agents pour écouter, recueillir leurs doléances et leurs interrogations. Nous devons développer notre travail d'information, sous toutes ses formes, pour faire comprendre les mécanismes et les choix qui concourent à la destruction du service public et au démantèlement de la DGFIP. Il nous faut convaincre de la viabilité d'autres orientations, convaincre de notre capacité collective à repousser les dangers qui nous guettent, à faire aboutir nos revendications. Et enfin résister! Résister aux sirènes de l'individualisme, du repli sur soi, du fatalisme. Notre arme c'est le nombre : individuellement nous sommes rien, collectivement nous pouvons tout !

Dans ce cadre et malgré les attaques incessantes, il est indispensable de réfléchir ensemble au développement, à la structuration et aux évolutions de l'action syndicale de Solidaires Finances Publiques.

Comment renforcer notre champ de syndicalisation?

Le fonctionnement mis en place depuis de nombreuses années a démontré notre capacité à syndiquer et fédérer nos collègues, il doit cependant être amélioré. Nous devons renforcer notre réactivité en développant notre aide à l'ensemble des agents et des agentes tout au long de leur carrière et en faisant vivre un syndicalisme engagé et combatif.

Par un suivi personnalisé sur toute la carrière

De la réussite aux concours aux directions de premières affectations : syndiquer dès la formation



Dès la publication des résultats du concours sur Ulysse, il est indispensable de se mettre en relation avec les internes et de communiquer les informations incontournables relatives à la scolarité, la carrière, la rémunération et les règles d'affectation sur notre site internet. Ce premier contact est également nécessaire vis-à-vis des externes pour les informer sur notre syndicat, nos valeurs, notre importance au sein de la DGFiP et leur présenter notre technicité en matière de gestion des personnels. Lors de la rentrée à l'Enfip, la présence militante sur tous les établissements de formation à travers la distribution de brochures, les permanences syndicales, les hmi et plus généralement notre travail quotidien sur tous les sites, est un atout majeur pour se faire connaître. Si nos nouveaux et nouvelles collègues n'ont pas toujours connaissance de notre union syndicale, ces premiers contacts sont aussi l'occasion de rappeler le positionnement de Solidaires Finances Publiques en tant que première force syndicale au sein de la DGFiP et de la fédération au sein du Ministère des finances.

Le nouveau dispositif des premières affectations concernant les catégories A et B nous oblige à revoir notre mode de fonctionnement dans les écoles mais aussi au bureau national. En effet, pour les stagiaires A, dès la rentrée se pose le problème de l'affectation avec un public externe très peu au fait de la DGFiP et des métiers. La présence militante doit, à cette période, être particulièrement renforcée afin d'aider nos collègues à la fois à comprendre l'environnement DGFiP et à les orienter le mieux possible dans la confection de leur demande d'affectation. Concernant les stagiaires B, les demandes de 1ère affectation s'établissent à présent avant la rentrée en école. C'est pourquoi le pôle gestion du bureau national doit se mettre en capacité d'apporter le soutien technique nécessaire à la compréhension et à l'aide à la rédaction des demandes d'affectation. Il en va de même à l'aide apportée aux agent-e-s lauréat-e-s du concours de la catégorie C. Ce soutien a déjà commencé à se matérialiser dans certaines sections par des perma-

nences en amont de la rentrée à l'ENFIP. Ces initiatives ayant rencontré un fort succès, il sera intéressant de travailler à leur développement partout sur le territoire.

La mise en place des sections syndicales élèves durant la scolarité est aussi bien l'occasion de populariser notre syndicalisme et de faire des adhésions que de permettre aux militant-e-s de demain de se révéler selon leurs appétences. En effet, les Enfip permettent la pratique d'une vie syndicale autour de la section, des conseils de promotion et de quelques échéances importantes propres à la formation : première affectation, rencontre avec la direction concernant des problèmes liés à l'école, etc. Pour continuer à faire vivre notre syndicalisme il est nécessaire d'homogénéiser nos pratiques militantes sur les écoles, de réfléchir à comment sensibiliser les collègues aux problématiques des services alors qu'elles et ils évoluent pendant quelques mois dans un microcosme. Le lien avec les coopérant-e-s doit aussi être mieux investi par une présence sur nos listes au conseil de promotion, et des contacts avec celles et ceux syndiqué-e-s dans leurs pays d'origine afin de développer des liens militants dans le cadre de notre activité internationale.

Lors de l'arrivée dans les services, depuis plusieurs années nous constatons une perte des adhérent-e-s mais aussi des sympathisant-e-s et des militant-e-s entre l'Enfip et les sections locales. Il y a un fort décalage entre la présence quotidienne du syndicat pendant l'Enfip puis le suivi local au sein de la première affectation. C'est pourquoi il est nécessaire d'accroître notre présence syndicale en utilisant l'outil Jackal pour un suivi informatique optimal et en renforçant notre présence à 3 niveaux : les sections locales, les CSR et le BN. Afin de garder contact avec ces nouvelles et nouveaux militants, adhérent-e-s et sympathisant-e-s il est important de développer du lien entre les pilotes des écoles et les sections locales. Tenir ces dernières informées des activités engagées menées par les stagiaires permettra à nos nouvelles et nouveaux camarades de prendre toute leur place dans les sections locales. Quant aux agents et aux agentes recruté-e-s sans concours (Pacte et agents techniques) il est nécessaire de rentrer en contact avec elles dès leur arrivée dans les services.

Le suivi pendant la carrière : syndiquer pendant toute la vie professionnelle

La force de notre syndicalisme tient à notre structuration, à notre réseau de proximité avec les sections locales. Il nous appartient de développer ce maillage afin d'être présent-e-s et efficaces dans chaque direction, pour apporter un soutien collectif et individuel aux collègues. Solidaires Finances Publiques se doit d'être à l'écoute des personnels dans une période de fortes turbulences (restructurations, conditions de travail, exercice des missions...). Face aux difficultés des agent-e-s, nous devons relayer leurs préoccupations auprès de l'administration et faire redescendre toutes les informations obtenues avec des comptes rendus détaillés et l'alimentation régulière de nos sites internet locaux.

Les restructurations incessantes augmentent la souffrance individuelle, nous obligent à développer des réponses spécifiques adaptées et à remettre du collectif pour y remédier aux niveaux local et national (cf commission 2). Dans cette période qui connaît de grands bouleversements de la mise à mal du statut de la fonction publique aux réorganisations inhérentes à la DGFiP nous avons l'obligation de réagir et d'informer collectivement nos collègues de l'ensemble des évolutions car la première défense c'est la connaissance de ses droits.

Dans ce contexte, il y a nécessité de développer notre syndicalisme en faisant adhérer. Pour ce faire nous devons mettre en place de véritables campagnes d'adhésions, structurées et argumentées, avec du matériel spécifique.

De la fin d'activité au CLR : rester syndiqué-es

Lors de leur mise en retraite, un nombre très conséquent d'adhérent-e-s voire de militant-e-s ne renouvellent pas leur adhésion au CLR. Il est nécessaire d'informer les collègues l'année de leur départ. Pour se faire un lien étroit devra être mis en place entre les sections locales et le CLR dès que l'information du départ en retraite est connu via la mise à jour dans Jackal. Cela permettra au CLR d'adresser le livret d'accueil au moment opportun, pour une plus grande réactivité sans rupture de lien. Par ailleurs les liens entre le national et le local doivent s'intensifier pour répondre aux attentes des collègues et à leurs questionnements.

Pour permettre aux camarades retraité-e-s de continuer leurs activités syndicales, les sections locales sont incitées à les inviter aux assemblées générales annuelles et à réfléchir à leur intégration dans les bureaux de section afin de profiter de leurs disponibilités et de leur expérience.

Par le développement de notre visibilité syndicale et de notre proximité dans la défense des agents et des agentes

À partir de ce que Solidaires Finances Publiques réalise déjà, nous proposons de réfléchir à comment nous pouvons être plus visibles dans l'action, renforcer notre proximité et défendre au quotidien nos collègues.

Assurer une proximité et la défense au quotidien de toutes et tous les collègues

Chaque jour, nous entretenons des liens de proximité avec les collègues. Ces relations se matérialisent par la diffusion de différents supports comme les tracts, les 4 pages, les livrets et l'Unité. Notre journal papier est un vecteur de rapprochement avec les agents et les agentes, il permet d'avoir des discussions autour de sujets et de problématiques diverses qui traversent les



services. La présence régulière de militants et de militantes sur les sites facilite l'écoute des collègues et permet d'être en cohérence avec ce qui se passe dans les services.

C'est dans ce cadre que la défense des agents et des agentes prend tout son sens, au moment, entre autre, des mutations et des promotions. Les services RH débordés, soumis à des injonctions contradictoires et confrontés à des décisions brutales de leur hiérarchie, ne sont plus en capacité d'avoir une gestion personnalisée des collègues. Dans ces conditions, Solidaires Finances Publiques est de plus en plus sollicité et se doit donc d'apporter des réponses techniques et humaines. C'est pourquoi le syndicat continuera à renforcer la formation de ses militant-e-s.

En tant que militant-e-s syndicales, il est indispensable de décrypter, comprendre et synthétiser les changements administratifs dans tous les domaines et plus particulièrement :

- Dans le domaine des règles d'affectation pour pouvoir informer rapidement et sans erreurs nos collègues. L'aide et le conseil lors de la rédaction des fiches de vœux pour la première affectation ou pour toute mutation pendant la carrière sont fortement réclamés par nos collègues et nous sommes régulièrement sollicité-e-s au niveau national et/ou local lors de la connaissance des résultats.
- Dans le domaine des promotions : il est inévitable, dans le cadre des concours, de faire connaître et développer l'aide « prête-moi ton concours » (notamment du fait de la limitation à 5 tentatives pour la catégorie A) avec une structuration locale/régionale des jurys orange. Cette aide permet de fidéliser nos adhérent-e-s et d'en attirer de nouveaux.
- Dans le domaine de l'évaluation professionnelle : c'est un acte de gestion important qui a des conséquences sur la carrière à tous les niveaux (rémunération, promotion, mutation), il est nécessaire d'avoir une présence syndicale forte à cette période pour renseigner au mieux nos collègues, les aider à décoder les appréciations données par leur hiérarchie et porter les recours lorsque c'est utile.

Riposter à la réduction du champ de compétences des CAP

Solidaires Finances Publiques a toujours revendiqué la transparence, nous condamnons toute forme de cogestion, et nous mettons en préalable la nécessité de contrôler l'application des règles de gestion. Les CAP permettent cette clarté et une égalité de traitement entre toutes et tous les agents. Leur rôle est consultatif et non décisionnel, elles émettent des avis. La réduction du champ de compétence des CAP est une atteinte majeure aux droits des fonctionnaires. Cette réduction de l'institutionnel des actes de gestion est une volonté délibérée du gouvernement de réduire l'influence syndicale.

Dans la perspective de la mise en place du recours administratif préalable obligatoire (RAPO), il est nécessaire d'apporter une expertise à l'agent-e qui déciderait de s'en saisir. Les militantes et les militants de Solidaires Finances Publiques vont se former à ces nouvelles moda-

lités afin de maintenir un degré de compétence face aux évolutions administratives subies. Nous aurons aussi la nécessité de nous interroger sur la judiciarisation de l'action syndicale, y compris avec la commission juridique de Solidaires. Pour Solidaires Finances Publiques l'utilisation du droit doit permettre d'apporter des réponses collectives.

La réduction du champ de compétence des Cap ne doit pas conduire à limiter notre intervention, nous continuerons à exiger des instances de défense collective des agent-e-s. Le malaise collectif et individuel des agents et des agentes doit trouver à s'exprimer aussi bien localement que nationalement. Si l'administration pense qu'en limitant les CAP, le rôle des syndicats va s'atténuer, il nous appartient de nous adapter et de répondre différemment aux enjeux collectifs et individuels des personnels.

C'est ce que nous avons fait dès cette année en remettant en cause le mouvement général des contrôleurs et des contrôleuses et en obtenant une nouvelle copie permettant d'améliorer significativement le mouvement initial.

Un syndicat capable de s'adapter en toutes occasions

Le confinement qui aurait pu mettre à l'arrêt ou freiner considérablement notre activité syndicale, a, au contraire, permis de démontrer notre réactivité. Les liens de proximité ont été maintenus pendant la crise du COVID sous des formes différentes et inédites. Même en situation exceptionnelle, nous avons adapté notre syndicalisme en utilisant tous les moyens mis à disposition : sites nationaux, locaux, réseaux sociaux... montrant ainsi notre faculté d'adaptation.

Dans cette période, nous n'avons eu de cesse collectivement et individuellement de défendre les intérêts des agentes et des agents tant au niveau national que local, démontrant ainsi au plus grand nombre notre utilité.

Amplifier notre visibilité et notre participation à tous les niveaux pour réaffirmer nos principes et nos valeurs

Dans les unions départementales et locales de Solidaires, Solidaires Finances Publiques doit continuer à prendre toute sa place dans les campagnes locales, en faisant vivre un syndicalisme interprofessionnel implanté territorialement. Les mobilisations unitaires et larges autour des services publics, seront l'occasion de rappeler les destructions à l'œuvre de nos missions de service public, de faire du lien avec les usagers et les usagères et de mutualiser nos savoirs et nos ressources.

Nous renforcerons notre présence dans les engagements de Solidaires Finances Publiques.

Les activités menées dans la plate-forme des paradis fiscaux et dans ATTAC dont nous sommes membres fondateur doivent nous permettre de partager nos analyses sur le domaine de la fiscalité et de revenir plus fort-e-s de nouvelles expériences de mobilisations. Les débats de société et d'échanges avec des camarades

d'autres horizons militants doivent nous per-



mettre de faire vivre et d'enrichir notre slogan « justice fiscale, justice sociale ».

Nous devons développer la campagne « Stop au racket sur les cotisations sociales » partout sur le territoire. Actuellement marquée par deux temps forts dans l'année : les permanences fiscales pour les personnes sans papiers des mois de mai et de septembre, elle rencontre un franc succès aussi bien auprès des usagers et usagères que des autres associations de défenses des droits des sans-papiers. Il existe une forte demande de pérenniser tout au long de l'année un dispositif pour répondre à ce besoin de travail collectif autour de ces questions.

Enfin, nous continuerons à nous battre pour faire reculer l'extrême droite sur nos lieux de travail et plus généralement dans la société en portant et en diffusant les analyses de la campagne VISA. Nous poursuivons l'organisation de formations et nous donnerons les moyens de faire connaître et d'amplifier cette campagne.

Ces différents engagements nourrissent notre activité syndicale quotidienne et enrichissent nos pratiques militantes. Ils font vivre les valeurs de notre syndicalisme. C'est pourquoi nous veillerons à les mettre en œuvre, les suivre, et les amplifier.

Être visible dans chaque manifestation est essentiel. Nous avons démarré ces derniers mois des ateliers de préparation des mobilisations. Si nous voulons faire venir du monde dans nos cortèges, il faut étudier la mise en place d'actions dynamiques et conviviales qui remobilisent les militant-e-s, attirent les adhérent-e-s, de nouvelles et nouveaux collègues et nous permettent d'être inventifs et inventives, créatifs et créatives ! Notre syndicalisme, nourri de ses engagements, de son histoire et de son évolution est une force pour se projeter dans un idéal commun.

Structuration et développement du syndicalisme de demain

Solidaires Finances Publiques met toutes ses forces dans la bataille pour combattre les projets du gouvernement visant à la destruction pure et simple de la DGFiP. Dans l'hypothèse où cette bataille ne serait pas entièrement gagnée il faudra adapter alors notre stratégie aux conséquences de ces transformations.

La loi sur la transformation de la fonction publique et les orientations préconisées dans CAP 2022 conduisent à des bouleversements majeurs pour la DGFiP.

L'entreprise de casse du statut et le démantèlement des missions et des structures élaboré dans CAP 2022 ajoutés à la volonté de mettre en place le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) nous obligent à repenser notre action syndicale, à l'adapter pour en améliorer son efficacité.

Accroissement de la contractualisation, externalisations voire privatisations des missions, évolution du périmètre des directions... Face à toutes ces atteintes de nouvelles réponses syndicales doivent être apportées.

Comment militer face à l'évolution des structures et des réorganisations

Renforcer les équipes militantes

Le NRP engendre d'un côté la création de mégastuctures qui demanderont de consacrer beaucoup de temps militant sur place et de l'autre, des structures isolées qui nécessiteront des déplacements et une présence régulière pour établir et garder la proximité. Dès lors il nous appartiendra de renforcer les équipes militantes pour faire face au nouveau maillage territorial, éviter les déserts syndicaux et assurer la présence auprès de l'ensemble des agents.

La mise en place des nouvelles structures que sont les Établissements France Service (EFS) vont nécessiter des contacts réguliers avec les collègues (physiques, téléphoniques, dématérialisés...) afin d'appréhender dès le départ les problématiques liées à ces nouvelles structures de travail.

Par ailleurs, les regroupements directionnels entraîneront des fusions de sections syndicales qu'il est important d'anticiper. Dans cette hypothèse il y a nécessité absolue de maintenir le réseau géographique pour conserver la proximité sur chaque espace directionnel. Le lien entre les adhérent·e·s et les militant·e·s locales repose le plus souvent sur l'antériorité, l'affect ; une dilution du réseau peut avoir des conséquences négatives considérables sur notre taux de syndicalisation. Une coordination entre les militant·e·s est indispensable pour assurer une unité de réflexion et d'action.

L'accroissement du télétravail renforcé par la crise sanitaire participe à l'éclatement des collectifs de travail. Cela nécessite une présence et

une adaptation de notre organisation syndicale auprès de ces agents et de ses agentes pour éviter l'isolement et créer pour ces collègues des espaces collectifs.

Le travail collectif militant est primordial pour intégrer et former les nouveaux et nouvelles et les responsabiliser. Il faut plus d'interaction entre les sections, et le rôle des CSR doit être renforcé pour dynamiser les régions, coordonner les sections, faire le lien avec les directions spécialisées et animer la vie syndicale à l'échelon régional. Nous devons développer nos équipes afin de faire face aux enjeux, optimiser nos droits syndicaux et en conquérir de nouveaux.

Adapter notre syndicalisme

Il faut dès à présent réfléchir à la syndicalisation de nouvelles populations. En effet, avec l'externalisation et la privatisation des missions, nous serons face à des collègues qui ne rentrent pas dans notre administration par la voie du concours, nous devons exiger une information tant au national que local pour nous permettre de savoir qui arrive par la voie contractuelle. Il est nécessaire d'assurer un suivi et une proximité. Par ailleurs, nous serons face à des collègues qui ne partagent pas forcément la « culture » de la fonction publique. Dès lors, nous devons penser à la façon dont on s'adresse à elles et eux pour les convaincre. La question se pose : comment suivre les agent·e·s de la DGFiP tout en donnant envie de se syndiquer aux autres collègues, tout en leur démontrant la nécessité de se syndiquer ?

Nous devons recréer du collectif là où la direction veut nous diviser en créant des situations administratives différentes. Solidaires Finances Publiques réaffirme comme priorité la défense des intérêts collectifs de l'ensemble des personnels quel que soit leur statut. Nous aurons la même politique syndicale pour tout·e agent·e entrant à la DGFiP. Cependant nous adapterons notre action syndicale aux différents types de contrat (mission, contrat de 6 ans...).

La nécessité de renforcer l'interpro pour se développer

Face à une redéfinition du maillage territorial, il est important de s'impliquer davantage dans les UL et les UD de Solidaires pour mieux connaître les territoires et mieux faire connaître Solidaires Finances Publiques. L'amplification de la contractualisation va nous mettre face à de nouveaux types de contrats issus du privé, un lien régulier avec les autres structures de Solidaires peut nous faciliter leur compréhension. Les transferts de mission, les externalisations vont nous amener à côtoyer d'autres sphères professionnelles. Ce qui peut concourir au développement de Solidaires dans ces nouvelles structures. Par ailleurs, il est nécessaire de travailler à des convergences interprofessionnelles et d'impulser des dynamiques fonctions publiques au niveau local.

Développer notre réflexion juridique

Avec le développement de la contractualisation, nous devons nous former, et nous servir du droit privé pour développer une défense adaptée à la nature du contrat passé. Pour cela

il sera nécessaire d'avoir une approche du droit défensive et offensive afin de gagner en efficacité (cf commission 3).

Dans un contexte autoritaire, avec un gouvernement qui cherche à nous intimider, et l'accroissement de la répression syndicale, Solidaires Finances Publiques développera les bases juridiques indispensables pour identifier les risques, être à même de protéger et défendre les agentes et les agents.

Le fait précédant le droit nous continuerons à agir pour construire le rapport de force nécessaire au combat syndical.

Pour mettre en œuvre ce syndicalisme offensif et ambitieux, nous avons besoin d'outils à la hauteur des enjeux.



Des outils pour un syndicalisme de proximité, de technicité, de combativité

Communiquer pour assurer la proximité

La communication est devenue indispensable comme vecteur de notre syndicalisme. L'information génère de la proximité, nécessaire à la mobilisation collective comme nous l'a montré la période que nous venons de vivre. Continuer à développer la communication va requérir des moyens humains et financiers importants dont il nous appartiendra d'en discuter les formes. L'équipe militante des informaticiens de Solidaires Finances Publiques a déjà beaucoup travaillé à améliorer nos outils connectés. Nous perpétuerons le développement du site national et des sites locaux, de la newsletter, des réseaux sociaux, de l'unité, de la gazette « Reprenons », des listes de diffusion nationale (listes sympa) et nous reprendrons les travaux radiophoniques et vidéos.

Toutes ces formes d'informations seront coordonnées pour en tirer le maximum d'efficacité. Il s'agit de renforcer notre stratégie de communication en interne et en externe. Par ailleurs, Il est indispensable que cette coordination s'opère conjointement entre les sections locales, les CSR et le bureau national.

Enfin, nous devons aussi veiller à être présent·e·s dans les médias localement et nationalement. Nous ne pouvons pas faire l'impasse de tribunes dans les journaux qui ont une portée nationale et ce malgré le coût généré, notre administration étant particulièrement sensible à la mauvaise publicité qui peut lui être faite.

Le syndicalisme est un contre-pouvoir et face à la pensée économique libérale, nous devons relayer nos idées et nos valeurs devant le plus grand nombre, il en va de notre crédibilité, de notre positionnement au sein de la DGFIP et du Ministère. Dans notre expression, il faut distinguer notre communication quotidienne et nos réflexions théoriques. La première doit permettre de décrypter l'actualité en étant synthétique et pragmatique. Elle doit aider les équipes et faciliter une homogénéisation de nos pratiques et de nos revendications. La seconde est l'occasion d'avoir des réflexions plus globales de façon à irriguer le réseau et les cadres unitaires dans lesquels nous sommes investi·e·s et de rendre visible à l'extérieur, au plus grand nombre, nos positions.

Former et développer notre technicité

Notre technicité passe par des formations régulières, centralisées et localisées, à tous les échelons militants. Compte tenu des évolutions administratives, ces formations devront aborder aussi les transformations juridiques et les réflexes militants à mettre en adéquation. Nous devons développer des formations ouvertes aux adhérent·e·s afin de favoriser l'appartenance à notre organisation syndicale. Ces dernières peuvent aussi permettre de faire naître de nouvelles vocations militantes, le renouvellement de nos équipes étant essentiel. Nous devons également mieux investir les formations de l'union syndicale Solidaires qui offre un large panel de stages sur diverses thématiques syndicales et permet de retrouver des camarades de différents secteurs. Enfin, une réflexion est à construire autour de formations au niveau de la fédération Solidaires Finances, ce qui serait l'occasion de faire connaître les enjeux liés à ce niveau et de rencontrer les militant·e·s des autres directions du Ministère.

Pour une combativité transverse

Nous devons continuer à diversifier nos initiatives dans le cadre d'un continuum d'actions allant du plaidoyer auprès des élu·e·s nationales et locales, des député·e·s européennes, des commissaires européen·ne·s avec l'UFE aux actions de type « opérations marmotte » en passant par les soirées débats, et autres moments d'échanges conviviaux. Cela permet à chacun et chacune d'y trouver son compte, d'attirer des collègues aux profils différents, d'être présents et présentes dans différents champs et de faire vivre un syndicalisme qui nous ressemble, un



syndicalisme de réflexions, de propositions, et d'actions, y compris dans notre rôle de lanceur d'alerte.

Nous amplifierons notre participation à des actions interprofessionnelles dans le cadre des mobilisations nationales des salarié·e·s, de la fonction publique mais aussi sur des thématiques transversales : à titre d'exemple nous avons commencé sur les inégalités femmes-hommes avec une présence de Solidaires Finances Publiques et une préparation importante du dernier 8 mars ; cela crée du lien, nous rend visibles et permet de mettre en œuvre notre syndicalisme de transformation sociale.

Nous subissons depuis de nombreux mois des attaques sans précédent contre lesquelles nous luttons pied à pied. Les transformations subies de la fonction publique et de la DGFIP contre lesquelles nous nous mobilisons sans cesse, nous obligent à réfléchir dès maintenant à l'évolution de notre syndicalisme.

Nous souhaitons que les points développés dans cette commission servent de base pour les militant·e·s de chaque section à ré-inventer le syndicalisme de demain. Ces réflexions seront un point de départ pour alimenter nos discussions dans le cadre de la commission 3 du congrès de l'union syndicale Solidaires mars 2021.

Nous devons recréer des liens humains et de solidarité, quelles que soient les attaques, elles ne sonnent pas la fin de notre syndicalisme. Nos engagements, notre fonctionnement, nos valeurs perdurent et se renforcent.

Nous sommes solidaires, combattifs et sur le terrain auprès de nos collègues. C'est toutes et tous ensemble que nous mènerons nos prochaines luttes avec détermination et conviction pour continuer à faire vivre l'espoir, mettre en avant la force du nous et conquérir des droits nouveaux dans le cadre de l'intérêt général.



Préparation et organisation du congrès...

RAPPEL DES DISPOSITIONS STATUTAIRES

CONGRÈS

Article 11 — Les sections peuvent tenir autant de réunions que l'exigent les circonstances. Elles se réunissent cependant au moins une fois par an, en assemblée générale des adhérents.

Chaque année de congrès, cette assemblée doit être réunie dans une période qui débute après la date de publication des rapports préparatoires et se termine 1 mois avant la date fixée pour le congrès.

Lors de cette assemblée générale, en possession de l'ordre du jour et des rapports qui seront soumis au Congrès les sections peuvent soumettre aux débats et aux votes de l'assemblée générale des motions, contributions, amendements relatifs aux rapports. L'assemblée générale peut également émettre des vœux conformément aux dispositions des articles 14 à 16 des présents statuts. Après discussions et votes de ces propositions et/ou des rapports qui seront soumis au congrès, les sections :

- Procèdent à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, à raison d'un délégué par cent adhérents, fraction de cent adhérents, le nombre d'adhérents à retenir étant la moyenne de cotisants de la section au titre de l'année du congrès et de celle qui précède.

- Lui confèrent pour chacune des questions à l'ordre du jour, à l'exception de celles concernant les propositions de modifications statutaires, mandat tel que définit à l'article 20 des statuts.

Le vote de l'assemblée générale sur les propositions de modifications statutaires définies à l'article 40 des présents statuts est souverain et s'impose à l'organisation. Le résultat de ce vote est exprimé en mandats dont le décompte s'effectue conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

La réunion de l'assemblée générale des adhérents est également obligatoire préalablement :

- À la tenue d'un référendum organisé conformément aux dispositions de l'article 41 des présents statuts.
- À la convocation d'un congrès extraordinaire.

Article 12 — Aussitôt après l'élection des délégués, chaque secrétaire de section adresse immédiatement au secrétaire général les noms des élus et indique le nombre de membres ayant acquitté la cotisation de l'année en cours et de l'année précédente ainsi que la nature des mandats confiés aux délégués. Les désaccords persistant entre ces indications et les documents détenus par le Secrétariat national sont tranchés souverainement par la commission de contrôle prévue à l'article 48 des présents statuts.

Article 18 — Le Syndicat tient tous les deux ans un congrès ordinaire dont la date et le lieu, fixés par le Conseil Syndical, sont publiés en même temps que l'ordre du jour, au moins un mois à l'avance.

Dans l'intervalle de deux congrès ordinaires, le Conseil Syndical peut convoquer un congrès extraordinaire.

Article 20 — Quelle que soit la nature impérative ou indicative des mandats dont la délégation est porteuse, le décompte de ceux-ci s'effectue,

soit à partir du vote de l'assemblée générale, soit en faisant apparaître le résultat exact du vote des adhérents présents ou représentés à l'AG.

Dans ce cas, la règle de la proportionnalité entre les votes exprimés à l'assemblée générale et le nombre total de mandats de la section est applicable. Ces options doivent être expressément formulées par les sections à l'ouverture des débats de l'assemblée générale.

Les membres du Syndicat qui désirent voter personnellement au congrès doivent le faire connaître par écrit, au plus tard un mois avant le congrès, au secrétaire de leur section qui adressera la lettre au siège du Syndicat ; le nombre de mandats détenus par le délégué est réduit en conséquence.

Article 21 — A la clôture de chaque exercice, le congrès est chargé d'approuver les comptes et de procéder à l'affectation du résultat. Dans l'intervalle de deux congrès, il appartient au Conseil Syndical d'affecter le résultat en report à nouveau.

VOEUX

Article 14 — Ont le statut de vœux, les propositions émanant d'une ou plusieurs sections ou de l'assemblée générale du CLR et ayant ou pouvant avoir des conséquences statutaires.

Article 15 — Les sections syndicales peuvent, de leur propre initiative ou à la demande d'un adhérent qui l'aura préalablement soumis à la section dont il fait partie, émettre un vœu en vue de son examen par le congrès.

Le vœu ainsi formulé est débattu lors de l'assemblée générale statutaire prévue au premier alinéa de l'article 11 des présents statuts et qui se tient durant l'année civile précédant celle de la tenue d'un congrès ordinaire. Cette assemblée générale émet à son sujet un vote.

Le vœu est considéré comme ayant été adopté s'il recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans ce cas, chaque vœu donne lieu à un rapport séparé qui doit contenir :

- Un exposé succinct des motifs.
- L'énoncé exact du vœu soumis à l'AG.
- L'indication du nombre de suffrages exprimés pour et contre et du nombre d'abstentions.

Ce rapport est adressé au siège du syndicat et obligatoirement avant le 1^{er} décembre de l'année. Le secrétariat national le transmet aux membres du conseil syndical dans les 15 jours qui suivent sa réception.

Les vœux émis par l'assemblée générale du CLR conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article 13 des statuts suivent les mêmes principes.

Article 16 — Tout vœu est soumis à l'avis du conseil syndical. Il est publié, avec mention des résultats de la délibération du conseil syndical, au journal présentant les rapports devant être examinés par le congrès.

Le congrès réuni en séance plénière se prononce sur le vœu à la majorité des deux tiers des mandats détenus par les délégués des sections au congrès.

Article 22 — Les débats au congrès sont orga-

nisés conformément aux dispositions d'un règlement que cette assemblée établit elle-même.

COMMISSION DE CONTROLE

Article 48 — Une commission de quatre membres élus par le congrès a pour mission de vérifier les comptes et de soumettre un rapport au congrès suivant. Ce rapport devra être déposé au siège du Syndicat un mois avant le congrès et tenu à la disposition de tout adhérent.

Les membres de la commission de contrôle participent de droit aux travaux du Conseil Syndical. Leurs fonctions sont incompatibles avec toutes autres responsabilités dans cette instance.

BUREAU NATIONAL

Article 27 — Le Bureau National est élu par le congrès, au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages exprimés ; il ne peut comporter ni moins de 20 ni plus de 30 membres.

Pour être valablement soumise au vote, toute liste revêtue de la signature des candidats doit être déposée avant l'ouverture du scrutin et comprendre des représentants de toutes les catégories actives du personnel de la DGFiP. Hormis celle du Secrétaire Général, la répartition des fonctions entre les membres du Bureau peut être faite au sein de ce dernier, postérieurement à l'élection.

Le rôle du Bureau National est de veiller à l'application des décisions du congrès et du Conseil Syndical. Il coordonne en ce sens l'activité des sections syndicales et assure leur information.

Les membres du bureau national ne peuvent exercer de mandat politique national, qu'il s'agisse d'un mandat électif ou de responsabilités attribuées au sein des organismes directeurs des partis politiques. Nul membre ne peut se prévaloir de son adhésion ou de ses fonctions au sein de l'organisation, à des fins personnelles ou politiques, sans mandat.

Les fonctions de membre du Bureau National sont incompatibles avec celles de conseiller syndical régional ou de secrétaire de section. Une fois élu, tout membre du Bureau National doit abandonner son ou ses mandats précédents et de nouveaux titulaires sont désignés dans les conditions normales prévues par les statuts.

REVISION DES STATUTS

Article 40 — Les propositions de modifications statutaires peuvent émaner soit du conseil syndical, soit d'une ou plusieurs sections. Les sections qui souhaitent présenter une modification des statuts du syndicat doivent la soumettre, au cours de l'année qui précède celle de la tenue d'un congrès ordinaire du syndicat, au vote de l'assemblée générale des adhérents prévue à l'article 11 des présents statuts.

Toute proposition de modification des statuts est publiée au journal présentant les rapports au Congrès, revêtue de l'avis donné par le Conseil Syndical.

Elle est adoptée, à l'issue du vote des assemblées générales prévu à l'article 11 des présents statuts, si elle recueille les deux tiers des mandats détenus par l'ensemble des sections.

La liste des candidats au Bureau National sera publiée dans un prochain numéro.

PRÉPARATION, DISCUSSION DES PRÉ-RÉSOLUTIONS REVENDICATIVES ET DU PROJET D'ORIENTATION

PRÉPARATION ET DISCUSSION DES RAPPORTS SOUMIS AU CONGRÈS

Le congrès du syndicat est chargé, après ses débats internes et la tenue des assemblées générales statutaires, de se prononcer sur l'ensemble des rapports qui lui sont soumis : rapport d'activité et d'orientation, rapport de trésorerie, résolutions revendicatives. Les congressistes assistent également, en leur qualité d'adhérents, à l'assemblée générale de la Solidarité qui se déroule durant le congrès.

Les délégués des sections sont porteurs des mandats de leurs assemblées générales sur l'ensemble de ces rapports. C'est sur la base de ces mandats qu'ils interviennent au congrès.

Les commissions du 32ème Congrès

Commission n° 1 :

Les missions de service public, quelles réalités pour la DGFIP ?

Commission n° 2 :

Les organisations du travail, leurs conséquences sur les agentes et les agents de la DGFIP

Commission n° 3 :

Vie des agentes et agents et défense individuelle

Commission n° 4 :

Développement de notre champ de syndicalisation, syndicalisme de demain, structuration.

RAPPORTS D'ACTIVITE ET D'ORIENTATION

Ils font l'objet d'une présentation en séance plénière et dans le présent journal, mais d'un vote séparé. Pour faciliter le travail des sections et des assemblées générales, le rapport d'activité et le rapport d'orientation (comme les pré-résolutions revendicatives) seront disponibles sur le site.

Au même titre que pour les résolutions revendicatives, les sections qui souhaitent inscrire une motion sur l'orientation dans le cadre des débats du congrès devront la présenter et la faire voter lors des AG statutaires.

DOSSIER REVENDICATIF

Le dossier revendicatif du congrès de Biarritz s'articule autour de 3 commissions qui feront l'objet de 3 résolutions soumises au vote des délégués, ainsi que des motions revendicatives. Les conclusions des travaux de la commission 4 seront intégrés à la résolution d'orientation. Le journal avant congrès que vous avez entre les mains, présente, pour chacun des thèmes retenus, une pré-résolution. Chaque pré-résolution a été construite par les secrétaires nationaux en charge de la commission, sur la base des travaux des précédents congrès, de ceux des commissions nationales spécialisées qui se sont tenues depuis le dernier congrès et en lien avec les militant-e-s dont ils se sont entourés. Ces pré-résolutions ont été soumises aux débats du CS de décembre 2019, ainsi qu'au CS de juillet 2020 pour les actualisations après actualisation au regard de la crise Covid 19 et des enjeux qu'elle engendre (elles devront donc être amendées par les commissions régionales et/ou les sections). Afin de faciliter le travail des commissions, toutes les contributions ou amendements présentés par les sections et votées en AG seront analysées par une commission nationale spécialisée du conseil syndical. Cette commission émettra un avis consultatif sur chacune d'elles pour ou contre son intégration dans la pré-résolution.

Les commissions préparatoires du congrès se positionneront d'abord sur les contributions pour lesquelles la CNS a émis un avis favorable d'intégration à la pré-résolution avec la recherche du consensus, avant d'examiner celles pour lesquelles l'avis est défavorable.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Elles sont présentées en AG sur la base du livret prévu à cet effet et soumises au vote souverain des adhérents présents ou représentés. Le ou la secrétaire doit indiquer le type de vote choisi (proportionnel ou majoritaire). A l'issue de l'AG, le ou la secrétaire fait remonter au bureau national les votes exprimés à l'AG. Pour 2020, la date statutaire de fin des AG est fixée au 13 novembre 2020.

Cette date échue, le BN organise autour des commissaires aux comptes et de la présidente du Conseil Syndical, le recensement et le calcul des votes sur chaque modification statutaire. La publication des votes sera mise en ligne, au plus tard le 4 décembre 2020.

MANDATS

Comme prévu à l'article 20 des statuts, la nature des mandats (indicatifs ou impératifs) valables pour les votes au congrès et le mode de calcul de leur décompte (proportionnel ou majoritaire valables là pour les votes en AG sur les modifications statutaires et au congrès sur les textes soumis) devront être impérativement et obligatoirement indiqués avant le début de chaque AG, selon le choix des sections. Ces mandats pourront être différents selon les résolutions et textes soumis au vote du Congrès.

EXPLICATIONS SUR LES MODALITÉS DE VOTE

Pour l'application de l'article 11 ci-contre (désignation des délégués), il convient de retenir la notion de cotisants de la section (nombre de cotisations encaissées dans la section l'année du congrès et l'année N-1). Pour le décompte des votes au congrès, la même notion de cotisants est utilisée, mais il faut la comprendre comme le nombre d'adhérents comptabilisés dans la section à la date statutaire de fin des AG.

EXPRESSION DE LA DECISION MAJORITAIRE D'UNE SECTION

Soit une section de 270 adhérents (moyenne des cotisations encaissées l'année du congrès : 270 et l'année N-1 : 250) : la section a droit à 3 délégués.

Au 14 novembre, la section compte 270 adhérents. C'est ce dernier chiffre qui va déterminer le nombre de mandats au congrès. L'AG a réuni 200 camarades qui ont voté par exemple le rapport d'activité par : 150 voix : POUR - 40 voix : CONTRE - 10 abstentions.

A défaut de décision expresse de retenir un vote proportionnel, les délégués de la section sont porteurs de 270 mandats POUR.

RESPECT DU VOTE PROPORTIONNEL

Sur décision expresse, la section décide au cours de l'AG de faire apparaître les résultats réels du vote.

Dans l'exemple précédent, on obtient ainsi :

- 150 voix POUR, soit 75 % des présents,
- 40 voix : CONTRE, soit 20 %,
- 10 abstentions, soit 5 %.

Les pourcentages seront appliqués aux 270 mandats, soit : 202 voix : POUR - 54 voix : CONTRE - 14 abstentions.



Solidaires Finances Publiques
32^{ème} CONGRÈS
Du 14 au 17 déc. BIARRITZ 2020

**DÉBATTRE,
COMBATTRE
POUR UN MONDE
PLUS JUSTE :
LA FORCE DU NOUS !**

